


Annexe n°7 - Fiches-actions

FICHE ACTION n°1

AUDIT ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Orientation stratégique (et n°)	<p>1. Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle en accueillant de nouvelles populations et en accompagnant l'avancée en âge</p> <p>2. Maintenir et renforcer l'attractivité du centre-bourg de Carrouges en assurant un développement urbain harmonieux</p> <p>3. S'engager dans la transition écologique et énergétique en valorisant et préservant les ressources paysagères</p>
Enjeu thématique (et n°)	<p><i>Pour les logements communaux :</i></p> <p>1. Améliorer l'offre d'habitat</p> <p><i>Pour les équipements publics :</i></p> <p>4. Conforter le pôle de services de Carrouges</p>
Action nom	<u>Diagnostic et audit énergétique des bâtiments publics</u> : audit énergétique des logements communaux ; audit énergétique des équipements publics (gymnase, école primaire publique, mairie, médiathèque et école de musique)
Action n°	1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	<p>Commune de Carrouges</p> <p>> Référent : Pierre Chivard : mairie.carrouges@wanadoo.fr</p> <p>> Référente : Anne-Laure Lagadic : anne-laure.lagadic@parc-normandie-maine.fr</p>
Description de l'action	<p>Ce projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un bilan complet des performances énergétiques des 10 logements communaux et établir un plan d'actions et des programmes d'améliorations visant à rénover ces logements, dans le contexte de la loi Climat et résilience visant à lutter contre les passoires énergétiques via des interdictions de mise en location des logements les plus énergivores (en faisant appel à INHARI) ; - Réaliser un bilan complet des performances énergétiques des équipements publics (gymnase, école primaire publique, médiathèque et école de musique, mairie) afin de programmer les projets suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Développement de la bibliothèque en médiathèque [FA n°20] • Rénovation-extension du gymnase (dojo, salle des fêtes) • Etude pré-opérationnelle sur le pôle scolaire : rénovation énergétique de l'école primaire publique <p>L'objectif in fine est donc de mener des projets exemplaires de rénovation énergétique des logements communaux et des équipements publics.</p>
Objectifs de l'action	<p><i>Pour les logements communaux :</i></p> <p><u>Objectif 1.1</u> Rénover l'habitat en l'adaptant aux besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 1.1.A</u> Porter et encourager des projets exemplaires de rénovation énergétique des logements <p><i>Pour les équipements publics :</i></p> <p><u>Objectif 4.1</u> Faciliter la cohésion sociale et les solidarités</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 4.1.A</u> Soutenir le développement de la vie culturelle et associative > <u>Sous-objectif 4.1.C</u> Créer et accompagner des espaces et des temps de rencontre favorisant le lien social <p><u>Objectif 4.2</u> Proposer des équipements et services dédiés aux familles et aux jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 4.2.A</u> Améliorer les conditions d'accueil des enfants <p><u>Objectif 4.3</u> Adapter et maintenir l'offre d'équipements et de services</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 4.3.A</u> Renforcer les équipements sportifs de proximité <p><u>Objectif T.2</u> Mettre en œuvre une gouvernance partagée et une approche partenariale</p>

<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Cet audit énergétique est la première étape vers la rénovation énergétique des 10 logements communaux qui sont tous situés dans le centre-bourg. De fait, par la suite, leur rénovation énergétique exemplaire participera de l'attractivité de la centralité. Elle améliorera l'offre d'habitat dans le centre-bourg pour y accueillir de nouvelles populations et améliorer les conditions de logement et les parcours résidentiels des habitants qui bénéficient de ces logements avant de s'installer plus durablement sur le territoire.</p> <p>Cet audit énergétique est également la première étape vers la rénovation énergétique de plusieurs équipements publics importants de la commune dont certains sont situés dans le cœur du bourg (médiathèque, mairie) et d'autres dans la polarité de services du pôle scolaire. Cette offre d'équipements et de services permet à la commune de Carrouges d'être le pôle de services le plus important à l'échelle de son bassin de vie et d'attirer à ce titre de nouvelles populations. Améliorer ces équipements vieillissants et compléter cette offre d'équipements et de services aura un impact déterminant sur la fonction de centralité de la commune.</p>									
<p>Partenaires</p>	<p><u>DDT-Service habitat et construction (SHC)</u> et <u>architecte et paysagiste-conseils de l'Etat (ACPC)</u> (accompagnement en ingénierie sur les plans d'actions et les programmes d'améliorations) : à discuter <u>INHARI</u> (audit énergétique des logements) : en discussion</p>									
<p>Dépenses prévisionnelles</p>	<p>Coût prévisionnel des prestations intellectuelles : <u>27 000,00€ HT</u> (décomposé de la manière suivante : 15 000,00€ HT pour l'audit des équipements et 12 000,00€ HT pour l'audit des logements) (sur la base du montant d'audit de 800 à 1200,00€ HT par logement transmis par INHARI sur la base et du montant d'audit de 1000,00€ HT pour un logement de 169m² transmis par la DDT-SHC ; surface total des bâtiments carrougiens concernés par l'audit : 3 494m² (926m² pour les logements et 2 568m² pour les équipements)</p>									
<p>Plan de financement prévisionnel</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Recettes</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commune</td> <td>50%</td> <td><u>13 500,00€ HT</u></td> </tr> <tr> <td>Soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires au programme PVD (réalisation d'études stratégiques, pré-opérationnelles et thématiques)</td> <td>50%</td> <td><u>13 500,00€ HT</u></td> </tr> </tbody> </table>	Recettes	%	Montant	Commune	50%	<u>13 500,00€ HT</u>	Soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires au programme PVD (réalisation d'études stratégiques, pré-opérationnelles et thématiques)	50%	<u>13 500,00€ HT</u>
Recettes	%	Montant								
Commune	50%	<u>13 500,00€ HT</u>								
Soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires au programme PVD (réalisation d'études stratégiques, pré-opérationnelles et thématiques)	50%	<u>13 500,00€ HT</u>								
<p>Calendrier</p>	<p>> Délibération du conseil municipal : <u>4^e trimestre 2023</u> > Consultation en direct d'INHARI pour l'audit énergétique sur les logements communaux : <u>4^e trimestre 2023</u> > Rédaction du dossier de consultation pour l'audit sur les équipements publics, lancement de la consultation pour retenir un prestataire, demande de subventions par la commune : <u>4^e trimestre 2023</u> > Réalisation du diagnostic et de l'audit énergétique : <u>2024</u></p>									
<p>Lien autres programmes et contrats territorialisés</p>	<p>Fiche-action intégrée au CRTE</p>									
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<p>- Nombre d'études réalisées : - Nombre d'équipements réhabilités : - Nombre de logements réhabilités / an :</p>									
<p>Annexes</p>										

FICHE ACTION n°2

AIDE AUX COMMERCE DES TERRITOIRES (ACTE)

Orientation stratégique (et n°)	4. Agir pour une économie locale durable en s'appuyant sur les acteurs locaux et les ressources territoriales 2. Maintenir et renforcer l'attractivité du centre-bourg de Carrouges en assurant un développement urbain harmonieux
Enjeu thématique (et n°)	2. Maintenir et renforcer l'activité commerciale et artisanale dans le centre-bourg
Action nom	<u>Aide aux commerces des territoires (ACTE)</u> dans le cadre de la nouvelle Opération Collective de Modernisation des commerces et des services de proximité (OCM) 2023-2025
Action n°	2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	Pays d'Alençon > Référente : Patricia Noal : noal.patricia@orne.fr CDC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien > Référente : Claudine Bellenger : contact@ccpfbc.fr
Description de l'action	<p>Cette action vise à permettre au territoire de la CDC et en particulier à ses communes comptant un commerce de proximité, de bénéficier du nouveau dispositif régional en faveur de la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs : l'Aide aux Commerces des Territoires (ACTE) mobilisable dans le cadre de la nouvelle OCM 2023-2025 du Pays d'Alençon. Ce dispositif vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le maintien et la modernisation de l'appareil commercial dans les centralités, en particulier dans les secteurs ruraux où ces commerces jouent un rôle économique et social majeur ; - Compléter l'action régionale en faveur de l'artisanat et du commerce en complémentarité des outils et aides régionales existants (Impulsion proximité, Ici je monte ma boîte (cf. fiche-projet 18) prime Start Coup de pouce, Leader, Foncière de Normandie, etc. <p>Le dispositif ACTE accompagne des projets de modernisation et de développement de commerces présentant une antériorité d'exercice d'au moins 3 ans et situés sur une commune ayant au moins un commerce. Toutefois, les fonds apportés par les collectivités dans le cadre de l'OCM pourront être mobilisés au cas par cas par les membres du comité de pilotage de l'OCM en fonction des caractéristiques des projets et pour des projets ne répondant pas aux critères du dispositif ACTE (par ex. pour une création ou reprise avec antériorité inférieure à 3 ans et non éligible à l'aide régionale Start Coup de pouce destinée uniquement aux primo-créeurs ou primo-repreneurs). L'OCM pourra donc aussi permettre d'étoffer l'offre commerciale et artisanale.</p> <p>Le déploiement de la nouvelle OCM sur le territoire de la CDC est conditionné par l'inscription du dispositif ACTE en tant que fiche-action au sein du contrat de territoire tripartite entre la Région, le Département et la CDC.</p>
Objectifs de l'action	<p><u>Objectif 2.2</u> Consolider le socle commercial existant</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ <u>Sous-objectif 2.2.A</u> Inciter les commerçants à investir dans la modernisation et la mise en accessibilité de leurs locaux <p><u>Objectif 2.3</u> Etoffer l'offre commerciale et artisanale</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ <u>Sous-objectif 2.3.A</u> Résorber la vacance commerciale par l'implantation de nouvelles activités en centre-bourg <p><u>Objectif T.1</u> Favoriser le pouvoir d'agir des habitants et acteurs locaux <u>Objectif T.2</u> Mettre en œuvre une gouvernance partagée et une approche partenariale</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Les orientations régionales de ce dispositif visent à conforter les centralités pour favoriser leur attractivité, et à poursuivre l'amélioration de l'offre de services au travers du développement d'un maillage adapté, notamment en zone rurale.

	<p>Par ailleurs, le Pays d'Alençon propose un taux d'intervention de base de 30% pour tous les projets sauf ceux situés à Alençon, Sées, le-Mêle-sur-Sarthe et Carrouges où le taux serait de 20% avec une bonification de 10% pour les projets situés dans le périmètre ORT. Il s'agit d'encourager en priorité la revitalisation des commerces situés dans le périmètre ORT et dans le périmètre marchand, et donc de poursuivre la dynamique de revitalisation de la centralité engagée.</p> <p>Un commerçant situé dans le cœur de bourg Carrouges (boucherie-charcuterie-traiteur Coulbault) a d'ores et déjà sollicité une aide au titre de la nouvelle OCM pour son projet de modernisation et d'agrandissement (coût total présenté : 142 983,08€). Deux autres projets sont identifiés dans le centre-bourg de Carrouges : le réaménagement du CoccMarket et la rénovation de la vitrine et enseigne de la boulangerie Maison M&J.</p>															
Partenaires	<p><u>Commerçants et artisans</u> : en discussion</p> <p><u>Pays d'Alençon</u> (pilottage de la nouvelle OCM) : en discussion</p> <p><u>Région Normandie</u> (accompagnement en ingénierie et financier via le dispositif ACTE) : en discussion</p> <p><u>Département de l'Orne</u> (accompagnement en ingénierie et financier si reconduction de son aide) : en discussion</p> <p><u>Chambre du Commerce et de l'Industrie et Chambre des Métiers et de l'Artisanat</u> (appui des chambres consulaires dans l'accompagnement des porteurs de projet) : en discussion</p>															
Dépenses prévisionnelles	<p>Programmation de 5 projets accompagnés sur la CDC : 150 000€ HT</p> <p>- Prix global selon plafond max. : 5 projets x 30 000€ = 150 000€ HT</p> <p>Taux d'interventions de l'OCM proposés par le Pays d'Alençon :</p> <p>- Taux de 20%, aide plafonnée à 15 000€ HT</p> <p>- Taux de 30%, aide plafonnée à 25 000€ HT</p> <p>- Taux de 40%, aide plafonnée à 30 000€ HT</p> <p>Ces propositions de taux d'intervention demandent à être retravaillées mais serviront de base si les EPCI décident de confier au Pays d'Alençon la mise en œuvre de cette nouvelle OCM 2023-2025.</p>															
Plan de financement prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Participation (sur 3 ans)</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CDC</td> <td>-</td> <td>30 000,00€ HT</td> </tr> <tr> <td>Région – Dispositif ACTE</td> <td>-</td> <td>120 000,00€ HT</td> </tr> <tr> <td>Département</td> <td>-</td> <td>2 439,00€ HT</td> </tr> <tr> <td colspan="3">- Participation à l'échelle du Pays (0,5€ / habitant) : sur 3 ans ou annualisée ?</td> </tr> </tbody> </table>	Participation (sur 3 ans)	%	Montant	CDC	-	30 000,00€ HT	Région – Dispositif ACTE	-	120 000,00€ HT	Département	-	2 439,00€ HT	- Participation à l'échelle du Pays (0,5€ / habitant) : sur 3 ans ou annualisée ?		
Participation (sur 3 ans)	%	Montant														
CDC	-	30 000,00€ HT														
Région – Dispositif ACTE	-	120 000,00€ HT														
Département	-	2 439,00€ HT														
- Participation à l'échelle du Pays (0,5€ / habitant) : sur 3 ans ou annualisée ?																
Calendrier	<p>> Positionnement de la CDC sur le pilotage de la nouvelle OCM et son périmètre, et le montant de la participation financière de la CDC à l'OCM : septembre 2023</p> <p>> Délibération du conseil communautaire : 4^e trimestre 2023</p> <p>> Mise en place du contrat de territoire avec la Région et le Département : fin-décembre 2023</p>															
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche-action intégrée au CRTE et au contrat de territoire avec la Région et le Département															
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>- Nombre de dossiers ACTE/OCM :</p> <p>- Nombre d'actions de communication :</p> <p>- Nombre de commerces :</p> <p>- Nombre de cellules commerciales vacantes :</p>															
Annexes	-															

FICHE ACTION n°3

MISE EN PLACE D'UNE OPAH

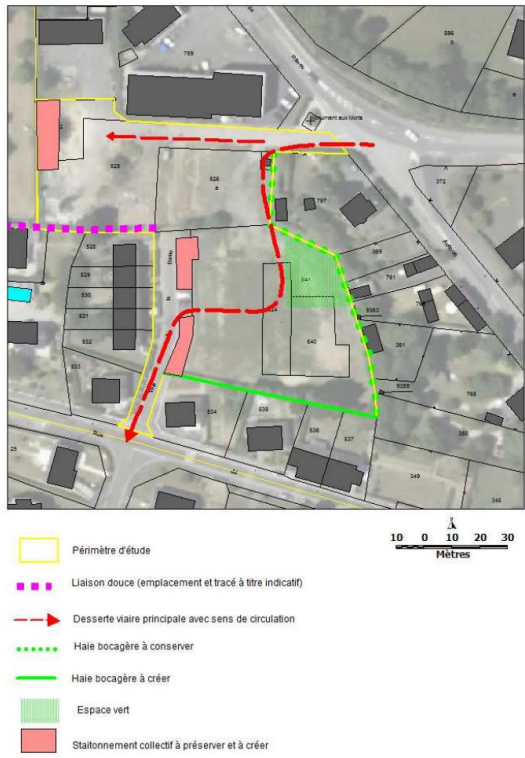
Orientation stratégique (et n°)	<p>1. Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle en accueillant de nouvelles populations et en accompagnant l'avancée en âge</p> <p>2. Maintenir et renforcer l'attractivité du centre-bourg de Carrouges en assurant un développement urbain harmonieux</p> <p>3. S'engager dans la transition écologique et énergétique en valorisant et préservant les ressources paysagères</p>
Enjeu thématique (et n°)	1. Améliorer l'offre d'habitat
Action nom	<u>Mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat</u>
Action n°	3
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	<p>CDC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien</p> <p>> Référente : Claudine Bellenger : contact@ccpfbc.fr</p>
Description de l'action	<p>Issue des problématiques sur l'habitat soulevée lors de la réalisation du CRTE, cette action vise à mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CDC. Ce dispositif est un outil de réhabilitation du parc immobilier bâti qui vise à améliorer la qualité de l'offre de logements (en particulier locatifs) et du bâti. L'OPAH fera ainsi l'objet d'une convention entre la CDC compétente en matière d'habitat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et l'État.</p> <p>Au préalable de la mise en place de l'OPAH, une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une OPAH sur le territoire de la CDC sera réalisée afin de justifier de la faisabilité et du cadre d'intervention du programme. Il s'agira de définir les problématiques suite à une analyse du territoire puis de proposer une stratégie opérationnelle en termes d'objectifs et de moyens à mobiliser.</p> <p>A terme, il est souhaité qu'une opération façades et devantures commerciales se développe en parallèle de l'OPAH (aides de l'ANAH cumulables avec aides financières à la restauration des façades mises en place par les collectivités) afin d'accompagner les propriétaires dans leur projet de rénovation et de participer à la valorisation du patrimoine bâti de qualité et à l'embellissement global du cadre de vie.</p>
Objectifs de l'action	<p><u>Objectif 1.1</u> Rénover l'habitat en l'adaptant aux besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 1.1.B</u> Accompagner les propriétaires privés dans leurs projets de rénovation dans le respect du patrimoine <p><u>Objectif 1.2</u> Endiguer l'habitat vacant et dégradé</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 1.2.A</u> Requalifier les îlots urbains anciens du centre-bourg <p><u>Objectif T.1</u> Favoriser le pouvoir d'agir des habitants et acteurs locaux</p> <p><u>Objectif T.2</u> Mettre en œuvre une gouvernance partagée et une approche partenariale</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'OPAH aura une conséquence directe sur le centre-bourg de Carrouges au sein duquel progresse le nombre de logements vacants et vieillissants est un outil primordial pour agir sur l'habitat en centre-bourg. L'OPAH sera ainsi un levier pour mieux accompagner les propriétaires privés bailleurs ou occupants dans leurs travaux de réhabilitation du parc privé (énergie, autonomie, insalubrité).</p> <p>Par ailleurs, la commune de Carrouges avec ses caractéristiques propres – un bassin de vie attractif et des contraintes foncières importantes – constitue un terrain idéal pour étudier les possibilités de rénovation d'îlots anciens que l'étude de revitalisation a formulées. L'OPAH sera ainsi également un levier pour la mise en œuvre des hypothèses d'acquisition immobilière, de dédensification ou de requalification des îlots urbains anciens du centre-bourg formulées lors de l'étude de revitalisation.</p> <p>Essentielle pour le centre-bourg de Carrouges, l'OPAH aura donc pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration de l'offre locative dans le parc privé

	<ul style="list-style-type: none"> - La remise sur le marché de logements vacants - La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé - L'amélioration énergétique et l'adaptation au handicap et au vieillissement des résidences principales - La requalification d'îlots dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain. 																					
Partenaires	<p><u>DDT-Service habitat et construction (SHC)</u> (accompagnement en ingénierie pour la mise en place de l'OPAH et délégation locale de l'ANAH : cofinancement de l'OPAH et instruction des dossiers) : acquis</p> <p><u>INHARI – SOLIHA – CDHAT</u> (opérateur de l'OPAH agréé par l'ANAH) : à discuter (appels d'offres)</p> <p>Partenaire complémentaire :</p> <p><u>INHARI</u> (accompagnement en ingénierie dans le cadre de l'adhésion de la mise en place du SARE) : acquis (convention 2024 à renouveler)</p>																					
Dépenses prévisionnelles	<p>Coût prévisionnel de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH : <u>entre 30 000 et 50 000€ HT</u> (sur la base des montants transmis par la DDT-SHC)</p> <p>Coût de l'ingénierie de l'OPAH : <u>entre 15 000 et 20 000€ HT</u> (sur la base des montants transmis par la DDT-SHC)</p> <p>/!\ Ce coût sera précisé en fonction des objectifs de l'OPAH issus de l'étude pré-opérationnelle et selon le retour des opérateurs à l'appel d'offres.</p> <p>Coût des aides intercommunales pour les travaux de l'OPAH : <u>à calibrer en fonction des objectifs de l'OPAH issus de l'étude pré-opérationnelle et des priorités et du budget de la CDC (énergie – autonomie – NHI) sur 5 ans</u></p>																					
Plan de financement prévisionnel	<p>Pour l'étude pré-opérationnelle d'OPAH (sur une base de 40 000€ HT) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Participation</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CDC</td> <td>50%</td> <td>20 000,00€ HT</td> </tr> <tr> <td>ANAH</td> <td>50%</td> <td>20 000,00€ HT</td> </tr> </tbody> </table> <p>Pour l'ingénierie de l'OPAH (sur les 3 premières années, sur une base de 20 000€ HT) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Participation</th> <th>% (sur les 3 premières années)</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CDC</td> <td>35% (4^e année : 40% - 5^e année : 65%)</td> <td>7 000,00€ HT</td> </tr> <tr> <td>ANAH</td> <td>35% (4^e année : 35% - 5^e année : 35%)</td> <td>7 000,00€ HT</td> </tr> <tr> <td>Département</td> <td>30% (4^e année : 25% - 5^e année : 0%)</td> <td>6 000,00€ HT</td> </tr> </tbody> </table>	Participation	%	Montant	CDC	50%	20 000,00€ HT	ANAH	50%	20 000,00€ HT	Participation	% (sur les 3 premières années)	Montant	CDC	35% (4 ^e année : 40% - 5 ^e année : 65%)	7 000,00€ HT	ANAH	35% (4 ^e année : 35% - 5 ^e année : 35%)	7 000,00€ HT	Département	30% (4 ^e année : 25% - 5 ^e année : 0%)	6 000,00€ HT
Participation	%	Montant																				
CDC	50%	20 000,00€ HT																				
ANAH	50%	20 000,00€ HT																				
Participation	% (sur les 3 premières années)	Montant																				
CDC	35% (4 ^e année : 40% - 5 ^e année : 65%)	7 000,00€ HT																				
ANAH	35% (4 ^e année : 35% - 5 ^e année : 35%)	7 000,00€ HT																				
Département	30% (4 ^e année : 25% - 5 ^e année : 0%)	6 000,00€ HT																				
Calendrier	<p>> Lancement de l'appel d'offres pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH et pour la rédaction de la convention d'OPAH (selon objectifs issus de l'étude) sur la base du cahier des charges de la DDT-SHC : <u>septembre 2023</u></p> <p>> Réalisation de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH et du cahier des charges de la future convention d'OPAH par un opérateur (4 à 6 mois) : <u>4^e trim. 2023 – mars 2024</u></p> <p>> Rédaction de la convention d'OPAH par un opérateur (1 mois en tenant compte des échanges entre la DCD, la DDT et l'opérateur) : <u>avril 2024</u></p> <p>> Lancement de l'appel d'offres pour le suivi-animation de l'OPAH par un opérateur : <u>mai 2024</u></p> <p>> Lancement de l'OPAH, suivi-animation de l'OPAH (intégrant dispositif MAR') et bilan annuel de l'OPAH (5 ans) : <u>été 2024</u></p> <p>/!\ En prenant en compte le lancement de l'appel d'offres et le passage en commission du Conseil départemental, le délai de lancement d'une OPAH se situe entre 9 mois et 1 an.</p> <p>> Evaluation de l'OPAH : <u>2029</u></p>																					
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche-action intégrée au CRTE																					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'études réalisées : - Nombre d'actions de communication : - Nombre de projets accompagnés / an : - Nombre de logements réhabilités / an (à détailler propriétaires occupants / bailleurs et type de projet : NHI / énergie / autonomie) : - Nombre d'actions en faveur de la transition énergétique : - Nombre de logements vacants remis sur le marché / an : - Montant total des aides allouées : 																					
Annexes	-																					

FICHE ACTION n°4

AMENAGEMENT D'UN ECOLOTISSEMENT SUR LES PARCELLES DE L'ANCIENNE GARE

Orientation stratégique (et n°)	<p>1. Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle en accueillant de nouvelles populations et en accompagnant l'avancée en âge</p> <p>2. Maintenir et renforcer l'attractivité du centre-bourg de Carrouges en assurant un développement urbain harmonieux</p> <p>3. S'engager dans la transition écologique et énergétique en valorisant et préservant les ressources paysagères</p>
Enjeu thématique (et n°)	<p>1. Améliorer l'offre d'habitat</p> <p>7. Assurer un cadre de vie agréable et convivial</p> <p>6. Amplifier la connexion à la nature pour protéger et reconquérir la biodiversité</p>
Action nom	<u>Aménagement d'un écolotissement sur les parcelles de l'ancienne gare</u>
Action n°	4
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	<p>Commune de Carrouges</p> <p>> Référent : Pierre Chivard : mairie.carrouges@wanadoo.fr</p> <p>> Référente : Anne-Laure Lagadic : anne-laure.lagadic@parc-normandie-maine.fr</p>
Description de l'action	<p>Ce projet vise à offrir à la vente des parcelles qualitatives avec un traitement des limites et des espaces collectifs soignés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Viabiliser ces parcelles avant de réaliser un règlement de lotissement favorisant les familles et jeunes ménages puis de vendre les terrains ; • Aménager des espaces verts publics (préverdissement qualitatif) et y développer des haies comestibles (travail sur des limites séparatives qualitatives). <p>Une étude préliminaire a été commandée à l'Agence départementale d'ingénierie de l'Orne (ADI 61).</p> <p>Cette étude comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une caractérisation de la demande typologique - Un état des lieux et un diagnostic de la zone d'étude avec mise en évidence des enjeux - Des orientations d'aménagement de l'organisation de l'écolotissement - Des propositions d'aménagement avec schémas d'aménagement, esquisses, photos ou coupes - L'évaluation de l'enveloppe financière. <p>Cette étude portera sur une démarche globale pour intégrer les préoccupations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création de lots à bâtir avec les meilleures solutions d'exposition, de rapport à l'espace public - La demande de qualité des constructions futures via la rédaction d'un règlement - La création d'une voirie neuve intégrant les différentes mobilités (voitures, 2 roues, piétons), la densité de circulation, le stationnement - L'accessibilité des personnes à mobilité réduite - Le développement de lieux de vie collectifs : parc, espace de jeux, de rassemblement, etc.
Objectifs de l'action	<p><u>Objectif 1.3</u> Diversifier l'offre en logement et l'adapter aux besoins contemporains</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 1.3.B</u> Proposer des terrains à bâtir sur les zones à urbaniser du PLU tout en encourageant des projets éco-construits <p><u>Objectif 7.3</u> Agir pour un urbanisme favorable à la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 7.3.B</u> Créer un maillage d'espaces verts publics <p><u>Objectif 6.2</u> Améliorer l'inscription du bourg dans son environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 6.2.A</u> Développer des imbrications et maillages renouvelés entre pratiques vivrières et habitat résidentiel <p><u>Objectif T.2</u> Mettre en œuvre une gouvernance partagée et une approche partenariale</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cet écolotissement sur une zone à urbaniser située dans les interstices du tissu urbain, au contact direct du centre-bourg, vise à répondre à la demande en terrains à bâtir et à diversifier l'offre en logement tout en luttant contre l'étalement urbain. La diversification de l'offre d'habitat permettra à la commune de Carrouges d'être</p>

	attractive pour de nouvelles populations et de favoriser le maintien des commerces, équipements et services qui influent sur la fonction de centralité de la commune.												
Partenaires	<u>Agence départementale d'ingénierie de l'Orne</u> (réalisation de l'étude préliminaire) : acquis (devis signé et mission lancée en octobre 2022) <u>DDT-Service habitat et construction (SHC)</u> et <u>architecte et paysagiste-conseils de l'Etat (ACPC)</u> (accompagnement en ingénierie à la caractérisation de la demande typologique et à la réalisation du règlement de lotissement) : à discuter												
Dépenses prévisionnelles	Coût de l'étude préliminaire : <u>4 050€ HT</u> Coût prévisionnel de l'opération : <u>à définir lors des études préliminaires</u> Impact récurrent en termes de fonctionnement pour la commune : - Entretien des espaces verts : <u>à définir</u>												
Plan de financement prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Recettes</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commune</td> <td>20%</td> <td>à définir</td> </tr> <tr> <td>DETR envisagée (20% à 45% max.)</td> <td>30%</td> <td>à définir</td> </tr> <tr> <td>Pays d'Alençon – LEADER (fiche-action 2) (Principe de 4€ LEADER pour 1€ d'aides publiques, 80% max. des dépenses éligibles, plafond de 50K€, en fonction de l'aspect expérimental et de transition du projet)</td> <td>50%</td> <td>à définir</td> </tr> </tbody> </table>	Recettes	%	Montant	Commune	20%	à définir	DETR envisagée (20% à 45% max.)	30%	à définir	Pays d'Alençon – LEADER (fiche-action 2) (Principe de 4€ LEADER pour 1€ d'aides publiques, 80% max. des dépenses éligibles, plafond de 50K€, en fonction de l'aspect expérimental et de transition du projet)	50%	à définir
Recettes	%	Montant											
Commune	20%	à définir											
DETR envisagée (20% à 45% max.)	30%	à définir											
Pays d'Alençon – LEADER (fiche-action 2) (Principe de 4€ LEADER pour 1€ d'aides publiques, 80% max. des dépenses éligibles, plafond de 50K€, en fonction de l'aspect expérimental et de transition du projet)	50%	à définir											
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> > Réalisation de l'étude préliminaire par l'ADI 61 : <u>1^{er} trimestre 2024</u> > Attribution de la mission de MOE à l'ADI 61 : <u>printemps 2024</u> > Réalisation des études de MOE par l'ADI 61 : <u>printemps 2024 - décembre 2024</u> > Dépôt du permis d'aménager (après AVP) : <u>automne 2024</u> > Demande de subventions par la commune : <u>décembre 2024 (DETR 2025)</u> > Consultation des entreprises de travaux¹: <u>1^{er} trimestre 2025</u> > Réalisation des travaux de viabilisation et d'aménagement : <u>2025</u> 												
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche-action intégrée au CRTE												
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'études réalisées : - Nombre de logements créés : - Nombre de projets d'espaces publics réalisés : - Nombre de stationnement vélo : - Montant des travaux : 												
Annexes	<p>Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)</p>  <p> Périmètre d'étude Liaison douce (emplacement et tracé à titre indicatif) Desserte viaire principale avec sens de circulation Haie bocagère à conserver Haie bocagère à créer Espace vert Stationnement collectif à préserver et à créer </p>												

¹ DCE dépendant des retours des concessionnaires réseaux : ENEDIS n'étudiant la reprise de ses ouvrages qu'après dépôt du PA

FICHE ACTION n°5

RESTRUCTURATION DU SECTEUR DE L'ANCIENNE GENDARMERIE

Orientation stratégique (et n°)	1. Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle en accueillant de nouvelles populations et en accompagnant l'avancée en âge
Enjeu thématique (et n°)	1. Améliorer l'offre d'habitat
Action nom	<u>Restructuration du secteur de l'ancienne gendarmerie</u> : réhabilitation de l'ancienne gendarmerie, rénovation de 4 logements communaux et réaménagement des espaces publics de ce secteur
Action n°	5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	Commune de Carrouges > Référent : Pierre Chivard : mairie.carrouges@wanadoo.fr > Référente : Anne-Laure Lagadic : anne-laure.lagadic@parc-normandie-maine.fr
Description de l'action	Ce projet ayant émergé lors de l'étude de revitalisation vise à : - Réhabiliter le bâtiment vacant de l'ancienne gendarmerie et le transformer en 4 logements sociaux locatifs (1T2 – 1T3 – 1T4 – 1T5) en visant un label HPE Rénovation ; - Rénover les 4 logements communaux existants (2T4 – 2T5) en visant un label HPE Rénovation ; - Requalifier l'entrée de bourg en la rendant qualitative via l'aménagement d'une pièce paysagère ouverte et traversée par plusieurs chemins.
Objectifs de l'action	<u>Objectif 1.3</u> Diversifier l'offre en logement et l'adapter aux besoins contemporains > <u>Sous-objectif 1.3.C</u> Encourager les opérations de logements à loyer modéré et de petite taille sur des parcelles en renouvellement urbain <u>Objectif 1.1</u> Rénover l'habitat en l'adaptant aux besoins > <u>Sous-objectif 1.1.A</u> Porter et encourager des projets exemplaires de rénovation énergétique des logements <u>Objectif T.2</u> Mettre en œuvre une gouvernance partagée et une approche partenariale
Conséquence sur la fonction de centralité	En privilégiant l'aménagement et la densification d'une parcelle en renouvellement urbain située à proximité immédiate du cœur de bourg et la réhabilitation du bâtiment vacant de l'ancienne gendarmerie vers de l'habitat, ce projet permettra de proposer de nouveaux logements attractifs en centre-bourg, d'accueillir de nouvelles populations et participera donc de l'attractivité du centre-bourg. Par ailleurs, ce projet permettra de requalifier une des entrées de bourg (vers La Ferté-Macé) aujourd'hui dégradée et peu qualitative, de valoriser plus globalement l'image du bourg, et donc de renforcer l'attractivité de la centralité.
Partenaires	<u>Orne Habitat</u> (acquisition et pilotage de l'opération de rénovation des bâtiments) : en discussion <u>DDT-Service habitat et construction (SHC)</u> et <u>architecte et paysagiste-conseils de l'Etat (ACPC)</u> (accompagnement en ingénierie pour la rédaction éventuelle d'un règlement annexé au contrat de vente pour encadrer la qualité architecturale de l'ensemble) : à discuter Prochaines étapes : > Réflexion en cours des élus municipaux suite à la proposition d'achat d'Orne Habitat : à l'ordre du jour du conseil municipal de septembre 2023 pour délibération ; > Réflexion en cours sur un règlement annexé au contrat de vente pour encadrer la qualité architecturale de l'ensemble.
Dépenses prévisionnelles	Coût prévisionnel de l'opération : 627 000,00€ HT soit : - Part Orne Habitat : 465 000,00€ HT (hors acquisition, selon estimation d'Orne Habitat en juillet 2022) - Part communale : 162 000,00€ HT (aménagement des espaces publics, prestations

	<p>intellectuelles incluses, selon estimation issue du plan-guide réalisé en 2021 par l'Atelier de l'Ourcq)</p> <p>Impact récurrent en termes de fonctionnement pour la commune :</p> <p>- Entretien des espaces verts : à définir</p>																											
Plan de financement prévisionnel	<p>Sur la part communale (aménagement des espaces publics) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Recettes</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commune</td> <td>20%</td> <td>32 400.00€ HT</td> </tr> <tr> <td>DETR envisagée (20% à 45% max.)</td> <td>30%</td> <td>48 600.00€ HT</td> </tr> <tr> <td>Région - Contrat de territoire 2023-2027 (50% max.) (En fonction de l'intérêt du projet en termes de transitions)</td> <td>35%</td> <td>56 700.00€ HT</td> </tr> <tr> <td>Département - FDSIT (25% max.) (En fonction de l'intérêt du projet en termes de transitions)</td> <td>15%</td> <td>24 300.00€ HT</td> </tr> <tr> <td>Aides de l'Agence de l'Eau (Gestion intégrée des eaux pluviales)</td> <td>?</td> <td>à définir</td> </tr> <tr> <td>Aides du Fonds Vert (Renaturation des villes et des villages)</td> <td>?</td> <td>à définir</td> </tr> <tr> <td>Vente des biens immobiliers</td> <td></td> <td>Montant</td> </tr> <tr> <td>Prix d'achat des trois bâtiments par Orne Habitat</td> <td></td> <td>95 000.00€ HT</td> </tr> </tbody> </table>	Recettes	%	Montant	Commune	20%	32 400.00€ HT	DETR envisagée (20% à 45% max.)	30%	48 600.00€ HT	Région - Contrat de territoire 2023-2027 (50% max.) (En fonction de l'intérêt du projet en termes de transitions)	35%	56 700.00€ HT	Département - FDSIT (25% max.) (En fonction de l'intérêt du projet en termes de transitions)	15%	24 300.00€ HT	Aides de l'Agence de l'Eau (Gestion intégrée des eaux pluviales)	?	à définir	Aides du Fonds Vert (Renaturation des villes et des villages)	?	à définir	Vente des biens immobiliers		Montant	Prix d'achat des trois bâtiments par Orne Habitat		95 000.00€ HT
Recettes	%	Montant																										
Commune	20%	32 400.00€ HT																										
DETR envisagée (20% à 45% max.)	30%	48 600.00€ HT																										
Région - Contrat de territoire 2023-2027 (50% max.) (En fonction de l'intérêt du projet en termes de transitions)	35%	56 700.00€ HT																										
Département - FDSIT (25% max.) (En fonction de l'intérêt du projet en termes de transitions)	15%	24 300.00€ HT																										
Aides de l'Agence de l'Eau (Gestion intégrée des eaux pluviales)	?	à définir																										
Aides du Fonds Vert (Renaturation des villes et des villages)	?	à définir																										
Vente des biens immobiliers		Montant																										
Prix d'achat des trois bâtiments par Orne Habitat		95 000.00€ HT																										
Calendrier	<p>> Réalisation d'une fiche-action lors de l'étude de revitalisation : septembre 2021</p> <p>> Sollicitation des bailleurs sociaux (Orne Habitat - Logissia) pour le portage de l'opération : début d'année 2022</p> <p>> Fort d'intérêt d'Orne Habitat pour une acquisition-amélioration avec proposition d'achat des 3 bâtiments (hors espaces extérieurs dont le réaménagement serait à la charge de la commune) à hauteur de 95 000€ HT : juillet 2022</p> <p>Si acceptation de la proposition d'Orne Habitat par les élus au 4^e trimestre 2023 :</p> <p>> Rédaction éventuelle d'un règlement annexé au contrat de vente : 2024</p> <p>> Possible gestion locative d'Orne Habitat des 4 logements occupés entre la vente et la réalisation de l'opération : 2024</p> <p>> Attribution de la mission de MOE des espaces publics à l'ADI 61, réalisation des études de MOE par l'ADI 61, réalisation des travaux d'aménagement : 2024 - 2025</p> <p>> Demande d'inscription de l'opération au sein de la programmation de financement pour le développement de logements sociaux par la DDT (à intégrer à la refonte triennale du plan stratégique d'Orne Habitat en septembre 2023) : 2025</p> <p>> Réalisation des études de MOE architecturale : 2^e semestre 2025</p> <p>> Réalisation des travaux sur les bâtiments : 2026</p>																											
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Fiche-action intégrée au CRTE et au contrat de territoire avec la Région et le Département (une des tranches de la fiche sur le projet global d'aménagement du cœur de bourg)</p>																											
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements créés : - Nombre de logements réhabilités : - Nombre de projets d'espaces publics réalisés : - Surface désimperméabilisée : - Nombre de stationnement vélo : - Montant des travaux (espace public) : 																											
Annexes	<p>Scénario d'aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Abattage des sapins sur la pointe de la parcelle et suppression de la haie sur tout le périmètre. Aménagement d'un jardin propre et ouvert sur son entourage, une porte d'entrée accueillante. b) Plantation d'arbres pour créer des zones ombragées. c) Aménagement de chemins frugaux et perméables à travers le jardin reliant les pavillons d) Création de deux carports pour le stationnement des véhicules des habitants de la parcelle, permettant de supprimer le stationnement informel sur l'ensemble du terrain. Prévoir un accès depuis la D909. e) Rénovation du bâtiment de l'ancienne gendarmerie pour accueillir un programme de 4 logements sociaux localifs d'une surface entre 80 m² et 100 m² 																											

FICHE ACTION n°6

CONSTRUCTION DE 4 MAISONS A LA VOIE A LA DAME

Orientation stratégique (et n°)	1. Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle en accueillant de nouvelles populations et en accompagnant l'avancée en âge 2. Maintenir et renforcer l'attractivité du centre-bourg de Carrouges en assurant un développement urbain harmonieux																																																																								
Enjeu thématique (et n°)	1. Améliorer l'offre d'habitat																																																																								
Action nom	<u>Construction de 4 maisons à la Voie à la Dame</u>																																																																								
Action n°	6																																																																								
Statut	Engagée																																																																								
Niveau de priorité	Fort																																																																								
Pilotage de la fiche-action	Logissia > Référent : Marc Paumier : m.paumier@logissia.fr																																																																								
Description de l'action	Ce projet porté par Logissia vise à : - Construire 4 logements individuels (3T3 de plain-pied de 70m ² et 1T4 de 90m ²) à l'emplacement de la tour des Chalaines qui a été rasée (parcelles AB26-27) ; - Répondre à une demande insatisfaite en termes de types et de typologies de logement (logements T3 pour des personnes âgées, des jeunes couples, des célibataires ou des familles monoparentales) ; - Renforcer l'offre locative via des logements rénovés aux loyers faibles à modérés ; - Diminuer l'impact carbone de ces logements neufs en visant des performances énergétiques supérieures aux objectifs de la RE2020 (RE 2020 avec seuils carbone 2028) ; - Requalifier plus globalement le secteur de la Voie à la Dame à l'instar du projet de réaménagement des espaces publics de ce secteur, de l'aménagement d'un écoquartier sur les parcelles de l'ancienne gare et de la rénovation de 5 logements à la Voie à la Dame portée par Logissia.																																																																								
Objectifs de l'action	<u>Objectif 1.3</u> Diversifier l'offre en logement et l'adapter aux besoins contemporains > <u>Sous-objectif 1.3.C</u> Encourager les opérations de logements à loyer modéré et de petite taille sur des parcelles en renouvellement urbain <u>Objectif T.2</u> Mettre en œuvre une gouvernance partagée et une approche partenariale																																																																								
Conséquence sur la fonction de centralité	En privilégiant l'aménagement et la densification d'une parcelle en renouvellement urbain située dans le tissu urbain résidentiel de la Voie à la Dame vers de l'habitat, ce projet permettra de proposer de nouveaux logements attractifs sur la commune, d'accueillir de nouvelles populations et donc de renforcer la fonction de centralité de la commune.																																																																								
Partenaires	<u>Commune de Carrouges</u> : acquis <u>DDT-Service habitat et construction (SHC) et architecte et paysagiste-conseils de l'Etat (ACPC)</u> (accompagnement en ingénierie pour encadrer la qualité architecturale de l'ensemble) : acquis <u>BOO'ARCHITECTURE</u> (réalisation des études maîtrise d'œuvre) : acquis																																																																								
Dépenses prévisionnelles	Coût prévisionnel de l'opération : 551 939,52€ TTC <table border="1"> <tr> <td>Coût construction</td> <td>405 023 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nbr Logements</td> <td>4</td> <td>Surface</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td>78,38 m2</td> </tr> <tr> <td>PLAI</td> <td></td> <td>3</td> <td>258,34 m2</td> </tr> <tr> <td>PLUS</td> <td></td> <td></td> <td>336,72</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td>MONTANT H.T. OPERATION</td> </tr> <tr> <td colspan="3">CONSTRUCTION</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">Coût de construction T.C.E.</td> <td>405 022,80</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Aléas et/ou actualisation (3,5 % du montant des travaux)</td> <td>14 175,80</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td>419 198,60</td> </tr> <tr> <td colspan="3">CHARGE FONCIERE</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">TERRAIN + IMMEUBLE + FRAIS</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">PARTICIPATION BAILLEUR AUX TRAVAUX DE V.R.D.</td> <td>1 800,00</td> </tr> <tr> <td colspan="3">BRANCHEMENTS E.D.F.</td> <td>1 400,00</td> </tr> <tr> <td colspan="3">BRANCHEMENTS EAU POTABLE</td> <td>800,00</td> </tr> <tr> <td colspan="3">BRANCHEMENTS FRANCE TELECOM</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">BRANCHEMENTS ASSAINISSEMENT</td> <td>3 000,00</td> </tr> <tr> <td colspan="3">BRANCHEMENTS RESEAU DE CHALEUR</td> <td></td> </tr> </table>	Coût construction	405 023 € HT			Nbr Logements	4	Surface				1	78,38 m2	PLAI		3	258,34 m2	PLUS			336,72				MONTANT H.T. OPERATION	CONSTRUCTION				Coût de construction T.C.E.			405 022,80	Aléas et/ou actualisation (3,5 % du montant des travaux)			14 175,80				419 198,60	CHARGE FONCIERE				TERRAIN + IMMEUBLE + FRAIS				PARTICIPATION BAILLEUR AUX TRAVAUX DE V.R.D.			1 800,00	BRANCHEMENTS E.D.F.			1 400,00	BRANCHEMENTS EAU POTABLE			800,00	BRANCHEMENTS FRANCE TELECOM				BRANCHEMENTS ASSAINISSEMENT			3 000,00	BRANCHEMENTS RESEAU DE CHALEUR			
Coût construction	405 023 € HT																																																																								
Nbr Logements	4	Surface																																																																							
		1	78,38 m2																																																																						
PLAI		3	258,34 m2																																																																						
PLUS			336,72																																																																						
			MONTANT H.T. OPERATION																																																																						
CONSTRUCTION																																																																									
Coût de construction T.C.E.			405 022,80																																																																						
Aléas et/ou actualisation (3,5 % du montant des travaux)			14 175,80																																																																						
			419 198,60																																																																						
CHARGE FONCIERE																																																																									
TERRAIN + IMMEUBLE + FRAIS																																																																									
PARTICIPATION BAILLEUR AUX TRAVAUX DE V.R.D.			1 800,00																																																																						
BRANCHEMENTS E.D.F.			1 400,00																																																																						
BRANCHEMENTS EAU POTABLE			800,00																																																																						
BRANCHEMENTS FRANCE TELECOM																																																																									
BRANCHEMENTS ASSAINISSEMENT			3 000,00																																																																						
BRANCHEMENTS RESEAU DE CHALEUR																																																																									

	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>TAXE D'AMENAGEMENT</td> <td style="text-align: right;">6 000,00</td> </tr> <tr> <td>DIVERS : GEOMETRE</td> <td style="text-align: right;">1 200,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border: 1px solid black;">14 200,00</td> </tr> </table> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td colspan="2">HONORAIRES</td> </tr> <tr> <td>ARCHITECTE</td> <td style="text-align: right;">7,50% 31 439,89</td> </tr> <tr> <td>BUREAU DE CONTROLE</td> <td style="text-align: right;">0,50% 2 095,99</td> </tr> <tr> <td>COORDINATEUR SECURITE</td> <td style="text-align: right;">0,50% 2 095,99</td> </tr> <tr> <td>ASSURANCE</td> <td style="text-align: right;">0,40% 1 676,79</td> </tr> <tr> <td>CONDUITE D'OPERATION</td> <td style="text-align: right;">2,50% 10 479,96</td> </tr> <tr> <td>ACOUSTIQUE + ETUDE THERMIQUE</td> <td style="text-align: right;">3 000,00</td> </tr> <tr> <td>DIAGNOSTICS</td> <td style="text-align: right;">2 500,00</td> </tr> <tr> <td>TEST D'INFILTROMETRIE</td> <td style="text-align: right;">1 400,00</td> </tr> <tr> <td>HUISSIER</td> <td style="text-align: right;">1 500,00</td> </tr> <tr> <td>TIRAGE DE PLANS</td> <td style="text-align: right;">1 000,00</td> </tr> <tr> <td>QUALITEL</td> <td style="text-align: right;">3 500,00</td> </tr> <tr> <td>DIVERS: Signalétique, nettoyages, boîtes aux lettres</td> <td style="text-align: right;">5 000,00</td> </tr> <tr> <td>ETUDE DE SOLS / STRUCUTURE</td> <td style="text-align: right;">6 000,00</td> </tr> <tr> <td>FRAIS D'APPEL D'OFFRES</td> <td style="text-align: right;">1 500,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border: 1px solid black;">73 188,64</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">TOTAL HT 506 587,24</td> </tr> <tr> <td>TVA</td> <td style="text-align: right;">5,5%</td> </tr> <tr> <td>TVA</td> <td style="text-align: right;">10,0%</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">TOTAL TTC</td> </tr> </table> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>TOTAL PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL ENSEMBLE OPERATION NEUF</td> <td style="text-align: right; border: 1px solid black;">551 939,52</td> <td>€ TTC</td> </tr> <tr> <td>TOTAL PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL NEUF P.L.A.I.</td> <td style="text-align: right; border: 1px solid black;">124 406,49</td> <td>€ TTC</td> </tr> <tr> <td>TOTAL PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL NEUF P.L.U.S.</td> <td style="text-align: right; border: 1px solid black;">427 533,03</td> <td>€ TTC</td> </tr> </table>	TAXE D'AMENAGEMENT	6 000,00	DIVERS : GEOMETRE	1 200,00		14 200,00	HONORAIRES		ARCHITECTE	7,50% 31 439,89	BUREAU DE CONTROLE	0,50% 2 095,99	COORDINATEUR SECURITE	0,50% 2 095,99	ASSURANCE	0,40% 1 676,79	CONDUITE D'OPERATION	2,50% 10 479,96	ACOUSTIQUE + ETUDE THERMIQUE	3 000,00	DIAGNOSTICS	2 500,00	TEST D'INFILTROMETRIE	1 400,00	HUISSIER	1 500,00	TIRAGE DE PLANS	1 000,00	QUALITEL	3 500,00	DIVERS: Signalétique, nettoyages, boîtes aux lettres	5 000,00	ETUDE DE SOLS / STRUCUTURE	6 000,00	FRAIS D'APPEL D'OFFRES	1 500,00		73 188,64		TOTAL HT 506 587,24	TVA	5,5%	TVA	10,0%		TOTAL TTC	TOTAL PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL ENSEMBLE OPERATION NEUF	551 939,52	€ TTC	TOTAL PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL NEUF P.L.A.I.	124 406,49	€ TTC	TOTAL PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL NEUF P.L.U.S.	427 533,03	€ TTC
TAXE D'AMENAGEMENT	6 000,00																																																							
DIVERS : GEOMETRE	1 200,00																																																							
	14 200,00																																																							
HONORAIRES																																																								
ARCHITECTE	7,50% 31 439,89																																																							
BUREAU DE CONTROLE	0,50% 2 095,99																																																							
COORDINATEUR SECURITE	0,50% 2 095,99																																																							
ASSURANCE	0,40% 1 676,79																																																							
CONDUITE D'OPERATION	2,50% 10 479,96																																																							
ACOUSTIQUE + ETUDE THERMIQUE	3 000,00																																																							
DIAGNOSTICS	2 500,00																																																							
TEST D'INFILTROMETRIE	1 400,00																																																							
HUISSIER	1 500,00																																																							
TIRAGE DE PLANS	1 000,00																																																							
QUALITEL	3 500,00																																																							
DIVERS: Signalétique, nettoyages, boîtes aux lettres	5 000,00																																																							
ETUDE DE SOLS / STRUCUTURE	6 000,00																																																							
FRAIS D'APPEL D'OFFRES	1 500,00																																																							
	73 188,64																																																							
	TOTAL HT 506 587,24																																																							
TVA	5,5%																																																							
TVA	10,0%																																																							
	TOTAL TTC																																																							
TOTAL PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL ENSEMBLE OPERATION NEUF	551 939,52	€ TTC																																																						
TOTAL PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL NEUF P.L.A.I.	124 406,49	€ TTC																																																						
TOTAL PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL NEUF P.L.U.S.	427 533,03	€ TTC																																																						
Plan de financement prévisionnel	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>Subvention DDT (1 500€ / PLAI)</td> <td style="text-align: right;">1 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Subv DDT aide complém par log acquis</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Subv ALS projet Action Cœur de Ville</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Prêt CDC 3,6% 32ans PLUS</td> <td style="text-align: right;">340 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Prêt CDC 2,8% 32ans PLAI</td> <td style="text-align: right;">100 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Prêt ALS projet Action Cœur de Ville</td> <td></td> </tr> <tr> <td>FEDER</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Augmentation de capital</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Fonds Propres</td> <td style="text-align: right;">110 440,00 €</td> </tr> </table>	Subvention DDT (1 500€ / PLAI)	1 500,00 €	Subv DDT aide complém par log acquis		Subv ALS projet Action Cœur de Ville		Prêt CDC 3,6% 32ans PLUS	340 000,00 €	Prêt CDC 2,8% 32ans PLAI	100 000,00 €	Prêt ALS projet Action Cœur de Ville		FEDER		Augmentation de capital		Fonds Propres	110 440,00 €																																					
Subvention DDT (1 500€ / PLAI)	1 500,00 €																																																							
Subv DDT aide complém par log acquis																																																								
Subv ALS projet Action Cœur de Ville																																																								
Prêt CDC 3,6% 32ans PLUS	340 000,00 €																																																							
Prêt CDC 2,8% 32ans PLAI	100 000,00 €																																																							
Prêt ALS projet Action Cœur de Ville																																																								
FEDER																																																								
Augmentation de capital																																																								
Fonds Propres	110 440,00 €																																																							
Calendrier	<p>> Inscription de l'opération au sein de la programmation de financement pour le développement de logements sociaux par la DDT (3 PLUS – 1 PLAI) : <u>2022</u></p> <p>> Réunion sur la qualité architecturale et paysagère du projet présenté en phase ESQ avec la DDT-SHC et MATTE et les ACPC : <u>avril 2022</u></p> <p>> Réunion sur la qualité architecturale et paysagère du projet présenté pour le PC avec la DDT-SHC et MATTE et les ACPC : <u>début-décembre 2023</u></p> <p>> Dépôt du permis de construire (PC) : <u>fin d'année 2023</u></p> <p><u>⚠</u> L'avancement des études de maîtrise d'œuvre était conditionné par la transmission de l'altimétrie des réseaux EU enterrés sur la parcelle à l'architecte et au bailleur afin que ce dernier puisse interroger son BE structure interne pour étudier la question de fondations sur réseaux.</p> <p>> Acceptation du PC (3 mois d'instruction) : <u>mars 2024</u></p> <p>> Consultation des entreprises de travaux : <u>printemps 2024</u></p> <p>> Réalisation des travaux : <u>à partir de l'été 2024</u></p>																																																							
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche-action intégrée au CRTE																																																							
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de logements créés :																																																							
Annexes	Sans objet																																																							

FICHE ACTION n°7

RENOVATION DES ANCIENS BÂTIMENTS DU DIOCESE

Orientation stratégique (et n°)	<p>1. Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle en accueillant de nouvelles populations et en accompagnant l'avancée en âge</p> <p>2. Maintenir et renforcer l'attractivité du centre-bourg de Carrouges en assurant un développement urbain harmonieux</p> <p>3. S'engager dans la transition écologique et énergétique en valorisant et préservant les ressources paysagères</p>		
Enjeu thématique (et n°)	1. Améliorer l'offre d'habitat		
Action nom	<u>Rénovation des anciens bâtiments du diocèse</u>		
Action n°	7		
Statut	Validée		
Niveau de priorité	Fort		
Pilotage de la fiche-action	Orne Habitat > Référent : Vianney Girard : v.girard@orne-habitat.com		
Description de l'action	<p>Ce projet porté par Orne Habitat vise à mener une opération d'acquisition-amélioration sur les logements du diocèse. Il vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénover en site occupé les 5 logements (4T2 - 1T3) situés dans les anciens bâtiments du diocèse, le long de la rue du Chapitre (rénovation, isolation, mise en sécurité, etc.) ; - Renforcer l'offre locative via des logements rénovés aux loyers faibles à modérés en gestion locative par Orne Habitat : 2 logements PLAI (financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration et attribués aux locataires en situation de grande précarité) et 3 logements PLUS (financés par le Prêt Locatif à Usage Social et correspondant aux locations HLM (habitation à loyer modéré)) ; - Endiguer la vacance (1 log. vacant sur 5 en août 2023) en œuvrant à une plus grande variation typologique et de types des logements loués (appartements T2 et T3 pour personnes âgées autonomes, jeunes couples, célibataires ou familles monoparentales). 		
Objectifs de l'action	<p><u>Objectif 1.1</u> Rénover l'habitat en l'adaptant aux besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 1.1.A</u> Porter et encourager des projets exemplaires de rénovation énergétique des logements <p><u>Objectif 1.2</u> Mettre en œuvre une gouvernance partagée et une approche partenariale</p>		
Conséquence sur la fonction de centralité	En privilégiant la réhabilitation de bâtiments vieillissants et vacants situés à proximité immédiate du cœur de bourg vers de l'habitat, ce projet permettra de proposer de nouveaux logements attractifs en centre-bourg, d'accueillir de nouvelles populations et participera donc de l'attractivité du centre-bourg.		
Partenaire	<u>Commune de Carrouges</u> : acquis		
Dépenses prévisionnelles	Coût prévisionnel de l'opération : <u>322 521,00€ TTC</u> (TVA 10%)		
Plan de financement prévisionnel	Recettes	%	Montant
	Fonds propres Orne Habitat	25%	<u>~80 000,00€ TTC</u>
	Emprunt Orne Habitat	66%	<u>~213 000,00€ TTC</u>
	Crédits Etat (aides à la pierre : 3 PLUS – 2 PLAI)	9%	<u>~28 900,00€ TTC</u>
Calendrier	<p>> Acquisition des bâtiments par Orne Habitat : <u>en attente</u></p> <p><u>II</u> Orne Habitat n'est pas encore propriétaire du patrimoine du diocèse. La promesse de vente faite en mars 2022 n'est plus valable depuis juillet 2023. Le compromis comprenait une clause suspensive liée à la présence potentielle de mэрule : Orne Habitat demande au vendeur des diagnostics complémentaires non réalisés à ce jour.</p> <p>Ce dossier sera de nouveau présenté au comité des investissements d'Orne Habitat le 28 septembre 2023.</p> <p>> Notification de l'inscription de l'opération au sein de la programmation de financement pour le développement de logements sociaux dans le cadre d'une opération d'acquisition-amélioration, par la DDT (3 PLUS – 2 PLAI) : <u>07 novembre 2022</u></p> <p>> Réalisation des études de maîtrise d'œuvre : <u>2^e semestre 2024</u> (si acquisition d'ici fin</p>		

	2023 sous réserve de l'absence de méréule) > Réalisation des travaux en site occupé : 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche-action intégrée au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de logements réhabilités :
Annexes	Sans objet

FICHE ACTION n°8

RENOVATION DE 5 LOGEMENTS A LA VOIE A LA DAME



Orientation stratégique (et n°)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle en accueillant de nouvelles populations et en accompagnant l'avancée en âge 2. Maintenir et renforcer l'attractivité du centre-bourg de Carrouges en assurant un développement urbain harmonieux 3. S'engager dans la transition écologique et énergétique en valorisant et préservant les ressources paysagères 												
Enjeu thématique (et n°)	1. Améliorer l'offre d'habitat												
Action nom	<u>Rénovation de 5 logements à la Voie à la Dame</u>												
Action n°	8												
Statut	Validée												
Niveau de priorité	Fort												
Pilotage de la fiche-action	Logissia > Référent : Marc Paumier : m.paumier@logissia.fr												
Description de l'action	<p>Ce projet porté par Logissia depuis 2018 vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénover 5 pavillons mitoyens locatifs à vocation sociale (2T3 de 61m² - 3T4 de 75m²) situés du 1 à 9, Voie à la Dame et favoriser la transition énergétique de ces logements datant des années 70 (modèle MT68) vers un DPE C a minima ; - Requalifier plus globalement le secteur de la Voie à la Dame à l'instar du projet de réaménagement des espaces publics de ce secteur, de l'aménagement d'un écoquartier sur les parcelles de l'ancienne gare et de la construction de 4 maisons à la Voie à la Dame portée par Logissia. <p>L'objectif de Logissia est également d'expérimenter les possibilités de rénovation de ce modèle de pavillons (MT68) que l'on retrouve sur l'ensemble du département.</p>												
Objectifs de l'action	<p><u>Objectif 1.1</u> Rénover l'habitat en l'adaptant aux besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ <u>Sous-objectif 1.1.A</u> Porter et encourager des projets exemplaires de rénovation énergétique des logements <p><u>Objectif T.2</u> Mettre en œuvre une gouvernance partagée et une approche partenariale</p>												
Conséquence sur la fonction de centralité	En privilégiant la réhabilitation de logements vieillissants situés dans le tissu urbain résidentiel de la Voie à la Dame vers de l'habitat, ce projet permettra de proposer d'améliorer les conditions de logements des habitants existants de cette polarité résidentielle, de maintenir ces populations sur la commune et donc de renforcer la fonction de centralité de la commune.												
Partenaire	<u>Commune de Carrouges</u> : acquis												
Dépenses prévisionnelles	Coût prévisionnel de l'opération : ~ 300 000,00€ TTC Soit 60 000,00€ TTC / logement (inclus honoraires MOE)												
Plan de financement prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Recettes</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonds propres / Emprunt Logissia</td> <td>58%</td> <td>~173 000,00€ TTC</td> </tr> <tr> <td>FEDER – Aides à la rénovation thermique des logements sociaux (vers du BBC) - Coût de financement / logement : 25 400,00€ TTC</td> <td>42%</td> <td>~127 000,00€ TTC</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Des aides complémentaires pour l'utilisation de matériaux biosourcés pourront éventuellement être sollicitées par Logissia en complément.</td> </tr> </tbody> </table>	Recettes	%	Montant	Fonds propres / Emprunt Logissia	58%	~173 000,00€ TTC	FEDER – Aides à la rénovation thermique des logements sociaux (vers du BBC) - Coût de financement / logement : 25 400,00€ TTC	42%	~127 000,00€ TTC	Des aides complémentaires pour l'utilisation de matériaux biosourcés pourront éventuellement être sollicitées par Logissia en complément.		
Recettes	%	Montant											
Fonds propres / Emprunt Logissia	58%	~173 000,00€ TTC											
FEDER – Aides à la rénovation thermique des logements sociaux (vers du BBC) - Coût de financement / logement : 25 400,00€ TTC	42%	~127 000,00€ TTC											
Des aides complémentaires pour l'utilisation de matériaux biosourcés pourront éventuellement être sollicitées par Logissia en complément.													
Calendrier	<p>> Réalisation de DPE sur l'ensemble des logements de Logissia : <u>avant juin 2024</u></p> <p>> Consultation pour la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre (MOE) : <u>2024</u></p> <p>> Inscription de l'opération au sein de la programmation de financement pour le développement de logements sociaux par la DDT : <u>2024</u></p> <p>!/\ Le conventionnement de ces logements est antérieur aux modes de financement qui désignent dorénavant les logements à loyer modéré (PLAI, PLUS, PLS et PLI) : le premier conventionnement de ces logements construits dans les années 70 (autorisation PC : février 1967) date de janvier 1991 ; le financement principal de l'opération alors avait été réalisé au moyen d'un emprunt auprès du Crédit Foncier de France ; ce conventionnement a connu un avenant en novembre 2000 suite à des</p>												

	<p>travaux de réhabilitation financés notamment à l'aide d'une subvention de l'Etat (PALULOS : prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale). Le montant du loyer maximum, qui ne devait pas excéder 141 francs annuels du mètre carré de surface corrigée lors du premier conventionnement, ne doit pas excéder 165 francs annuels du mètre carré de surface corrigée (soit des loyers maximaux de ~265 €/mois pour les T3 (90m² de surface corrigée) et de ~305€/mois pour les T4 (104m² de surface corrigée), sans prendre en compte la révision et la majoration possibles du loyer). Ce conventionnement expirera en juin 2024.</p> <p>> Réalisation des études de maîtrise d'œuvre (intégrant une réunion de concertation avec les habitants et le MOE sur les programmes de travaux ; DPC) : <u>2024-2025</u></p> <p>> Réalisation des travaux en site occupé : <u>début 2026</u></p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche-action intégrée au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de logements réhabilités :
Annexes	Sans objet

FICHE ACTION n°9

REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-BOURG

Orientations stratégiques (et n°)	<p>2. Maintenir et renforcer l'attractivité du centre-bourg de Carrouges en assurant un développement urbain harmonieux</p> <p>3. S'engager dans la transition écologique et énergétique en valorisant et préservant les ressources paysagères</p> <p>1. Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle en accueillant de nouvelles populations et en accompagnant l'avancée en âge</p>
Enjeux thématiques (et n°)	<p>7. Assurer un cadre de vie agréable et convivial</p> <p>5. Amplifier le tourisme comme levier de développement local</p> <p>6. Amplifier la connexion à la nature pour protéger et reconquérir la biodiversité</p> <p>2. Maintenir et renforcer l'activité commerciale et artisanale dans le centre-bourg</p> <p>1. Améliorer l'offre d'habitat</p>
Action nom	<u>Réaménagement des espaces publics du centre-bourg</u> : réaménagement de la place du Général Leveueur, de la place Charles de Gaulle, des rues des Halles et Saint-Martin
Action n°	9
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	<p>CDC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien</p> <p>> Référente : Claudine Bellenger : contact@ccpfbfbc.fr</p> <p>Commune de Carrouges</p> <p>> Référent : Pierre Chivard : mairie.carrouges@wanadoo.fr</p> <p>> Référente : Anne-Laure Lagadic : anne-laure.lagadic@parc-normandie-maine.fr</p>
Description de l'action	<p>Ce projet ayant émergé lors de l'étude de revitalisation vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une zone de circulation apaisée en centre-bourg et sécuriser les mobilités douces tout en donnant plus d'importance à l'espace dédié aux piétons ; - Traiter les espaces publics de manière homogène et qualitative pour donner une nouvelle image, plus cohérente et valorisant le cadre patrimonial, à l'ensemble du bourg. <p>L'objectif n'est pas seulement la requalification et l'amélioration de la convivialité de ces espaces publics en tant que telles, mais les effets de bord qu'elle peut avoir sur l'attractivité des commerces et des logements vacants qui bordent la place.</p>
Objectifs de l'action	<p><u>Objectif 7.2</u> Entretenir l'effet de centralité du centre-bourg</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 7.2.B</u> Pacifier et requalifier les places publiques et les venelles commerciales <p><u>Objectif 7.3</u> Agir pour un urbanisme favorable à la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 7.2.B</u> Pacifier et requalifier les places publiques et les venelles commerciales <p><u>Objectif 5.1</u> Affirmer le centre-bourg comme 3^e pôle touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 5.1.C</u> Requalifier les espaces publics <p><u>Objectif 6.2</u> Améliorer l'inscription du bourg dans son environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 7.2.B</u> Accentuer la place du végétal dans les espaces publics et réduire l'imperméabilisation des sols <p><u>Objectif 2.1</u> Restructurer et rendre visible le périmètre marchand de la centralité</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 2.1.C</u> Changer l'image du bourg et rendre son offre commerciale visible > <u>Sous-objectif 2.1.D</u> Produire les conditions pour accueillir de nouveaux logements dans le centre-bourg (cf. objectif 1.2) <p><u>Objectif 1.2</u> Endiguer l'habitat vacant et dégradé</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 1.2.B</u> Requalifier les espaces publics contigus <p><u>Objectif T.1</u> Favoriser le pouvoir d'agir des habitants et acteurs locaux</p> <p><u>Objectif T.2</u> Mettre en œuvre une gouvernance partagée et une approche partenariale</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	La place du Général Leveueur, la place Charles de Gaulle et les rues Saint-Martin et des Halles ont un caractère central pour la commune de Carrouges et jouent un rôle structurant dans la vie du centre-bourg. La requalification de ces espaces publics aura un impact direct sur la perception du centre-bourg et sur l'amélioration du cadre de vie.

Partenaires	Agence départementale d'ingénierie de l'Orne (réalisation de l'étude préliminaire et maîtrise d'œuvre) : à discuter																																																																																					
Dépenses prévisionnelles	<table border="1" data-bbox="515 293 1070 421"> <thead> <tr> <th colspan="5">1.2 La place de la Mairie</th> </tr> <tr> <th colspan="4">Dépenses</th> <th>€HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux d'aménagement</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Aménagement place</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>72 000 € +/- 20%</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Prestations intellectuelles</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Géomètre, architecte, ingénieurs</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>pourcentage du coût travaux</td> <td>15%</td> <td></td> <td></td> <td>10 800 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4">TOTAL €HT</td> <td>82 800 €</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="515 443 1070 593"> <thead> <tr> <th colspan="5">1.3 La place du marcher</th> </tr> <tr> <th colspan="4">Dépenses</th> <th>€HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux d'aménagements Place</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>357 000 € +/- 20%</td> </tr> <tr> <td>Travaux d'aménagements R S. Martin / Halles</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>91 200 € +/- 20%</td> </tr> <tr> <td>Travaux d'aménagements R Crochet</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>40 500 € +/- 20%</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Prestations intellectuelles</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Géomètre, architecte, ingénieurs</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>pourcentage du coût travaux</td> <td>15%</td> <td></td> <td></td> <td>73 305 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4">TOTAL €HT</td> <td>562 005 €</td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="491 611 1430 640">Coût prévisionnel de l'opération : 644 805,00€ HT (estimation du plan-guide en 2021)</p> <p data-bbox="491 656 1225 685">Impact récurrent en termes de fonctionnement pour la commune :</p> <p data-bbox="491 689 916 719">- Entretien des espaces verts : à définir</p>	1.2 La place de la Mairie					Dépenses				€HT	Travaux d'aménagement					Aménagement place				72 000 € +/- 20%	Prestations intellectuelles					Géomètre, architecte, ingénieurs					pourcentage du coût travaux	15%			10 800 €	TOTAL €HT				82 800 €	1.3 La place du marcher					Dépenses				€HT	Travaux d'aménagements Place				357 000 € +/- 20%	Travaux d'aménagements R S. Martin / Halles				91 200 € +/- 20%	Travaux d'aménagements R Crochet				40 500 € +/- 20%	Prestations intellectuelles					Géomètre, architecte, ingénieurs					pourcentage du coût travaux	15%			73 305 €	TOTAL €HT				562 005 €
1.2 La place de la Mairie																																																																																						
Dépenses				€HT																																																																																		
Travaux d'aménagement																																																																																						
Aménagement place				72 000 € +/- 20%																																																																																		
Prestations intellectuelles																																																																																						
Géomètre, architecte, ingénieurs																																																																																						
pourcentage du coût travaux	15%			10 800 €																																																																																		
TOTAL €HT				82 800 €																																																																																		
1.3 La place du marcher																																																																																						
Dépenses				€HT																																																																																		
Travaux d'aménagements Place				357 000 € +/- 20%																																																																																		
Travaux d'aménagements R S. Martin / Halles				91 200 € +/- 20%																																																																																		
Travaux d'aménagements R Crochet				40 500 € +/- 20%																																																																																		
Prestations intellectuelles																																																																																						
Géomètre, architecte, ingénieurs																																																																																						
pourcentage du coût travaux	15%			73 305 €																																																																																		
TOTAL €HT				562 005 €																																																																																		
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" data-bbox="491 719 1437 965"> <thead> <tr> <th>Recettes</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CDC + Commune</td> <td>20%</td> <td>128 961,00€ HT</td> </tr> <tr> <td>DETR envisagée (20% à 45% max.)</td> <td>30%</td> <td>193 441,50€ HT</td> </tr> <tr> <td>Région - Contrat de territoire 2023-2027 (50% max.) (En fonction de l'intérêt du projet en termes de transitions)</td> <td>35%</td> <td>225 681,75€ HT</td> </tr> <tr> <td>Département – FDSIT (25% max.) (En fonction de l'intérêt du projet en termes de transitions)</td> <td>15%</td> <td>96 720,75€ HT</td> </tr> <tr> <td>Aides de l'Agence de l'Eau (Gestion intégrée des eaux pluviales)</td> <td>?</td> <td>à définir</td> </tr> <tr> <td>Aides du Fonds Vert (Renaturation des villes et des villages)</td> <td>?</td> <td>à définir</td> </tr> </tbody> </table>	Recettes	%	Montant	CDC + Commune	20%	128 961,00€ HT	DETR envisagée (20% à 45% max.)	30%	193 441,50€ HT	Région - Contrat de territoire 2023-2027 (50% max.) (En fonction de l'intérêt du projet en termes de transitions)	35%	225 681,75€ HT	Département – FDSIT (25% max.) (En fonction de l'intérêt du projet en termes de transitions)	15%	96 720,75€ HT	Aides de l'Agence de l'Eau (Gestion intégrée des eaux pluviales)	?	à définir	Aides du Fonds Vert (Renaturation des villes et des villages)	?	à définir																																																																
Recettes	%	Montant																																																																																				
CDC + Commune	20%	128 961,00€ HT																																																																																				
DETR envisagée (20% à 45% max.)	30%	193 441,50€ HT																																																																																				
Région - Contrat de territoire 2023-2027 (50% max.) (En fonction de l'intérêt du projet en termes de transitions)	35%	225 681,75€ HT																																																																																				
Département – FDSIT (25% max.) (En fonction de l'intérêt du projet en termes de transitions)	15%	96 720,75€ HT																																																																																				
Aides de l'Agence de l'Eau (Gestion intégrée des eaux pluviales)	?	à définir																																																																																				
Aides du Fonds Vert (Renaturation des villes et des villages)	?	à définir																																																																																				
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> > Réalisation d'une fiche-action lors de l'étude de revitalisation : septembre 2021 > Concertation sur les scénarii d'aménagement : novembre 2021 à juin 2022 > Expérimentation d'urbanisme transitoire : fin-juin 2022 à fin-septembre 2022 > Rédaction du dossier de consultation et lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre d'espaces publics par la CDC : 1^{er} trimestre 2024 > Réalisation des études de maîtrise d'œuvre : 2^e trimestre 2024 - 4^e trimestre 2024 > Demande de subventions par la CDC : décembre 2024 (DETR 2025) > Réalisation des travaux : à partir du printemps 2025 																																																																																					
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche-action intégrée au CRTE et au contrat de territoire avec la Région et le Département (une des tranches de la fiche sur le projet global d'aménagement du cœur de bourg)																																																																																					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'études réalisées : - Nombre de projets d'espaces publics réalisés : - Surface désimperméabilisée : - Nombre de stationnement vélo : - Montant des travaux : 																																																																																					
Annexes	<p data-bbox="499 1471 587 1485">Scénario d'aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ① Réviser les chaussées pour privilégier l'espace piéton (voir projet sur D006) ② Un même traitement du sol sur l'ensemble de la place (réflecteur de façade à façade) ③ Suppression de l'entrée véhiculaire (rue Saint-Sauveur), création d'un axe piéton vers le restaurant Café-Pâtis. ④ Traitement spécifique du sol devant l'entrée de la mairie afin de bien marquer l'axe piéton (installation de potelets) ⑤ Végétalisation de la place via des petites plantes génériques et franchissables afin de créer une ambiance plus conviviale et une meilleure intégrité pour les logements au RDC (port) ⑥ Création d'une rampe d'accès au bâtiment de la poste longue par des pieds de façade végétalisés ⑦ Optimisation des places de stationnement et changement de configuration (8 places, 30 bonnes places + PMR VS 16 places aujourd'hui, en bataille au lieu d'en 40)  <p data-bbox="499 1778 587 1792">Scénario d'aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ① Définir l'emprise de la place (de façade à façade) via un traitement au sol spécifique sur un même niveau. ② Optimiser l'espace carrossable de la place en reconfigurant la voie et les places de stationnement (24 places de stationnement vs 26 existantes) ③ Création d'une large bande piétonne continue et ombragée devant les commerces (arbres à haute-tige + pieds de façade plantés + bancs) ④ Élargir et aménager l'espace piéton devant les façades des commerces au sud de la place. ⑤ Marquage au sol d'une petite allée piétonne au centre de la place permettant de traverser la voie en sécurité. ⑥ Installation de potelets aux abords de la place pour sécuriser l'espace piéton. ⑦ Création d'un point d'eau au centre de la place. 																																																																																					

FICHE ACTION n°10

REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE LA VOIE A LA DAME


Orientations stratégiques (et n°)	2. Maintenir et renforcer l'attractivité du centre-bourg de Carrouges en assurant un développement urbain harmonieux 3. S'engager dans la transition écologique et énergétique en valorisant et préservant les ressources paysagères
Enjeux thématiques (et n°)	7. Assurer un cadre de vie agréable et convivial 6. Amplifier la connexion à la nature pour protéger et reconquérir la biodiversité
Action nom	<u>Réaménagement des espaces publics de la Voie à la Dame</u> : réaménagement de la rue du 19 mars 1962 et des impasses de la Voie à la Dame
Action n°	10
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	CDC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien > Référente : Claudine Bellenger : contact@ccpfbf.fr Commune de Carrouges > Référent : Pierre Chivard : mairie.carrouges@wanadoo.fr > Référente : Anne-Laure Lagadic : anne-laure.lagadic@parc-normandie-maine.fr
Description de l'action	<p>Ce projet vise à réaménager le secteur de la Voie à la Dame et, en particulier, l'ensemble des espaces publics de ce secteur à caractère résidentiel qui marque l'entrée ouest du bourg. En effet, ces rues et impasses témoignent d'une vétusté avancée : revêtements très abîmés, absence de continuité piétonne, espaces largement dédiés aux circulations motorisées.</p> <p>La requalification des espaces publics s'attache aux préoccupations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire cohabiter les différents déplacements (voiture, poids lourds, agricoles, piétons, vélos), la vitesse des véhicules, le stationnement, les accès aux parcelles privées - Favoriser la continuité des itinéraires piétons dans des registres adaptés au contexte de chaque rue : lotissement, abords de départementale, et requalifier les liaisons avec le bourg, ses commerces et équipements - Requalifier l'entrée de bourg, permettre l'intégration paysagère du site dans son contexte paysager et architectural remarquable (Château de Carrouges visible depuis le site), valoriser les vues vers le Château et le vallon bocager d'un côté, et le bourg (notamment l'église) de l'autre côté depuis les impasses de la Voie à la Dame - Prendre en compte les enjeux environnementaux dans le contexte du changement climatique en végétalisant les espaces publics, en désimperméabilisant les sols, et en favorisant une gestion locale d'une partie des eaux pluviales. <p>Une étude préliminaire a été réalisée par l'Agence départementale d'ingénierie de l'Orne (ADI 61).</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif 7.1 Apaiser les circulations et valoriser l'identité des lieux</p> <ul style="list-style-type: none"> > Sous-objectif 7.1.A Soigner les entrées de bourg et les franges urbaines en s'appuyant sur les éléments paysagers structurants > Sous-objectif 7.1.B Requalifier les traverses et mailler les polarités en favorisant les modes actifs <p>Objectif 7.3 Agir pour un urbanisme favorable à la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> > Sous-objectif 7.3.A Accentuer la place du végétal dans les espaces publics et réduire l'imperméabilisation des sols <p>Objectif 6.2 Améliorer l'inscription du bourg dans son environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> > Sous-objectif 6.2.B Soigner les entrées de bourg et les franges urbaines en s'appuyant sur les éléments paysagers structurants > Sous-objectif 6.2.D Prendre en compte le végétal local (palettes et formes diverses) dans l'aménagement des espaces publics

	<p>Objectif T.1 Favoriser le pouvoir d'agir des habitants et acteurs locaux Objectif T.2 Mettre en œuvre une gouvernance partagée et une approche partenariale</p>		
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Déterminantes pour la qualité du cadre de vie, les entrées de bourg donnent leur identité et leur valeur patrimoniale aux bourgs. Ce projet permettra de requalifier une des entrées de bourg aujourd'hui dégradée et peu qualitative, de valoriser plus globalement l'image du bourg, et donc de renforcer l'attractivité de la centralité. Il confortera également la centralité du centre-bourg en assurant un maillage piéton qualitatif avec une des polarités résidentielles majeures de la commune.</p>		
Partenaires	<p>Agence départementale d'ingénierie de l'Orne (réalisation de l'étude préliminaire) : acquis (mission lancée en juin 2022 et réalisée)</p>		
Dépenses prévisionnelles		Coût HT	Coût TTC (TVA 20%)
	Total travaux	662 083,00€	746 499,60€
	Frais d'ingénierie (inclus frais de l'étude préliminaire)	62 000,00€	74 400,00€
	TOTAL opération	724 083,00€	820 899,60€
	<p>Coût prévisionnel de l'opération : 724 083,00€ HT</p> <p>Impact récurrent en termes de fonctionnement pour la commune :</p> <p>- Entretien des espaces verts : à définir</p>		
Plan de financement prévisionnel	Recettes	%	Montant
	CDC + Commune	65%	471 259,00€ HT
	DETR obtenue (20% à 45% max.)	28%	202 824,00€ HT
	FAL envisagé (plafond 50K€)	7%	50 000,00€ HT
	Aides de l'Agence de l'Eau (Gestion intégrée des eaux pluviales)	?	à définir
	Aides du Fonds Vert (Renaturation des villes et des villages)	?	à définir
Calendrier	<p>> Rendu de l'étude préliminaire par l'ADI 61 : février 2023</p> <p>> Demande de subventions par la CDC : mars 2023 (DETR 2023) ; mai 2023 (FAL)</p> <p>> Attribution de la mission de MOE à l'ADI 61 : septembre 2023</p> <p>> Réalisation des études de MOE par l'ADI 61 : 4^e trimestre 2023 - 2^e trimestre 2024</p> <p>> Consultation des entreprises de travaux : 2^e trimestre 2024</p> <p>> Réalisation des travaux d'aménagement : à partir de septembre 2024</p>		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Fiche-action intégrée au CRTE</p>		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>- Nombre d'études réalisées :</p> <p>- Nombre de projets d'espaces publics réalisés :</p> <p>- Surface désimperméabilisée :</p> <p>- Montant des travaux :</p>		
Annexes	 <p>Plan des aménagements projetés</p>		

FICHE ACTION n°11

REAMENAGEMENT DU CHAMP DE FOIRE

Orientations stratégiques (et n°)	1. Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle en accueillant de nouvelles populations et en accompagnant l'avancée en âge 3. S'engager dans la transition écologique et énergétique en valorisant et préservant les ressources paysagères
Enjeux thématiques (et n°)	4. Conforter le pôle de services de Carrouges 5. Amplifier le tourisme comme levier de développement local 7. Assurer un cadre de vie agréable et convivial
Action nom	<u>Réaménagement du Champ de Foire</u> : aménagement d'un parc ; construction potentielle d'une halle de randonneurs
Action n°	11
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	Commune de Carrouges > Référent : Pierre Chivard : mairie.carrouges@wanadoo.fr > Référente : Anne-Laure Lagadic : anne-laure.lagadic@parc-normandie-maine.fr
Description de l'action	<p>Ce projet ayant émergé lors de l'étude de revitalisation vise à aménager une aire sports-loisirs au niveau de l'ancien Champ de Foire, à proximité de l'église. Il vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménager un parc végétalisé qualitatif intégrant une aire de détente et de jeux et un parcours sport-santé - Conserver des surfaces libres pour accueillir les rassemblements festifs existants - Equiper le Champ de Foire pour l'accueil des visiteurs en mettant en valeur le site et sa situation en balcon, et en valorisant les vues remarquables sur le paysage et en particulier sur le Château de Carrouges en contrebas, notamment par des tables de lecture du paysage voire par la construction d'une halle de randonneurs dans un second temps. <p>Une étude préliminaire a été commandée à l'Agence départementale d'ingénierie de l'Orne (ADI 61).</p> <p>Cette étude comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un état des lieux et un diagnostic de la zone d'étude avec mise en évidence des enjeux - Des orientations d'aménagement de l'aire sports-loisirs et des cheminements associés - Des propositions d'aménagement avec schémas d'aménagement, esquisses, photos ou coupes - L'évaluation de l'enveloppe financière. <p>Cette étude portera sur une démarche globale pour intégrer les préoccupations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les déplacements piétons, le stationnement existant, la présence de camping-cars - L'accessibilité des personnes à mobilité réduite - Le développement d'équipements de loisirs intergénérationnels - L'intégration des usagers à proximité directe du site (écoles) - Une intégration paysagère du site en lien avec les espaces circulés à proximité - L'environnement du site et l'espace public (patrimoine, cadre de vie urbain et paysager...) et les protections afférentes.
Objectifs de l'action	<p><u>Objectif 4.2</u> Proposer des équipements et services dédiés aux familles et aux jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 4.2.A</u> Améliorer les conditions d'accueil des enfants > <u>Sous-objectif 4.2.B</u> Créer et maintenir des lieux de rencontre et des équipements pour les jeunes <p><u>Objectif 4.3</u> Adapter et maintenir l'offre d'équipements et de services</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 4.3.A</u> Renforcer les équipements sportifs de proximité <p><u>Objectif 5.2</u> Améliorer l'accueil des visiteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 5.2.A</u> Structurer l'offre d'activités touristiques et récréatives <p><u>Objectif 5.3</u> Valoriser le paysage de la commune comme vecteur d'attractivité</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 5.3.A</u> Mettre en scène les points de vue paysagers <p><u>Objectif 7.3</u> Agir pour un urbanisme favorable à la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 7.3.B</u> Créer un maillage d'espaces verts publics <p><u>Objectif T.1</u> Favoriser le pouvoir d'agir des habitants et acteurs locaux</p>

	Objectif T.2 Mettre en œuvre une gouvernance partagée et une approche partenariale																																								
Conséquence sur la fonction de centralité	Un espace récréatif attractif et qualitatif dédié aux enfants et aux jeunes fait défaut dans le centre-bourg de Carrouges alors que la demande est forte. Implanter une aire de détente et de jeux sur le Champ de Foire permettra à la commune de se doter d'un lieu de socialisation, d'apprentissage et d'amusement indispensable pour les enfants, mais aussi d'un espace public qui favorise les interactions sociales et le « vivre ensemble » entre les habitants, et donc, plus largement d'un équipement qui participe à l'attractivité de la commune et de son centre-bourg.																																								
Partenaires	Agence départementale d'ingénierie de l'Orne (réalisation de l'étude préliminaire) : acquis (devis signé et mission lancée en octobre 2022)																																								
Dépenses prévisionnelles	<p>Coût de l'étude préliminaire : 4 200€ HT</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">4.1 L'aire sport-loisir / parvis église</th> </tr> <tr> <th colspan="3">Dépenses</th> <th>€HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4">Travaux</td> </tr> <tr> <td>Aménagement espace vert et circuit sportif</td> <td></td> <td></td> <td>125 000 € +/- 20%</td> </tr> <tr> <td>Création d'une halle</td> <td></td> <td></td> <td>123 750 € +/- 20%</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Prestations intellectuelles</td> </tr> <tr> <td>Géomètre, architecte, ingénieurs</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Frais de maîtrise d'ouvrage</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>pourcentage du coût travaux</td> <td>15%</td> <td></td> <td>37 313 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3">TOTAL €HT</td> <td>286 063 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Coût prévisionnel de l'opération : 286 063,00€ HT (estimation issue du plan-guide en 2021)</p> <p>Impact récurrent en termes de fonctionnement pour la commune :</p> <p>- Entretien des espaces verts : à définir</p>	4.1 L'aire sport-loisir / parvis église				Dépenses			€HT	Travaux				Aménagement espace vert et circuit sportif			125 000 € +/- 20%	Création d'une halle			123 750 € +/- 20%	Prestations intellectuelles				Géomètre, architecte, ingénieurs				Frais de maîtrise d'ouvrage				pourcentage du coût travaux	15%		37 313 €	TOTAL €HT			286 063 €
4.1 L'aire sport-loisir / parvis église																																									
Dépenses			€HT																																						
Travaux																																									
Aménagement espace vert et circuit sportif			125 000 € +/- 20%																																						
Création d'une halle			123 750 € +/- 20%																																						
Prestations intellectuelles																																									
Géomètre, architecte, ingénieurs																																									
Frais de maîtrise d'ouvrage																																									
pourcentage du coût travaux	15%		37 313 €																																						
TOTAL €HT			286 063 €																																						
Plan de financement prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Recettes</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commune</td> <td>33%</td> <td>94 425,20€ HT</td> </tr> <tr> <td>DETR envisagée (20% à 45% max.)</td> <td>45%</td> <td>128 728,35€ HT</td> </tr> <tr> <td>Pays d'Alençon – Fonds LEADER (fiche-action 4)</td> <td>22%</td> <td>62 933,86€ HT</td> </tr> <tr> <td>Département – Aide pour les parcours sport-santé (20% max., plafond 10K€)</td> <td>?</td> <td>dépenses éligibles à définir</td> </tr> <tr> <td>Département – Tourisme 61 « Aide en faveur de l'amélioration de l'accueil des cyclotouristes et randonneurs » (40% max., plafond 20K€)</td> <td>?</td> <td>dépenses éligibles à définir</td> </tr> <tr> <td>Aides du Fonds Vert (Renaturation des villes et des villages)</td> <td>?</td> <td>à définir</td> </tr> </tbody> </table>	Recettes	%	Montant	Commune	33%	94 425,20€ HT	DETR envisagée (20% à 45% max.)	45%	128 728,35€ HT	Pays d'Alençon – Fonds LEADER (fiche-action 4)	22%	62 933,86€ HT	Département – Aide pour les parcours sport-santé (20% max., plafond 10K€)	?	dépenses éligibles à définir	Département – Tourisme 61 « Aide en faveur de l'amélioration de l'accueil des cyclotouristes et randonneurs » (40% max., plafond 20K€)	?	dépenses éligibles à définir	Aides du Fonds Vert (Renaturation des villes et des villages)	?	à définir																			
Recettes	%	Montant																																							
Commune	33%	94 425,20€ HT																																							
DETR envisagée (20% à 45% max.)	45%	128 728,35€ HT																																							
Pays d'Alençon – Fonds LEADER (fiche-action 4)	22%	62 933,86€ HT																																							
Département – Aide pour les parcours sport-santé (20% max., plafond 10K€)	?	dépenses éligibles à définir																																							
Département – Tourisme 61 « Aide en faveur de l'amélioration de l'accueil des cyclotouristes et randonneurs » (40% max., plafond 20K€)	?	dépenses éligibles à définir																																							
Aides du Fonds Vert (Renaturation des villes et des villages)	?	à définir																																							
Calendrier	<p>> Réalisation d'une fiche-action lors de l'étude de revitalisation : septembre 2021</p> <p>> Réalisation de l'étude préliminaire par l'ADI 61 : 2^e trim. 2023 - 4^e trim. 2023</p> <p>> Demande de subventions par la commune : décembre 2023 (DETR 2024)</p> <p>> Attribution de la mission de MOE à l'ADI 61 : janvier 2024</p> <p>> Réalisation des études de maîtrise d'œuvre : 1^{er} trimestre 2024 – 2^e trimestre 2024</p> <p>> Dépôt du permis d'aménager : printemps 2024</p> <p>> Consultation des entreprises de travaux : été 2024</p> <p>> Réalisation des travaux d'aménagement : à partir de l'automne 2024</p>																																								
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche-action intégrée au CRTE et au contrat de territoire avec la Région et le Département																																								
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>- Nombre d'études réalisées :</p> <p>- Nombre de projets d'espaces publics réalisés :</p> <p>- Montant des travaux :</p>																																								
Annexes	<p>Scénario d'aménagement :</p> <ol style="list-style-type: none"> Aménagement frugal d'un parcours de santé Intégration de gradins dans le talus Sécurisation et valorisation du chemin piéton Installation d'une aire de jeu frugale Construction d'une halle, un espace de rencontre et activités à l'abri des intempéries. Mais aussi un lieu d'où on peut profiter du panorama vers le château en déjeunant sur des tables de pique-nique Amélioration de l'aire dédiée aux camping-cars (installation de bornes et robinet...) Création d'un chemin ombragé par un alignement d'arbres, reliant les toilettes publiques à l'aire camping-car et pique-nique. Optimisation de l'espace carrossable du parking et D909 pour sécuriser les piétons au tour de l'église 																																								

FICHE ACTION n°12

REAMENAGEMENT DE L'IMPASSE DES GUERNONS

Orientations stratégiques (et n°)	<p>2. Maintenir et renforcer l'attractivité du centre-bourg de Carrouges en assurant un développement urbain harmonieux</p> <p>3. S'engager dans la transition écologique et énergétique en valorisant et préservant les ressources paysagères</p> <p>1. Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle en accueillant de nouvelles populations et en accompagnant l'avancée en âge</p>
Enjeux thématiques (et n°)	<p>7. Assurer un cadre de vie agréable et convivial</p> <p>5. Amplifier le tourisme comme levier de développement local</p> <p>6. Amplifier la connexion à la nature pour protéger et reconquérir la biodiversité</p> <p>1. Améliorer l'offre d'habitat</p>
Action nom	<u>Réaménagement de l'impasse des Guernons</u>
Action n°	12
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	<p>CDC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien > Référente : Claudine Bellenger : contact@ccpfbc.fr</p> <p>Commune de Carrouges > Référent : Pierre Chivard : mairie.carrouges@wanadoo.fr</p> <p>> Référente : Anne-Laure Lagadic : anne-laure.lagadic@parc-normandie-maine.fr</p>
Description de l'action	<p>Ce projet vise à réaménager l'impasse des Guernons, une des ruelles à dominante piétonne du cœur de bourg. Cette impasse fonctionne aujourd'hui comme une voie partagée entre véhicules et piétons mais son aménagement ne témoigne pas d'un usage partagé : l'enrobé uniforme sur la rue donne la priorité aux voitures.</p> <p>Le projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer un caractère plus adapté à l'usage de la rue et aux contraintes qui lui sont propres (notamment d'accessibilité), en y encourageant les mobilités douces sur cette voie résidentielle du réseau viaire tertiaire - Valoriser l'identité du centre-bourg en mettant en valeur le patrimoine bâti et vernaculaire avoisinants - Prendre en compte les enjeux environnementaux dans le contexte du changement climatique en végétalisant les espaces publics, en désimperméabilisant les sols, et en favorisant une gestion locale d'une partie des eaux pluviales. <p>Une étude préliminaire a été commandée à l'Agence départementale d'ingénierie de l'Orne (ADI 61).</p>
Objectifs de l'action	<p><u>Objectif 7.2</u> Entretien l'effet de centralité du centre-bourg</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 7.2.A</u> Valoriser et renforcer le réseau viaire tertiaire <p><u>Objectif 7.3</u> Agir pour un urbanisme favorable à la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 7.3.B</u> Accentuer la place du végétal dans les espaces publics et réduire l'imperméabilisation des sols <p><u>Objectif 5.1</u> Affirmer le centre-bourg comme 3^e pôle touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 5.1.C</u> Requalifier les espaces publics <p><u>Objectif 6.2</u> Améliorer l'inscription du bourg dans son environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 6.2.D</u> Prendre en compte le végétal local (palettes et formes diverses) dans l'aménagement des espaces publics <p><u>Objectif 1.2</u> Endiguer l'habitat vacant et dégradé</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 1.2.B</u> Requalifier les espaces publics contigus <p><u>Objectif T.1</u> Favoriser le pouvoir d'agir des habitants et acteurs locaux</p> <p><u>Objectif T.2</u> Mettre en œuvre une gouvernance partagée et une approche partenariale</p>
Conséquence sur la	L'impasse des Guernons est en plein cœur du bourg et est située à proximité immédiate de la place du Général Leveueur et des commerces. Cette impasse, qui a une dimension


fonction de centralité	de proximité et accueil des pratiques du quotidien, joue un rôle essentiel dans la structure sociale de la commune et est une part constituante de l'image de la commune. La requalification de cette impasse aura ainsi un impact direct sur la perception du centre-bourg qu'auront aussi bien les habitants que les visiteurs, ainsi que sur l'amélioration de leur cadre de vie. En effet, la requalification de cette impasse qui dessert uniquement des habitations aura des effets levier sur son environnement immédiat et en particulier sur l'évolution de l'habitat contigu.															
Partenaires	<u>Agence départementale d'ingénierie de l'Orne</u> (réalisation de l'étude préliminaire) : acquis (devis signé et mission lancée en décembre 2022)															
Dépenses prévisionnelles	<table border="1" data-bbox="488 504 1445 689"> <thead> <tr> <th></th> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC (TVA 20%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total travaux</td> <td>41 240,61 €</td> <td>49 488,73 €</td> </tr> <tr> <td>Frais d'ingénierie (inclus frais de l'étude préliminaire)</td> <td>4 124,06 €</td> <td>4 949,88 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL opération</td> <td>45 364,67 €</td> <td>54 438,61 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Coût prévisionnel de l'opération : 45 364,67€ HT</p> <p>Impact récurrent en termes de fonctionnement pour la commune :</p> <p>- Entretien des espaces verts : à définir</p>		Coût HT	Coût TTC (TVA 20%)	Total travaux	41 240,61 €	49 488,73 €	Frais d'ingénierie (inclus frais de l'étude préliminaire)	4 124,06 €	4 949,88 €	TOTAL opération	45 364,67 €	54 438,61 €			
	Coût HT	Coût TTC (TVA 20%)														
Total travaux	41 240,61 €	49 488,73 €														
Frais d'ingénierie (inclus frais de l'étude préliminaire)	4 124,06 €	4 949,88 €														
TOTAL opération	45 364,67 €	54 438,61 €														
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" data-bbox="488 806 1445 996"> <thead> <tr> <th>Recettes</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CDC + Commune</td> <td>20%</td> <td>9 072,93€ HT</td> </tr> <tr> <td>DETR envisagée (20% à 45% max.)</td> <td>30%</td> <td>13 609,40€ HT</td> </tr> <tr> <td>Région - Contrat de territoire 2023-2027 (50% max.) (En fonction de l'intérêt du projet en termes de transitions)</td> <td>35%</td> <td>15 877,64€ HT</td> </tr> <tr> <td>Département – FDSIT (25% max.) (En fonction de l'intérêt du projet en termes de transitions)</td> <td>15%</td> <td>6 804,70€ HT</td> </tr> </tbody> </table>	Recettes	%	Montant	CDC + Commune	20%	9 072,93€ HT	DETR envisagée (20% à 45% max.)	30%	13 609,40€ HT	Région - Contrat de territoire 2023-2027 (50% max.) (En fonction de l'intérêt du projet en termes de transitions)	35%	15 877,64€ HT	Département – FDSIT (25% max.) (En fonction de l'intérêt du projet en termes de transitions)	15%	6 804,70€ HT
Recettes	%	Montant														
CDC + Commune	20%	9 072,93€ HT														
DETR envisagée (20% à 45% max.)	30%	13 609,40€ HT														
Région - Contrat de territoire 2023-2027 (50% max.) (En fonction de l'intérêt du projet en termes de transitions)	35%	15 877,64€ HT														
Département – FDSIT (25% max.) (En fonction de l'intérêt du projet en termes de transitions)	15%	6 804,70€ HT														
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> > Rendu de l'étude préliminaire par l'ADI 61 : juillet 2023 > Demande de subventions par la CDC : décembre 2023 (DETR 2024) > Attribution de la mission de MOE à l'ADI 61 : janvier 2024 > Réalisation des études de maîtrise d'œuvre : 1^{er} trimestre 2024 > Consultation des entreprises de travaux : printemps 2024 > Réalisation des travaux d'aménagement² : à partir de l'été 2024 															
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche-action intégrée au CRTE et au contrat de territoire avec la Région et le Département (une des tranches de la fiche sur le projet global d'aménagement du cœur de bourg)															
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'études réalisées : - Nombre de projets d'espaces publics réalisés : - Surface désimperméabilisée : - Montant des travaux : 															
Annexes	 <p>Plan de l'impasse avec des zones colorées (vert, gris, orange) et des références de matériaux. Les références de matériaux incluent 'Terre pierre enherbé' et 'Pavés granite'.</p>															

² Eventuelle mutualisation des travaux avec ceux de la Voie à la Dame : en discussion interne au sein de l'ADI 61

FICHE ACTION n°13

REAMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE LA D909



Orientations stratégiques (et n°)	<p>2. Maintenir et renforcer l'attractivité du centre-bourg de Carrouges en assurant un développement urbain harmonieux</p> <p>3. S'engager dans la transition écologique et énergétique en valorisant et préservant les ressources paysagères</p> <p>1. Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle en accueillant de nouvelles populations et en accompagnant l'avancée en âge</p> <p>4. Agir pour une économie locale durable en s'appuyant sur les acteurs locaux et les ressources territoriales</p>
Enjeux thématiques (et n°)	<p>7. Assurer un cadre de vie agréable et convivial</p> <p>5. Amplifier le tourisme comme levier de développement local</p> <p>6. Amplifier la connexion à la nature pour protéger et reconquérir la biodiversité</p> <p>1. Améliorer l'offre d'habitat</p> <p>2. Maintenir et renforcer l'activité commerciale et artisanale dans le centre-bourg</p>
Action nom	<u>Réaménagement de la traverse de la D909</u>
Action n°	13
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Pilotage de la fiche-action	<p>CDC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien > Référente : Claudine Bellenger : contact@ccpfbfbc.fr</p> <p>Commune de Carrouges > Référent : Pierre Chivard : mairie.carrouges@wanadoo.fr</p> <p>> Référente : Anne-Laure Lagadic : anne-laure.lagadic@parc-normandie-maine.fr</p>
Description de l'action	<p>Ce projet ayant émergé lors de l'étude de revitalisation vise à réaménager et sécuriser la deuxième traverse de Carrouges : la D909 (avenue du Maréchal Leclerc de Hautecloque). Il vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser les mobilités douces et requalifier le maillage piéton entre le centre-bourg et les différentes polarités de la commune, en ajustant le gabarit et la largeur de la voirie de manière à donner la priorité aux piétons par des trottoirs élargis et à aménager une bande cyclable sécurisée - Végétaliser les abords de la voie et les pieds de murs afin d'améliorer le cadre de vie - Marquer les différentes séquences urbaines (entrées de bourg, zones de transition, centre-bourg) par des aménagements spécifiques visant à requalifier les entrées de bourg, à faire réduire la vitesse sur les zones de transition avec le centre-bourg et à créer une zone apaisée au niveau du centre-bourg - Porter une attention particulière à l'aménagement de la traverse au niveau du centre-bourg pour définir et valoriser l'identité du centre-bourg, et pour rendre l'intériorité de celui-ci et le périmètre marchand plus visible.
Objectifs de l'action	<p>Objectif 7.1 Apaiser les circulations et valoriser l'identité des lieux</p> <ul style="list-style-type: none"> > Sous-objectif 7.1.B Requalifier les traverses et mailler les polarités en favorisant les modes actifs > Sous-objectif 7.1.A Soigner les entrées de bourg et les franges urbaines en s'appuyant sur les éléments paysagers structurants <p>Objectif 7.3 Agir pour un urbanisme favorable à la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> > Sous-objectif 7.3.B Accentuer la place du végétal dans les espaces publics et réduire l'imperméabilisation des sols <p>Objectif 5.1 Affirmer le centre-bourg comme 3^e pôle touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> > Sous-objectif 5.1.C Requalifier les espaces publics <p>Objectif 5.2 Améliorer l'accueil des visiteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> > Sous-objectif 5.2.B Structurer l'offre d'activités touristiques et récréatives <p>Objectif 6.2 Améliorer l'inscription du bourg dans son environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> > Sous-objectif 6.2.D Prendre en compte le végétal local (palettes et formes diverses) dans

	<p>l'aménagement des espaces publics</p> <p>Objectif 1.2 Endiguer l'habitat vacant et dégradé</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sous-objectif 1.2.B Requalifier les espaces publics contigus <p>Objectif 2.1 Restructurer et rendre visible le périmètre marchand de la centralité</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sous-objectif 2.1.C Changer l'image du bourg et rendre son offre commerciale visible ➤ Sous-objectif 2.1.D Produire les conditions pour accueillir de nouveaux logements dans le centre-bourg <p>Objectif T.1 Favoriser le pouvoir d'agir des habitants et acteurs locaux</p> <p>Objectif T.2 Mettre en œuvre une gouvernance partagée et une approche partenariale</p>												
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Requalifier cette traverse, véritable épine dorsale empruntée par les piétons pour se rendre dans le centre-bourg, favorisera un meilleur maillage piéton entre le cœur de bourg et ses polarités périphériques (lotissements à l'Ouest, pôle scolaire à l'Est) et renforcera donc la fonction de centralité du centre-bourg.</p> <p>Ce projet renforcera également l'attractivité du centre-bourg, sa visibilité et son identité par un travail spécifique sur la séquence urbaine du centre-bourg visant à rendre visible le périmètre marchand autour de la place Leveneur depuis la D909.</p> <p>Par ailleurs, ce projet permettra de requalifier deux des entrées de bourg (vers La Ferté-Macé et vers Alençon) aujourd'hui peu qualitatives, de valoriser plus globalement l'image du bourg, et donc de renforcer l'attractivité de la centralité.</p>												
Partenaires	Agence départementale d'ingénierie de l'Orne (réalisation de l'étude préliminaire et maîtrise d'œuvre) : à discuter												
Dépenses prévisionnelles	<p>Coût prévisionnel de l'opération : <u>à définir lors des études préliminaires</u></p> <p>Impact récurrent en termes de fonctionnement pour la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien des espaces verts : <u>à définir</u> 												
Plan de financement prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Recettes</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CDC + Commune</td> <td>?</td> <td><u>à définir</u></td> </tr> <tr> <td>DETR envisagée (20% à 45% max.)</td> <td>?</td> <td><u>à définir</u></td> </tr> <tr> <td>FAL envisagé (plafond 50K€)</td> <td>?</td> <td><u>à définir</u></td> </tr> </tbody> </table>	Recettes	%	Montant	CDC + Commune	?	<u>à définir</u>	DETR envisagée (20% à 45% max.)	?	<u>à définir</u>	FAL envisagé (plafond 50K€)	?	<u>à définir</u>
Recettes	%	Montant											
CDC + Commune	?	<u>à définir</u>											
DETR envisagée (20% à 45% max.)	?	<u>à définir</u>											
FAL envisagé (plafond 50K€)	?	<u>à définir</u>											
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> > Réalisation d'une fiche-action au sein de l'étude de revitalisation : <u>septembre 2021</u> > Réalisation d'études préliminaires : <u>mandat 2026-2032</u> > Demande de subventions par la CDC : <u>mandat 2026-2032</u> > Rédaction du dossier de consultation et lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre d'espaces publics par la CDC : <u>mandat 2026-2032</u> > Réalisation des études de maîtrise d'œuvre : <u>mandat 2026-2032</u> > Réalisation des travaux d'aménagement : <u>mandat 2026-2032</u> 												
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche-action intégrée au CRTE												
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'études réalisées : - Nombre de projets d'espaces publics réalisés : - Surface désimperméabilisée : - Linéaire de pistes cyclables : - Montant des travaux 												
Annexes	<p>Scénario d'aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marquer les séquences par des aménagements spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> • Entrées de bourg : un paysage moins périurbain et plus champêtre • Zones de transition : maîtriser la vitesse grâce au paysage • Centre-bourg : créer une zone apaisée, priorité au piétons • Marquer les entrées du centre-bourg : <ul style="list-style-type: none"> • Via un traitement paysager cohérent sur l'ensemble du bourg • Sécuriser les mobilités douces : <ul style="list-style-type: none"> • Marquer au sol la zone de croisement entre les voies, améliorer la visibilité • Sécuriser les passages piétons les plus fréquentés • De manière générale : <ul style="list-style-type: none"> • Aménager la voirie de manière à donner aux piétons le sentiment d'être prioritaires • Végétaliser les abords des voies • Porter une attention particulière à la voirie au niveau des places et carrefours du centre-bourg 												

FICHE ACTION n°14

REAMENAGEMENT DE LA RUE ET DE LA RUELLA DE L'ÊTRE AUX RIAUX

Orientations stratégiques (et n°)	<p>2. Maintenir et renforcer l'attractivité du centre-bourg de Carrouges en assurant un développement urbain harmonieux</p> <p>3. S'engager dans la transition écologique et énergétique en valorisant et préservant les ressources paysagères</p> <p>1. Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle en accueillant de nouvelles populations et en accompagnant l'avancée en âge</p>
Enjeux thématiques (et n°)	<p>7. Assurer un cadre de vie agréable et convivial</p> <p>5. Amplifier le tourisme comme levier de développement local</p> <p>6. Amplifier la connexion à la nature pour protéger et reconquérir la biodiversité</p> <p>1. Améliorer l'offre d'habitat</p>
Action nom	<u>Réaménagement de la rue et de la ruelle de l'Être aux Riaux</u>
Action n°	14
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Pilotage de la fiche-action	<p>CDC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien (sur rue) > Référente : Claudine Bellenger : contact@ccpfbf.fr</p> <p>Commune de Carrouges (sur ruelle) > Référent : Pierre Chivard : mairie.carrouges@wanadoo.fr</p> <p>> Référente : Anne-Laure Lagadic : anne-laure.lagadic@parc-normandie-maine.fr</p>
Description de l'action	<p>Ce projet vise à réaménager la rue et la ruelle de l'Être aux Riaux, deux voies résidentielles du réseau viaire tertiaire, et en particulier à requalifier ces voies pour créer une ambiance de venelles de centre-bourg via des aménagements simples et frugaux. Il vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser les mobilités douces en recalibrant la chaussée carrossable pour privilégier l'espace piéton et en aménageant des bandes piétonnes aux normes <u>sur la rue de l'Être aux Riaux spécifiquement</u> - Améliorer le chemin piéton existant sur la ruelle de l'Être aux Riaux spécifiquement en supprimant les surfaces en enrobé et en aménagement des sols perméables permettant de gérer les eaux pluviales à la source - Accompagner les aménagements par du végétal en végétalisant les pieds de murs - Valoriser l'identité du centre-bourg en mettant en valeur le patrimoine bâti et vernaculaire avoisinants : un chantier participatif de rejointoiement des murs en pierre le long de la ruelle de l'Être aux Riaux pourrait également accompagner ce projet.
Objectifs de l'action	<p><u>Objectif 7.2</u> Entretien l'effet de centralité du centre-bourg</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 7.2.A</u> Valoriser et renforcer le réseau viaire tertiaire <p><u>Objectif 7.3</u> Agir pour un urbanisme favorable à la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 7.2.B</u> Accentuer la place du végétal dans les espaces publics et réduire l'imperméabilisation des sols <p><u>Objectif 5.1</u> Affirmer le centre-bourg comme 3^e pôle touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 5.1.C</u> Requalifier les espaces publics <p><u>Objectif 6.2</u> Améliorer l'inscription du bourg dans son environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 6.2.D</u> Prendre en compte le végétal local (palettes et formes diverses) dans l'aménagement des espaces publics <p><u>Objectif 1.2</u> Endiguer l'habitat vacant et dégradé</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 1.2.B</u> Requalifier les espaces publics contigus <p><u>Objectif T.1</u> Favoriser le pouvoir d'agir des habitants et acteurs locaux</p> <p><u>Objectif T.2</u> Mettre en œuvre une gouvernance partagée et une approche partenariale</p>
Conséquence sur la	La rue et la ruelle de l'Être aux Riaux sont en plein cœur du bourg et sont situées à proximité immédiate de la place du Général Leveueur et des commerces (pour la ruelle).

fonction de centralité	Ces rues, qui ont une dimension de proximité et accueillent des pratiques du quotidien, jouent un rôle essentiel dans la structure sociale de la commune et sont une part constituante de l'image de la commune. La requalification de ces rues aura ainsi un impact direct sur la perception du centre-bourg qu'auront aussi bien les habitants que les visiteurs, ainsi que sur l'amélioration de leur cadre de vie. En effet, la requalification de ces rues qui desservent des habitations aura des effets levier sur leur environnement immédiat et en particulier sur l'évolution de l'habitat contigu.												
Partenaires	Agence départementale d'ingénierie de l'Orne (réalisation de l'étude préliminaire et maîtrise d'œuvre) : à discuter Maisons Paysannes de l'Orne (accompagnement à la restauration des murs) : à discuter												
Dépenses prévisionnelles	<table border="1" data-bbox="491 539 1445 685"> <thead> <tr> <th></th> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC (TVA 20%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux d'aménagement (+/- 20%)</td> <td>72 000 €</td> <td>86 400 €</td> </tr> <tr> <td>Prestations intellectuelles (15%)</td> <td>10 800 €</td> <td>12 960 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>82 800 €</td> <td>99 360 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Coût prévisionnel de l'opération (espaces publics uniquement) : 82 800€ HT (estimation issue du plan-guide réalisé en 2021 par l'Atelier de l'Ourcq)</p> <p>Impact récurrent en termes de fonctionnement pour la commune : - Entretien des espaces verts</p>		Coût HT	Coût TTC (TVA 20%)	Travaux d'aménagement (+/- 20%)	72 000 €	86 400 €	Prestations intellectuelles (15%)	10 800 €	12 960 €	TOTAL	82 800 €	99 360 €
	Coût HT	Coût TTC (TVA 20%)											
Travaux d'aménagement (+/- 20%)	72 000 €	86 400 €											
Prestations intellectuelles (15%)	10 800 €	12 960 €											
TOTAL	82 800 €	99 360 €											
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" data-bbox="491 837 1445 916"> <thead> <tr> <th>Recettes</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CDC + Commune</td> <td>55%</td> <td>45 540,00€ HT</td> </tr> <tr> <td>DETR envisagée (20% à 45% max.)</td> <td>45%</td> <td>37 260,00€ HT</td> </tr> </tbody> </table>	Recettes	%	Montant	CDC + Commune	55%	45 540,00€ HT	DETR envisagée (20% à 45% max.)	45%	37 260,00€ HT			
Recettes	%	Montant											
CDC + Commune	55%	45 540,00€ HT											
DETR envisagée (20% à 45% max.)	45%	37 260,00€ HT											
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> > Réalisation d'une fiche-action lors de l'étude de revitalisation : septembre 2021 > Réalisation d'études préliminaires : mandat 2026-2032 > Demande de subventions par la CDC : mandat 2026-2032 > Rédaction du dossier de consultation et lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre d'espaces publics par la CDC : mandat 2026-2032 > Réalisation des études de maîtrise d'œuvre : mandat 2026-2032 > Réalisation des travaux d'aménagement : mandat 2026-2032 												
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche-action intégrée au CRTE												
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'études réalisées : - Nombre de projets d'espaces publics réalisés : - Surface désimperméabilisée : - Montant des travaux : 												
Annexes	<p>Scénario d'aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Rétrécir les chaussées pour privilégier l'espace piéton b) Aménager une bande piétonne aux normes (1,4 m de largeur) sur le côté est de la voie et végétaliser les pieds des clôtures / façades pour créer une ambiance de venelles c) Permettre au piéton de contourner le tronçon le plus étroit de la voie en passant par le chemin existant à travers les maisons privées d) Améliorer l'état du chemin piéton existant de l'Étre au Riaux. Supprimer les parties en enrobé et aménager un sol perméable, type mélange terre-pierre ou autre permettant de gérer les EP  												

FICHE ACTION n°15

ETUDE-SIGNALÉTIQUE

Orientations stratégiques (et n°)	<p>2. Maintenir et renforcer l'attractivité du centre-bourg de Carrouges en assurant un développement urbain harmonieux</p> <p>3. S'engager dans la transition écologique et énergétique en valorisant et préservant les ressources paysagères</p> <p>4. Agir pour une économie locale durable en s'appuyant sur les acteurs locaux et les ressources territoriales</p>
Enjeux thématiques (et n°)	<p>2. Maintenir et renforcer l'activité commerciale et artisanale dans le centre-bourg</p> <p>3. Soutenir les filières économiques locales</p> <p>5. Amplifier le tourisme comme levier de développement local</p> <p>7. Assurer un cadre de vie agréable et convivial</p>
Action nom	<u>Etude de circulation et de signalétique commerciale et touristique</u>
Action n°	15
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	<p>Commune de Carrouges</p> <p>> Référent : Pierre Chivard : mairie.carrouges@wanadoo.fr</p> <p>> Référente : Anne-Laure Lagadic : anne-laure.lagadic@parc-normandie-maine.fr</p>
Description de l'action	<p>Le diagnostic a fait ressortir plusieurs constats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse réalisée par la CCI a mis en évidence le manque de visibilité des entrées vers le pôle commerçant de la place Leveneur depuis les RD et l'inadaptation de la signalétique vers le périmètre marchand ; - Le marché hebdomadaire gagnerait à être renforcé : une réflexion doit être engagée pour signaler la présence du marché hebdomadaire aux visiteurs ; - La place de la voiture est à reconsidérer dans le centre-bourg : la mise en place d'une signalétique claire vers et depuis les parkings périphériques permettra de réduire le stationnement et les flux motorisés en centre-bourg et d'encourager les mobilités douces entre ces parkings et le centre-bourg, et aussi entre les générateurs de flux périphériques (équipements, zones résidentielles) et le centre-bourg ; - Les aménités touristiques sont à valoriser : manque de signalétique pour relier le centre-bourg à la Maison du Parc et au Château et donner à voir l'identité singulière de la commune ; absence de valorisation des itinéraires de randonnées ; faible visibilité spatiale de l'offre d'hébergements touristiques en particulier du camping. <p>Cette étude de circulation et de signalétique commerciale et touristique comportera donc plusieurs volets : valorisation du périmètre marchand et du marché hebdomadaire, signalisation des parkings périphériques, valorisation et signalisation des aménités touristiques, des sentiers de randonnées et des générateurs de flux périphériques (équipements).</p>
Objectifs de l'action	<p><u>Objectif 2.1</u> Restructurer et rendre visible le périmètre marchand de la centralité</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Sous-objectif 2.1.C</u> Changer l'image du bourg et rendre son offre commerciale visible <p><u>Objectif 3.1</u> Favoriser une diversification de la production agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Sous-objectif 3.2.B</u> Promouvoir une consommation locale et responsable ➤ <u>Levier/action 3.2.B.2</u> Renforcement du marché hebdomadaire <p><u>Objectif 5.1</u> Affirmer le centre-bourg comme 3^e pôle touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Sous-objectif 5.1.B</u> Développer la synergie et les mobilités douces entre bourg, Château et Maison du Parc <p><u>Objectif 7.2</u> Entretenir l'effet de centralité du centre-bourg</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Sous-objectif 7.2.A</u> Rationaliser l'offre en stationnement et la signaler <p><u>Objectif T.2</u> Mettre en œuvre une gouvernance partagée et une approche partenariale</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	En rendant le pôle commerçant plus attractif et visible, en orientant et informant les habitants et les visiteurs sur l'offre de services proposée (aménités touristiques, équipements, parkings) sur la commune, et en facilitant donc les liaisons entre cette

	offre de services et le centre-bourg, cette réflexion sur la signalétique permettra à la fois de changer l'image du bourg, et d'élargir et de renouveler la fréquentation du centre-bourg de Carrouges.		
Partenaires	<u>Commerçants et artisans</u> : en discussion <u>Chambre du Commerce et de l'Industrie</u> (accompagnement en ingénierie au regard des facteurs de commercialité) : en discussion <u>Château de Carrouges</u> : à discuter <u>Parc naturel régional et Géoparc Normandie-Maine</u> : à discuter		
Dépenses prévisionnelles	Coût prévisionnel des prestations intellectuelles : à définir		
Plan de financement prévisionnel	Recettes	%	Montant
	Commune	20%	à définir
	Soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires au programme PVD (réalisation d'études stratégiques, pré-opérationnelles et thématiques)	50%	à définir
	Pays d'Alençon – Fonds LEADER (fiche-action 4)	30%	à définir
Calendrier	> Délibération du conseil municipal : <u>janvier 2024</u> > Rédaction du dossier de consultation, lancement de la consultation pour retenir un prestataire, demande de subventions par la commune : <u>1^{er} trimestre 2024</u> > Réalisation de l'étude-signalétique : <u>2024</u> > Réalisation des travaux de signalétique : <u>2025</u>		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche-action intégrée au CRTE		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'études réalisées : - Nombre d'outils et de services touristiques créés :		
Annexes	Sans objet		

FICHE ACTION n°16

CREATION D'UNE UNION COMMERCIALE ET ARTISANALE INNOVANTE


Orientations stratégiques (et n°)	2. Maintenir et renforcer l'attractivité du centre-bourg de Carrouges en assurant un développement urbain harmonieux 4. Agir pour une économie locale durable en s'appuyant sur les acteurs locaux et les ressources territoriales
Enjeux thématiques (et n°)	2. Maintenir et renforcer l'activité commerciale et artisanale dans le centre-bourg
Action nom	<u>Création d'une Union Commerciale et Artisanale (UCA) innovante</u>
Action n°	16
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Pilotage de la fiche-action	Commune de Carrouges > Référent : Pierre Chivard : mairie.carrouges@wanadoo.fr > Référente : Anne-Laure Lagadic : anne-laure.lagadic@parc-normandie-maine.fr
Description de l'action	L'étude de la zone de chalandise et des habitudes de consommations a mis en évidence une faible attractivité du commerce de Carrouges : il existe donc des marges de développement pour capter les évasions commerciales. Les potentiels de développement identifiés par la CCI permettraient aux différents chefs d'entreprises de s'emparer des opportunités identifiées, d'élargir l'offre locale, et donc de regagner en attractivité. La CCI a identifié les principales familles de produits susceptibles de capter des évasions commerciales. La principale condition de réussite d'une telle idée serait la capacité des principaux acteurs à mettre en œuvre une forme de coopération commerciale inédite, notamment sur la couverture des risques commerciaux et l'entraide. Pour ce faire, outre les objectifs communs à toutes les UCA (fédérer, communiquer, promouvoir, animer), la création d'une UCA innovante permettrait de : - Faciliter la coopération entre les acteurs économiques, et piloter l'amélioration de l'attractivité commerciale, notamment en incluant les circuits courts, et artisanale ; - Consolider les liens entre acteurs publics et acteurs économiques locaux, et en particulier organiser la concertation avec la Maison du Parc et le Château pour dégager des synergies évènementielles et commerciales vis-à-vis de la clientèle touristique.
Objectifs de l'action	<u>Objectif 2.2</u> Consolider le socle commercial existant ➤ <u>Sous-objectif 2.2.A</u> Inciter et accompagner les commerçants à investir dans la modernisation et la mise en accessibilité de leurs locaux ➤ <u>Sous-objectif 2.2.D</u> Poursuivre et accentuer l'animation d'une politique locale en faveur du commerce <u>Objectif T.1</u> Favoriser le pouvoir d'agir des habitants et acteurs locaux <u>Objectif T.2</u> Mettre en œuvre une gouvernance partagée et une approche partenariale
Conséquence sur la fonction de centralité	Visant à réunir les acteurs économiques de la commune et à susciter des formes innovantes de coopération pour élargir l'offre commerciale et artisanale du centre-bourg, cette action accentuera l'attractivité commerciale et artisanale du centre-bourg, et renforcera donc la fonction de centralité de la commune.
Partenaires	<u>Commerçants et artisans</u> : en discussion <u>Chambre du Commerce et de l'Industrie</u> (accompagnement à la création de l'UCA innovante) : en discussion
Dépenses prévisionnelles	Coût de l'accompagnement de la CCI : <u>à définir</u> Coût de fonctionnement de l'UCA : <u>à définir</u>
Plan de financement	<u>à définir</u>

prévisionnel	Des aides LEADER existent pour les dépenses de fonctionnement (accompagnement de la CCI, animation de l'UCA) jusqu'à un taux de 80%.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> > Fédération d'un collectif de commerçants et d'artisans volontaires lors d'une soirée dédiée (visites nocturnes au Château de Carrouges) pour regrouper des commerçants et artisans engagés dans le dynamisme local : <u>décembre 2023</u> > Accompagnement de la CCI à la création d'une UCA innovante, inclus les modalités fonctionnelles (statut, forme juridique) adaptées à ses missions : <u>2024</u> > Recherche de ressources professionnelles afin d'animer l'UCA : <u>2024</u> > Intégration de la la distribution des produits en circuits courts dans l'offre commerciale de centralité : <u>2024</u>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche-action intégrée au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions entre commerçants et artisans / an : - Nombre d'animations commerciales / an :
Annexes	Sans objet

FICHE ACTION n°17

RENOVATION DE L'HÔTEL-RESTAURANT LES QUATRE ELEMENTS

Orientations stratégiques (et n°)	4. Agir pour une économie locale durable en s'appuyant sur les acteurs locaux et les ressources territoriales 2. Maintenir et renforcer l'attractivité du centre-bourg de Carrouges en assurant un développement urbain harmonieux
Enjeux thématiques (et n°)	2. Maintenir et renforcer l'activité commerciale et artisanale dans le centre-bourg 5. Amplifier le tourisme comme levier de développement local
Action nom	<u>Rénovation de l'hôtel-restaurant Les quatre éléments</u>
Action n°	17
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	CDC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien > Référente : Claudine Bellenger : contact@ccpfbc.fr Commune de Carrouges > Référent : Pierre Chivard : mairie.carrouges@wanadoo.fr > Référente : Anne-Laure Lagadic : anne-laure.lagadic@parc-normandie-maine.fr
Description de l'action	Ce projet ayant émergé lors de l'étude de revitalisation vise à rouvrir l'hôtel-restaurant Les quatre éléments et y proposer une activité d'hôtellerie-restauration traditionnelle destinée au déjeuner des actifs en semaine et plus élaborée le soir et le week-end pour les habitants et visiteurs : - Acquérir le bâtiment et sa parcelle (par la CDC) - Rénover le bâtiment (2 salles de restauration pouvant accueillir 100 couverts (49m ² et 137m ²) au RDC ; 10 chambres au R+1 ; 1 logement locatif au R+2) en réalisant les travaux afférents à la mise aux normes de l'hôtel-restaurant (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, respect des normes de sécurité, etc.) et en complétant les équipements de restauration existants (frigo, fours, etc.) - Aménager l'espace extérieur en y aménageant une terrasse et en la végétalisant. - (en option) Démolir la dépendance Est pour améliorer les conditions d'éclairage naturel des chambres de l'aile Ouest et créer un accès par la ruelle de l'Être aux Riaux - (en option) Acquérir une partie de la parcelle à l'arrière (potager) pour créer un accès secondaire par la ruelle de l'Être aux Riaux (ou négocier un droit de passage). Une étude de potentiel a été commandée à la CCI par la commune et a mis en évidence une faisabilité positive pour cet établissement avec des ciblage précis et sous conditions de charges immobilière (cf. étude en annexe 4), validant ainsi l'investissement de la CDC dans l'acquisition et les travaux de ce bâtiment.
Objectifs de l'action	<u>Objectif 2.3</u> Etoffer l'offre commerciale et artisanale > <u>Sous-objectif 2.3.A</u> Résorber la vacance commerciale par l'implantation de nouvelles activités en centre-bourg <u>Objectif 5.2</u> Améliorer l'accueil des visiteurs > <u>Sous-objectif 5.2.A</u> Diversifier et valoriser les hébergements touristiques <u>Objectif T.2</u> Mettre en œuvre une gouvernance partagée et une approche partenariale
Conséquence sur la fonction de centralité	Une offre diversifiée en lieux de restauration et en hôtellerie manque dans le centre-bourg de Carrouges alors même que la fonction de pôle d'emploi de la commune, les flux routiers importants qui la traversent et les aménités touristiques sont propices à la réimplantation et au développement d'une telle activité et la requièrent. Située en centre-bourg, ce projet permettra donc de renforcer l'attractivité du périmètre marchand et donc plus largement l'attractivité du centre-bourg pour les habitants, actifs et visiteurs.
Partenaires	<u>Chambre du Commerce et de l'Industrie</u> (réalisation des études de potentiel sur la

	<p>faisabilité économique de l'hôtel-restaurant) : acquis (mission réalisée) Foncière de Normandie (accompagnement sur le plan de financement) : à discuter</p>																																								
<p>Dépenses prévisionnelles</p>	<table border="1" data-bbox="499 309 1177 517"> <thead> <tr> <th colspan="4">2.3 Le restaurant Les 4 éléments</th> </tr> <tr> <th colspan="3">Dépenses (hors cheminement)</th> <th>€HT</th> </tr> <tr> <th colspan="2">Acquisitions foncières (051/division 045)</th> <th>TERRAIN</th> <th>€/m2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Estimatif</td> <td>710</td> <td>700</td> <td>225 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux bâti</td> <td></td> <td></td> <td>160 000 € +/- 20%</td> </tr> <tr> <td>Travaux espaces extérieurs</td> <td></td> <td></td> <td>358 000 € +/- 20%</td> </tr> <tr> <td>Prestations intellectuelles</td> <td></td> <td></td> <td>6 820 € +/- 20%</td> </tr> <tr> <td>Géomètre, architecte, ingénieurs</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>pourcentage du coût travaux</td> <td>15%</td> <td></td> <td>54 723 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3">TOTAL €HT</td> <td>579 543 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Coût prévisionnel de l'opération : 579 543,00€ HT (estimation issue du plan-guide réalisé en 2021 par l'Atelier de l'Ourcq)</p> <p>Impact récurrent en termes de fonctionnement pour la CDC :</p> <p>- Entretien et maintenance du bâtiment : à définir</p>	2.3 Le restaurant Les 4 éléments				Dépenses (hors cheminement)			€HT	Acquisitions foncières (051/division 045)		TERRAIN	€/m2	Estimatif	710	700	225 €	Travaux bâti			160 000 € +/- 20%	Travaux espaces extérieurs			358 000 € +/- 20%	Prestations intellectuelles			6 820 € +/- 20%	Géomètre, architecte, ingénieurs				pourcentage du coût travaux	15%		54 723 €	TOTAL €HT			579 543 €
2.3 Le restaurant Les 4 éléments																																									
Dépenses (hors cheminement)			€HT																																						
Acquisitions foncières (051/division 045)		TERRAIN	€/m2																																						
Estimatif	710	700	225 €																																						
Travaux bâti			160 000 € +/- 20%																																						
Travaux espaces extérieurs			358 000 € +/- 20%																																						
Prestations intellectuelles			6 820 € +/- 20%																																						
Géomètre, architecte, ingénieurs																																									
pourcentage du coût travaux	15%		54 723 €																																						
TOTAL €HT			579 543 €																																						
<p>Plan de financement prévisionnel</p>	<table border="1" data-bbox="499 667 1445 1025"> <thead> <tr> <th>Recettes</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CDC + Commune</td> <td>20%</td> <td>115 908,60€ HT</td> </tr> <tr> <td>DETR envisagée (20% à 45% max.)</td> <td>30%</td> <td>173 862,90€ HT</td> </tr> <tr> <td>Région - Contrat de territoire 2023-2027 (50% max.) (En fonction de l'aide de la Foncière de Normandie sur les travaux)</td> <td>35%</td> <td>202 840,05€ HT</td> </tr> <tr> <td>Département – Aide Tourisme 61 « Restauration » (cumulable ?)</td> <td>3%</td> <td>18 000,00€ HT</td> </tr> <tr> <td>Département – Aide Tourisme 61 « Hôtellerie » (cumulable ?)</td> <td>5%</td> <td>30 000,00€ HT</td> </tr> <tr> <td>Pays d'Alençon – Fonds LEADER (fiche-action 3)</td> <td>7%</td> <td>40 568,01€ HT</td> </tr> <tr> <td>Foncière de Normandie</td> <td>?</td> <td>à définir</td> </tr> <tr> <th colspan="2">Valeur locative du bien</th> <th>Montant</th> </tr> <tr> <td colspan="2">Location hôtel-restaurant sur 20 ans (estimée par la CCI) : montant du loyer max. de 1000€/mois soit taux d'effort de 7% max. (selon CA estimé de 174 220)</td> <td>240 000,00€ HT</td> </tr> </tbody> </table>	Recettes	%	Montant	CDC + Commune	20%	115 908,60€ HT	DETR envisagée (20% à 45% max.)	30%	173 862,90€ HT	Région - Contrat de territoire 2023-2027 (50% max.) (En fonction de l'aide de la Foncière de Normandie sur les travaux)	35%	202 840,05€ HT	Département – Aide Tourisme 61 « Restauration » (cumulable ?)	3%	18 000,00€ HT	Département – Aide Tourisme 61 « Hôtellerie » (cumulable ?)	5%	30 000,00€ HT	Pays d'Alençon – Fonds LEADER (fiche-action 3)	7%	40 568,01€ HT	Foncière de Normandie	?	à définir	Valeur locative du bien		Montant	Location hôtel-restaurant sur 20 ans (estimée par la CCI) : montant du loyer max. de 1000€/mois soit taux d'effort de 7% max. (selon CA estimé de 174 220)		240 000,00€ HT										
Recettes	%	Montant																																							
CDC + Commune	20%	115 908,60€ HT																																							
DETR envisagée (20% à 45% max.)	30%	173 862,90€ HT																																							
Région - Contrat de territoire 2023-2027 (50% max.) (En fonction de l'aide de la Foncière de Normandie sur les travaux)	35%	202 840,05€ HT																																							
Département – Aide Tourisme 61 « Restauration » (cumulable ?)	3%	18 000,00€ HT																																							
Département – Aide Tourisme 61 « Hôtellerie » (cumulable ?)	5%	30 000,00€ HT																																							
Pays d'Alençon – Fonds LEADER (fiche-action 3)	7%	40 568,01€ HT																																							
Foncière de Normandie	?	à définir																																							
Valeur locative du bien		Montant																																							
Location hôtel-restaurant sur 20 ans (estimée par la CCI) : montant du loyer max. de 1000€/mois soit taux d'effort de 7% max. (selon CA estimé de 174 220)		240 000,00€ HT																																							
<p>Calendrier</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Réalisation d'une fiche-action lors de l'étude de revitalisation : septembre 2021 > Sollicitation de l'EPFN et de la Foncière pour l'acquisition : 2^e trimestre 2022 > Délibération de la CDC pour l'acquisition : juillet 2022 > Rendu de l'étude de potentiel de la CCI : mars 2023 > Acquisition du bien : 4^e trimestre 2023 > Rédaction du dossier de consultation et lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre d'espaces publics : janvier 2025 > Réalisation des études de maîtrise d'œuvre : à partir du 2^e trimestre 2025 > Demande de subventions par la CDC : décembre 2025 (DETR 2026) > Réalisation des travaux de rénovation : à partir du 2^e trimestre 2026 > Lancement d'AMI pour identifier le porteur de projet dès qu'une date de livraison des locaux équipés est connue > Choix d'un porteur de projet et finalisation du lancement de l'exploitation > Accompagnement du porteur de projet sur les trois premières années 																																								
<p>Lien autres programmes et contrats territorialisés</p>	<p>Fiche-action intégrée au CRTE et au contrat de territoire avec la Région et le Département</p>																																								
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'études réalisées : - Nombre de cellules commerciales vacantes : - Nombre de commerces : - Nombre de nuitées : - Nombre d'outils et de services touristiques créés : 																																								
<p>Annexes</p>	<p>Scénario d'aménagement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Démolition de la dépendance est pour améliorer les conditions d'éclairage naturel des chambres d'hôtel (aile ouest) 2 Rénovation des locaux au RDC pour accueillir une nouvelle activité de restauration 3 Rénovation des étages au-dessus du local commercial pour créer deux logements localisés d'environ 100 m² 4 Rénovation légère des 9 chambres d'hôtel existantes à l'étage et de la salle commune au RDC 5 Aménagement d'un espace extérieur dans la cour pouvant servir de terrasse 6 Aménagement d'un jardin avec devant les chambres d'hôtel (à la place de la dépendance démolie) 7 Acquisition d'une partie de la parcelle arrière (actuellement un potager) pour créer un accès secondaire vers la Rue de l'Étre au Riaux if en alternative, négocier un droit de passage. 																																								

FICHE ACTION n°18

MISE EN PLACE D'UNE BOUTIQUE PARTAGÉE D'ARTISANS D'ART

Orientations stratégiques (et n°)	2. Maintenir et renforcer l'attractivité du centre-bourg de Carrouges en assurant un développement urbain harmonieux 4. Agir pour une économie locale durable en s'appuyant sur les acteurs locaux et les ressources territoriales
Enjeux thématiques (et n°)	2. Maintenir et renforcer l'activité commerciale et artisanale dans le centre-bourg 3. Soutenir les filières économiques locales 5. Amplifier le tourisme comme levier de développement local
Action nom	<u>Mise en place d'une boutique partagée d'artisans d'art</u>
Action n°	18
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Pilotage de la fiche-action	CDC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien > Référente : Claudine Bellenger : contact@ccpfbc.fr Commune de Carrouges > Référent : Pierre Chivard : mairie.carrouges@wanadoo.fr > Référente : Anne-Laure Lagadic : anne-laure.lagadic@parc-normandie-maine.fr
Description de l'action	Face au constat d'une activité artisanale en perte de vitesse sur la commune de Carrouges et du manque d'aménités touristiques en centre-bourg pour les visiteurs du Château et de la Maison du Parc en contrebas, la municipalité souhaite mettre en place une boutique partagée d'artisans d'art en centre-bourg : un pôle d'artisanat d'art. Une étude quantitative réalisée par Qualitest (sous-traitant de la CMA de Normandie) auprès d'un panel représentatif de 100 artisans d'art situés dans un rayon approximatif de 50km du centre-bourg de Carrouges (sur 1 400 artisans de la population étudiée) a permis d'identifier que 19% des artisans interrogés sont potentiellement intéressés pour louer un local au cœur du centre-bourg de Carrouges. Cette étude a donc mis en évidence le potentiel de ce projet de boutique partagée d'artisanat d'art. Dans un premier temps, avec l'appui de la CMA de Normandie, les collectivités pourraient mettre en place une boutique éphémère ou plusieurs événements éphémères qui permettraient de confirmer l'intérêt des artisans d'art.
Objectifs de l'action	<u>Objectif 2.3</u> Etoffer l'offre commerciale et artisanale ➤ <u>Sous-objectif 2.3.A</u> Résorber la vacance commerciale par l'implantation de nouvelles activités en centre-bourg <u>Objectif 3.2</u> Renforcer le tissu industriel et artisanal local ➤ <u>Sous-objectif 3.2.A</u> Aider les entreprises existantes à se structurer et à croître <u>Objectif 5.2</u> Améliorer l'accueil des visiteurs ➤ <u>Sous-objectif 5.2.B</u> Structurer l'offre d'activités touristiques et récréatives <u>Objectif T.2</u> Mettre en œuvre une gouvernance partagée et une approche partenariale
Conséquence sur la fonction de centralité	Visant à renforcer la présence de l'artisanat local au sein du bourg, à résorber la vacance commerciale en centre-bourg, et à compléter l'offre touristique actuelle en incitant les visiteurs du Château et de la Maison du Parc en contrebas du bourg à finaliser leur visite en centre-bourg, ce projet transversal renforcera l'attractivité et donc la fonction de centralité du centre-bourg.
Partenaires	<u>Chambre des Métiers et de l'Artisanat</u> (accompagnement à l'émergence du projet) : acquis (devis à signer et mission à lancer)
Dépenses prévisionnelles	Coût de l'accompagnement de la CMA : <u>19 500€ HT</u> - Temps nécessaire au déploiement d'une boutique éphémère (BE) : 30 jours / 1 BE (cf les conventions annuelles CMA / CD27) - Prix global : 30 jrs x 650 € / jour = 19 500 € HT

	<p>Coût de l'opération si site de l'ancien (rue du Crochet) retenu (estimation issue d'études préalables réalisées en février 2022) : 796 801 €HT</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">1B Scénario rénovation / extension tabac-presse</th> </tr> <tr> <th colspan="3">Dépenses</th> <th>€HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4">Acquisition foncière</td> </tr> <tr> <td>Bien immobilier sur parcelles AB 283 / AB 287 (Annonce immobilière)</td> <td></td> <td></td> <td>79 500 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Travaux d'aménagement</td> </tr> <tr> <td>Curage - Démolition</td> <td></td> <td></td> <td>30 990 €</td> </tr> <tr> <td>Gros œuvre</td> <td></td> <td></td> <td>116 932 €</td> </tr> <tr> <td>Charpente</td> <td></td> <td></td> <td>17 544 €</td> </tr> <tr> <td>Couverture - étanchéité</td> <td></td> <td></td> <td>20 400 €</td> </tr> <tr> <td>Revetement de façade</td> <td></td> <td></td> <td>25 050 €</td> </tr> <tr> <td>Menuiserie extérieure</td> <td></td> <td></td> <td>27 280 €</td> </tr> <tr> <td>Isolation / Cloison / F-P</td> <td></td> <td></td> <td>27 400 €</td> </tr> <tr> <td>Menuiseries intérieures</td> <td></td> <td></td> <td>32 220 €</td> </tr> <tr> <td>Métallerie - Serrurerie</td> <td></td> <td></td> <td>30 220 €</td> </tr> <tr> <td>Revetement des sols / murs</td> <td></td> <td></td> <td>37 160 €</td> </tr> <tr> <td>Peinture</td> <td></td> <td></td> <td>15 500 €</td> </tr> <tr> <td>Chauffage</td> <td></td> <td></td> <td>54 160 €</td> </tr> <tr> <td>Ventilation</td> <td></td> <td></td> <td>22 490 €</td> </tr> <tr> <td>Plomberie</td> <td></td> <td></td> <td>39 030 €</td> </tr> <tr> <td>Electricité CF</td> <td></td> <td></td> <td>31 940 €</td> </tr> <tr> <td>VRD - Aménagement extérieures</td> <td></td> <td></td> <td>63 410 €</td> </tr> <tr> <td>VRD - Aménagement extérieurs (hors emprise crèche)</td> <td></td> <td></td> <td>36 150 €</td> </tr> <tr> <td>Sous-total (sauf VRD hors crèche)</td> <td></td> <td></td> <td>627 876 €</td> </tr> <tr> <td>Sous-total crèche</td> <td></td> <td></td> <td>329 779 €</td> </tr> <tr> <td>Sous-total logements</td> <td></td> <td></td> <td>281 947 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Prestations intellectuelles</td> </tr> <tr> <td>Géomètre, architecte, ingénieurs</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>pourcentage du coût travaux (sauf VRD hors crèche)</td> <td>20%</td> <td></td> <td>125 575 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3">TOTAL €HT</td> <td>796 801 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3">TOTAL TTC</td> <td>956 161 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4"> <small> Valuer 2022 / Taux de tolérance 10% Hors fondations spéciales, dépollution, déplombage, désamiantage </small> </td> </tr> </tbody> </table>	1B Scénario rénovation / extension tabac-presse				Dépenses			€HT	Acquisition foncière				Bien immobilier sur parcelles AB 283 / AB 287 (Annonce immobilière)			79 500 €	Travaux d'aménagement				Curage - Démolition			30 990 €	Gros œuvre			116 932 €	Charpente			17 544 €	Couverture - étanchéité			20 400 €	Revetement de façade			25 050 €	Menuiserie extérieure			27 280 €	Isolation / Cloison / F-P			27 400 €	Menuiseries intérieures			32 220 €	Métallerie - Serrurerie			30 220 €	Revetement des sols / murs			37 160 €	Peinture			15 500 €	Chauffage			54 160 €	Ventilation			22 490 €	Plomberie			39 030 €	Electricité CF			31 940 €	VRD - Aménagement extérieures			63 410 €	VRD - Aménagement extérieurs (hors emprise crèche)			36 150 €	Sous-total (sauf VRD hors crèche)			627 876 €	Sous-total crèche			329 779 €	Sous-total logements			281 947 €	Prestations intellectuelles				Géomètre, architecte, ingénieurs				pourcentage du coût travaux (sauf VRD hors crèche)	20%		125 575 €	TOTAL €HT			796 801 €	TOTAL TTC			956 161 €	<small> Valuer 2022 / Taux de tolérance 10% Hors fondations spéciales, dépollution, déplombage, désamiantage </small>			
1B Scénario rénovation / extension tabac-presse																																																																																																																													
Dépenses			€HT																																																																																																																										
Acquisition foncière																																																																																																																													
Bien immobilier sur parcelles AB 283 / AB 287 (Annonce immobilière)			79 500 €																																																																																																																										
Travaux d'aménagement																																																																																																																													
Curage - Démolition			30 990 €																																																																																																																										
Gros œuvre			116 932 €																																																																																																																										
Charpente			17 544 €																																																																																																																										
Couverture - étanchéité			20 400 €																																																																																																																										
Revetement de façade			25 050 €																																																																																																																										
Menuiserie extérieure			27 280 €																																																																																																																										
Isolation / Cloison / F-P			27 400 €																																																																																																																										
Menuiseries intérieures			32 220 €																																																																																																																										
Métallerie - Serrurerie			30 220 €																																																																																																																										
Revetement des sols / murs			37 160 €																																																																																																																										
Peinture			15 500 €																																																																																																																										
Chauffage			54 160 €																																																																																																																										
Ventilation			22 490 €																																																																																																																										
Plomberie			39 030 €																																																																																																																										
Electricité CF			31 940 €																																																																																																																										
VRD - Aménagement extérieures			63 410 €																																																																																																																										
VRD - Aménagement extérieurs (hors emprise crèche)			36 150 €																																																																																																																										
Sous-total (sauf VRD hors crèche)			627 876 €																																																																																																																										
Sous-total crèche			329 779 €																																																																																																																										
Sous-total logements			281 947 €																																																																																																																										
Prestations intellectuelles																																																																																																																													
Géomètre, architecte, ingénieurs																																																																																																																													
pourcentage du coût travaux (sauf VRD hors crèche)	20%		125 575 €																																																																																																																										
TOTAL €HT			796 801 €																																																																																																																										
TOTAL TTC			956 161 €																																																																																																																										
<small> Valuer 2022 / Taux de tolérance 10% Hors fondations spéciales, dépollution, déplombage, désamiantage </small>																																																																																																																													
Plan de financement prévisionnel	<p>Accompagnement à l'émergence du projet par la CMA :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Recettes</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commune</td> <td>80%</td> <td>15 600,00€ HT</td> </tr> <tr> <td>Prise en charge CMA</td> <td>20%</td> <td>3 900,00€ HT</td> </tr> </tbody> </table> <p>Travaux :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Recettes</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CDC + Commune</td> <td>20%</td> <td>159 360,20€ HT</td> </tr> <tr> <td>DETR envisagée (20% à 45% max.)</td> <td>45%</td> <td>358 560,45€ HT</td> </tr> <tr> <td>Département - FDSIT (ou Fonds de maintien aux commerces (20% max., plafond de 10K€))</td> <td>25%</td> <td>199 200,25€ HT</td> </tr> <tr> <td>Pays d'Alençon - Fonds LEADER (fiche-action 3)</td> <td>10%</td> <td>79 680,10€ HT</td> </tr> <tr> <td>Aides du Fonds Vert (Recyclage foncier)</td> <td>?</td> <td>à définir</td> </tr> </tbody> </table>	Recettes	%	Montant	Commune	80%	15 600,00€ HT	Prise en charge CMA	20%	3 900,00€ HT	Recettes	%	Montant	CDC + Commune	20%	159 360,20€ HT	DETR envisagée (20% à 45% max.)	45%	358 560,45€ HT	Département - FDSIT (ou Fonds de maintien aux commerces (20% max., plafond de 10K€))	25%	199 200,25€ HT	Pays d'Alençon - Fonds LEADER (fiche-action 3)	10%	79 680,10€ HT	Aides du Fonds Vert (Recyclage foncier)	?	à définir																																																																																																	
Recettes	%	Montant																																																																																																																											
Commune	80%	15 600,00€ HT																																																																																																																											
Prise en charge CMA	20%	3 900,00€ HT																																																																																																																											
Recettes	%	Montant																																																																																																																											
CDC + Commune	20%	159 360,20€ HT																																																																																																																											
DETR envisagée (20% à 45% max.)	45%	358 560,45€ HT																																																																																																																											
Département - FDSIT (ou Fonds de maintien aux commerces (20% max., plafond de 10K€))	25%	199 200,25€ HT																																																																																																																											
Pays d'Alençon - Fonds LEADER (fiche-action 3)	10%	79 680,10€ HT																																																																																																																											
Aides du Fonds Vert (Recyclage foncier)	?	à définir																																																																																																																											
Calendrier	<p>> Découverte d'un collectif d'artisans (Pont-Audemer) : 2025</p> <p>> Etudes préalables : visite des sites envisagés (ancien garage Citroën - ancien tabac) pour la boutique partagée nécessitant des travaux de réfection : mandat 2026-2032</p> <p>> Etudes de MOE architecturale et travaux : mandat 2026-2032</p> <p>> Travail sur le modèle économique (coût des travaux, subventions éventuelles, plan de financement, capacité maximale d'accueil, plage d'ouverture du site, modèle de tarifications des entreprises, date de livraison attendue) afin d'avoir des éléments tangibles à communiquer aux artisans (superficie, prix, etc.) : mandat 2026-2032</p> <p>> Rencontre des entreprises artisanales intéressées : mandat 2026-2032</p> <p>> Sélection des entreprises : mise en place d'un appel à candidatures avec comité de sélection, etc. : mandat 2026-2032</p> <p>> Organisation avant lancement (nom de la boutique, mise en place administrative, calendrier, installation des entreprises) et inauguration : mandat 2026-2032</p> <p>> Gestion (post-inauguration) de la boutique partagée : mandat 2026-2032</p>																																																																																																																												
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche-action intégrée au CRTE (et au futur contrat de territoire avec la Région et le Département 2028-2032)																																																																																																																												
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'outils et de services touristiques créés : - Nombre d'animations / an :																																																																																																																												
Annexes	Sans objet																																																																																																																												

FICHE ACTION n°19

PARTENARIAT AVEC LES CHAMBRES CONSULAIRES (CCI-CMA)

Orientations stratégiques (et n°)	4. Agir pour une économie locale durable en s'appuyant sur les acteurs locaux et les ressources territoriales
Enjeu thématique (et n°)	3. Soutenir les filières économiques locales
Action nom	<u>Partenariat avec les chambres consulaires (CCI-CMA)</u> dans le cadre du dispositif régional « Ici je monte ma boîte » (IJ2MB)
Action n°	19
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Pilotage de la fiche-action	CDC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien > Référente : Claudine Bellenger : contact@ccpfbfbc.fr Commune de Carrouges > Référent : Pierre Chivard : mairie.carrouges@wanadoo.fr > Référente : Anne-Laure Lagadic : anne-laure.lagadic@parc-normandie-maine.fr
Description de l'action	<p>Cette action vise à favoriser l'accompagnement des créateurs d'entreprises en les rapprochant du réseau structuré d'acteurs locaux qui se mobilise pour optimiser l'accompagnement des projets d'entreprises et apporter une offre globale d'appui (localisation géographique, offre immobilière, ressources humaines, détection des aides et financements, infrastructures de communication...). Convaincues que cet accompagnement doit être au plus près des porteurs de projets dans les territoires, la CCI Portes de Normandie et la CMA Normandie proposent la mise en place, dans le cadre du dispositif régional « Ici je monte ma boîte », d'un partenariat entre la CDC, la CCI et la CMA pour organiser des permanences d'accueil permettant d'accompagner les créateurs d'entreprises vers les dispositifs d'aide publique (définition du projet / structuration financière) voire de mettre en place des parcours d'accompagnement « jusqu'au démarrage » pour le créateur (suivi post-crédation).</p> <p>Ce partenariat repose sur 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des permanences des chambres consulaires au sein du territoire pour accueillir et accompagner les porteurs de projet (permanences IJ2MB gratuites) - Des prestations individuelles auprès du porteur de projet (aides immobilières, immatriculation, étude de marché, prise de bail commercial, etc.) - Des actions collectives auprès des porteurs de projet (sensibilisation, formation) - Une communication grand public du dispositif (destinée à accroître la proportion de projets accompagnés). <p>Il est proposé sur 3 ans et comporte les modalités de prise en charge suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une journée de permanence gratuite des chambres consulaires (fréquence hebdomadaire ou mensuelle à déterminer avec la collectivité, 3 RDV/jour min.) pour les porteurs de projet IJ2MB - La mise en place d'une communication grand public (dont une soirée des créateurs une fois par an) et la mise à disposition d'un lieu d'accueil par la CDC - En option : le déploiement et le financement de prestations auprès des porteurs de projets par la CDC (accompagnement de certains publics hors IJ2MB, participation aux prestations individuelles ou collectives pouvant aller jusqu'à la prise en charge totale) - Des aides à l'immobilier pour les porteurs de projet
Objectifs de l'action	<u>Objectif 3.2</u> Renforcer le tissu industriel et artisanal local <ul style="list-style-type: none"> ➢ <u>Sous-objectif 3.2.B</u> Consolider et développer plus particulièrement le secteur du bâtiment en attirant de nouvelles entreprises <u>Objectif T.1</u> Favoriser le pouvoir d'agir des habitants et acteurs locaux <u>Objectif T.2</u> Mettre en œuvre une gouvernance partagée et une approche partenariale
Conséquence sur la fonction de centralité	La conséquence de cette action sur la fonction de centralité de la commune de Carrouges est indirecte : cette action vise à animer le développement économique local

	du territoire de la CDC et à renforcer le statut de pôle d'emploi de la commune de Carrouges afin de renforcer l'attractivité de la commune, sa fonction de centralité et, par ruissellement, celle de son centre-bourg.														
Partenaires	<u>Chambre du Commerce et de l'Industrie</u> et <u>Chambre des Métiers et de l'Artisanat</u> (appui des chambres consulaires dans l'accompagnement des porteurs de projet) : à discuter														
Dépenses prévisionnelles	<u>à définir</u> (si accompagnement financier des porteurs de projet par la CDC)														
Plan de financement prévisionnel	<p>Ce partenariat permettrait de combiner les ressources des établissements consulaires, de la Région (dispositif IJ2MB) et des collectivités locales au cas par cas en fonction des projets qui émergeront sur le territoire. Pour financer les projets des créateurs ou repreneurs d'entreprises :</p> <p><u>Barème par phase et type de bénéficiaire pour les chèques IJ2MB :</u></p> <div data-bbox="486 627 1436 1131" data-label="Figure"> <p>Barème par phase et type de bénéficiaire</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de bénéficiaire</th> <th>« Construction du projet »</th> <th>« Ingénierie financière »</th> <th>« Post création » sur les 3 premières années de création</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout public</td> <td>500 €</td> <td rowspan="4">1 000 €</td> <td rowspan="4">600 €</td> </tr> <tr> <td>PEE</td> <td>650 € 500 € + 150 €</td> </tr> <tr> <td>ESS collectif</td> <td>1 500 € 500 € + 1 000 €</td> </tr> <tr> <td>PSH en partenariat avec l'AGEPHIP</td> <td>1 200 € 500 € + 700 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Aides complémentaires : Prime à l'amorçage Start Coup de pouce Prêts d'honneur à taux zéro Garantie bancaire Formation gratuite de la Région « Savoir pour entreprendre »...</p> <p><small>PEE : public éloigné de l'emploi, ESS : Economie Sociale et Solidaire collectif, PSH : personne en situation d'handicap *La demande de la Prime à l'amorçage Start Coup de pouce est à déposer directement par le créateur-repreneur d'entreprise auprès de la Région qui instruira la demande.</small></p> </div> <p>+ <u>Panel de solutions complémentaires financées par la Région :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le dispositif « Start Coup de Pouce » : soutien à l'amorçage de l'entreprise nouvellement créée octroyé directement par la Région • L'AD Normandie via différents dispositifs dont Impulsion Proximité • Le dispositif régional ACTE (Aide aux commerces des territoires) en faveur de la revitalisation commerciale des centres-villes (cf. fiche-projet 2) 	Type de bénéficiaire	« Construction du projet »	« Ingénierie financière »	« Post création » sur les 3 premières années de création	Tout public	500 €	1 000 €	600 €	PEE	650 € 500 € + 150 €	ESS collectif	1 500 € 500 € + 1 000 €	PSH en partenariat avec l'AGEPHIP	1 200 € 500 € + 700 €
Type de bénéficiaire	« Construction du projet »	« Ingénierie financière »	« Post création » sur les 3 premières années de création												
Tout public	500 €	1 000 €	600 €												
PEE	650 € 500 € + 150 €														
ESS collectif	1 500 € 500 € + 1 000 €														
PSH en partenariat avec l'AGEPHIP	1 200 € 500 € + 700 €														
Calendrier	<p>> Si déploiement et financement de prestations d'accompagnement auprès des porteurs de projets par la CDC : détermination des modalités financières avec la CDC (forfait par porteur accompagné et/ou par module) et les chambres : <u>4^e trimestre 2023</u></p> <p>> Validation de la demande de partenariat aux chambres par la CDC : <u>décembre 2023</u></p> <p>> Démarrage des permanences d'accueil : <u>1^{er} trimestre 2024</u></p>														
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche-action intégrée au CRTE														
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de permanences : - Nombre d'actions de communication : - Nombre d'entreprises accompagnées : - Montant total des aides allouées : 														
Annexes	Sans objet														

FICHE ACTION n°20

DEVELOPPEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE EN MEDIATHEQUE

Orientations stratégiques (et n°)	<p>1. Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle en accueillant de nouvelles populations et en accompagnant l'avancée en âge</p> <p>2. Maintenir et renforcer l'attractivité du centre-bourg de Carrouges en assurant un développement urbain harmonieux</p> <p>4. Agir pour une économie locale durable en s'appuyant sur les acteurs locaux et les ressources territoriales</p>
Enjeux thématiques (et n°)	<p>4. Conforter le pôle de services de Carrouges</p> <p>5. Amplifier le tourisme comme levier de développement local</p>
Action nom	<u>Développement de la bibliothèque municipale en médiathèque</u>
Action n°	20
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	<p>Commune de Carrouges</p> <p>> Référent : Pierre Chivard : mairie.carrouges@wanadoo.fr</p> <p>> Référent : Quentin Cordelier : g.cordelier@cgfd-informatique.fr</p>
Description de l'action	<p>La commune de Carrouges souhaite développer les actions culturelles et éducatives sur son territoire. La bibliothèque actuelle est à renforcer suite à plusieurs constats : peu de renouvellement des livres, absence d'une offre diversifiée (CD, DVD, jeux de société, outils d'animation...), manque d'aménagement intérieur attractif. Pour ce faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un conventionnement avec la Médiathèque Départementale de l'Orne (MDO) pour accompagner le projet de développement de la bibliothèque municipale - S'appuyer dans un premier temps sur la nouvelle équipe de bénévoles animant la bibliothèque municipale afin de structurer un projet culturel - Bénéficier dans un second temps des ressources et du concours de la Médiathèque Départementale de l'Orne (MDO) afin de mener une politique documentaire et de réaménager les locaux (rafraichissement et achat de mobilier). <p><u>Concernant les actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Renforcement de l'équipe de bénévoles (9 bénévoles) > Mise en place d'une convention avec les écoles primaires carrougiennes > Développement des animations : accueil d'écrivains ; lectures de contes en collaboration avec l'association D'Ecouvres Verte ; soirées jeux de société ; cafés-philos > Tri et recyclage des ouvrages ; nouveaux arrivages > Extension des horaires d'ouverture > Ré-informatisation > Installation d'un espace de convivialité <p><u>Concernant les actions à venir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Renforcement des animations auprès des écoles et du collège > Pérennisation des lectures de contes : vers une intégration au festival Racont'arts ? > Mise à disposition de jeux de société via la MDO > Partenariats avec les acteurs locaux : Château de Carrouges ; PNR ; école de musique
Objectifs de l'action	<p><u>Objectif 4.1</u> Faciliter la cohésion sociale et les solidarités</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 4.1.A</u> Soutenir le développement de la vie culturelle et associative > <u>Sous-objectif 4.1.C</u> Créer et accompagner des espaces et des temps de rencontre favorisant le lien social <p><u>Objectif 5.2</u> Améliorer l'accueil des visiteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 5.2.B</u> Structurer l'offre d'activités touristiques et récréatives <p><u>Objectif T.1</u> Favoriser le pouvoir d'agir des habitants et acteurs locaux</p> <p><u>Objectif T.2</u> Mettre en œuvre une gouvernance partagée et une approche partenariale</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La bibliothèque municipale est située dans le périmètre de l'ORT. Centrale, elle avoisine la place centrale de la commune de Carrouges (place du Général Leveueur). En développant sa bibliothèque municipale, la commune de Carrouges renforcera la vie culturelle de son centre-bourg, puissant vecteur de cohésion sociale, et favorisera le</p>

	développement d'une identité territoriale positive qui participe largement de l'attractivité de son territoire.												
Partenaires	<u>Conseil Départemental de l'Orne au travers d'un conventionnement avec la Médiathèque Départementale de l'Orne (MDO) : en discussion suite à la structuration du projet culturel</u>												
Dépenses prévisionnelles	Coût prévisionnel des travaux de réaménagement : <u>à définir</u>												
Plan de financement prévisionnel	<p>Plan de financement : <u>dépendant du coût prévisionnel à définir</u></p> <p><u>Aides financières du Conseil Départemental de l'Orne à mobiliser pour l'investissement :</u> <u>Médiathèques de 35m² à 99m²</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Taux</th> <th>Plancher</th> <th>Plafond</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>20%</td> <td>1 000 €</td> <td>40 000 €</td> </tr> <tr> <td>Mobilier</td> <td>20%</td> <td>1 000 €</td> <td>8 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>D'autres aides sont mobilisables, notamment en fonctionnement, auprès du Département dans le cadre de l'inscription du projet dans le réseau de lecture publique.</p> <p><u>DETR au titre de l'Aide à la création, rénovation, aménagement de bâtiments culturels</u> : taux d'intervention de 20 à 45%</p> <p><u>Fonds LEADER du Pays d'Alençon</u> (fiche-action 3) : de 3 000€ à 50 000€ selon les projets</p>		Taux	Plancher	Plafond	Travaux	20%	1 000 €	40 000 €	Mobilier	20%	1 000 €	8 000 €
	Taux	Plancher	Plafond										
Travaux	20%	1 000 €	40 000 €										
Mobilier	20%	1 000 €	8 000 €										
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> > Création d'une commission « culture » : <u>juillet 2023</u> > Visite d'une médiathèque récemment aménagée : <u>septembre-octobre 2023</u> > Conventionnement avec la médiathèque départementale : <u>début 2024</u> > Attribution de la mission de MOE pour le réaménagement intérieur des locaux avec changement de mobilier (dépendant du calendrier de l'audit énergétique) : <u>3^e trimestre 2024</u> > Réalisation des études de maîtrise d'œuvre : <u>3^e trimestre – 4^e trimestre 2024</u> > Demande de subventions par la commune : <u>décembre 2024</u> > Consultation des entreprises de travaux : <u>1^{er} trimestre 2025</u> > Réalisation des travaux de réaménagement intérieur des locaux : <u>à partir du printemps 2025</u> 												
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche-action intégrée au CRTE et au contrat de territoire avec la Région et le Département												
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de services publics par typologie (santé, jeunesse-famille, sport, seniors) : - Nombre d'animations / an : 												
Annexes	Sans objet												

FICHE ACTION n°21

DEVELOPPEMENT DE DISPOSITIFS FAVORISANT LES MOBILITES DURABLES

Orientations stratégiques (et n°)	1. Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle en accueillant de nouvelles populations et en accompagnant l'avancée en âge 2. Maintenir et renforcer l'attractivité du centre-bourg de Carrouges en assurant un développement urbain harmonieux												
Enjeu thématique (et n°)	4. Conforter le pôle de services de Carrouges												
Action nom	<u>Développement de dispositifs favorisant les mobilités durables</u>												
Action n°	21												
Statut	En projet												
Niveau de priorité	Médian												
Pilotage de la fiche-action	Commune de Carrouges > Référent : Pierre Chivard : mairie.carrouges@wanadoo.fr > Référente : Anne-Laure Lagadic : anne-laure.lagadic@parc-normandie-maine.fr												
Description de l'action	Face au constat d'une dépendance forte à la voiture dans un contexte de précarisation de la population, cette action vise à mettre en place une stratégie pour développer des mobilités durables et alternatives à la voiture individuelle (hors transport scolaire) en : - Créant une aire de covoiturage sur un des parkings existants ; - Mettant en place un pédibus avec les écoles carrougiennes ; - Promouvant les dispositifs existants pour favoriser la mobilité des personnes âgées et des jeunes en insertion ou en formation : le dispositif RESO'AP avec la MSA Mayenne-Orne-Sarthe ; les dispositifs de la Mission Locale d'Alençon (aide à l'obtention de permis, aide à l'achat d'un véhicule, prêt de 2 roues grâce à l'association Atelier MOB). Pour rappel, en l'absence de transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) à la CDC, la Région est l'AOM locale. La commune a donc tout intérêt à se saisir de l'opportunité du contrat opérationnel de mobilité ou à se rapprocher de la Région pour faire remonter ses enjeux et projets locaux de mobilité à la Région.												
Objectifs de l'action	<u>Objectif 4.1</u> Faciliter la cohésion sociale et les solidarités > <u>Sous-objectif 4.1.B</u> Agir pour des mobilités durables pour tous <u>Objectif T.1</u> Favoriser le pouvoir d'agir des habitants et acteurs locaux <u>Objectif T.2</u> Mettre en œuvre une gouvernance partagée et une approche partenariale												
Conséquence sur la fonction de centralité	Le développement de dispositifs favorisant les mobilités durables permettra de mieux relier le bourg de Carrouges à son territoire en : (1) facilitant l'accès aux bassins d'emplois et aux pôles commerciaux éloignés du bourg de Carrouges pour la population carrougienne ; (2) facilitant l'accès au centre-bourg de Carrouges et à son offre de services pour l'ensemble des habitants du bassin de vie, renforçant par la même la fonction de centralité de la commune de Carrouges au sein de son territoire.												
Partenaires	<u>Région Normandie</u> (compétence AOM) : à discuter <u>MSA Mayenne-Orne-Sarthe</u> (porteur du dispositif RESO'AP) : à discuter <u>Mission Locale d'Alençon</u> (porteur du dispositif ...) : à discuter												
Dépenses prévisionnelles	Coût prévisionnel de l'opération (signalétique de l'aire de covoiturage + éventuels frais de personnel pour le pédibus (si accompagnateur dédié)) : <u>à définir</u>												
Plan de financement prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Recettes</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commune</td> <td>20%</td> <td><u>à définir</u></td> </tr> <tr> <td>Département – Aide pour l'aire de covoiturage (20% max., plafond 40K€)</td> <td>20%</td> <td><u>à définir</u></td> </tr> <tr> <td>Pays d'Alençon – Fonds LEADER (fiche-action 5) : pour les 3 actions</td> <td>60%</td> <td><u>à définir</u></td> </tr> </tbody> </table>	Recettes	%	Montant	Commune	20%	<u>à définir</u>	Département – Aide pour l'aire de covoiturage (20% max., plafond 40K€)	20%	<u>à définir</u>	Pays d'Alençon – Fonds LEADER (fiche-action 5) : pour les 3 actions	60%	<u>à définir</u>
Recettes	%	Montant											
Commune	20%	<u>à définir</u>											
Département – Aide pour l'aire de covoiturage (20% max., plafond 40K€)	20%	<u>à définir</u>											
Pays d'Alençon – Fonds LEADER (fiche-action 5) : pour les 3 actions	60%	<u>à définir</u>											
Calendrier	> Communication sur les dispositifs existants avec les volontaires ruraux accueillis avec l'intermédiation de l'association InSite : <u>mars 2024-septembre 2024</u> > Démarrage de l'opération pour le pédibus : <u>2^e trimestre 2024 pour lancement à la rentrée 2025</u>												

	> Démarrage de l'opération pour l'aire de covoiturage (dépendant du planning prévisionnel de l'étude-signalétique) : 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche-action intégrée au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'outils de mobilité développés : - Nombre d'actions de communication : - Nombre de stationnement vélo : - Linéaire de pistes cyclables :
Annexes	Sans objet

FICHE ACTION n°22

RENOVATION DU THÉÂTRE DU CERCLE

Orientations stratégiques (et n°)	<p>1. Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle en accueillant de nouvelles populations et en accompagnant l'avancée en âge</p> <p>2. Maintenir et renforcer l'attractivité du centre-bourg de Carrouges en assurant un développement urbain harmonieux</p> <p>4. Agir pour une économie locale durable en s'appuyant sur les acteurs locaux et les ressources territoriales</p>
Enjeu thématique (et n°)	<p>4. Conforter le pôle de services de Carrouges</p> <p>5. Amplifier le tourisme comme levier de développement local</p>
Action nom	<u>Rénovation du Théâtre du Cercle</u>
Action n°	22
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Pilotage de la fiche-action	<p>Compagnie DIV'ART</p> <p>> Référente : Julie Delaurenti : juliedelaurenti75@gmail.com</p>
Description de l'action	<p>Depuis 2018, la Compagnie DIV'ART, dirigée par Julie Delaurenti et Manuel Olinger, souhaite faire revivre le Théâtre du Cercle de Carrouges, construit en 1911, afin de recréer un lien entre le monde de la culture et le monde rural. Ce projet vise à faire de ce théâtre, monument ancien du patrimoine culturel carrougien, un lieu de rassemblement et d'échange pour les habitants du territoire.</p> <p>Ce projet vise plus spécifiquement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un nouveau lieu de diffusion dans l'Orne (spectacle vivant, musique, etc.) en rénovant la salle de spectacle (jauge modulable de 150 places) et l'espace scénique, et créant un espace d'accueil piano-bar ; - Créer une résidence de création pour les compagnies de théâtre et pour tout artiste en quête d'un espace de travail ou d'un laboratoire de recherche au sein de nouveaux espaces (salle de répétition, bar, foyer, loges, salle de repos) ; - Créer un espace de rencontre pour tous afin de favoriser le lien social et d'accueillir tout type d'évènements ou de réunions (séminaires, conférences, ateliers de loisirs, évènements familiaux, etc.) ; - Aménager les espaces extérieurs, en y implantant un espace de stationnement et en aménageant un théâtre de verdure (réemploi de gradins reçus en donation par la Compagnie DIV'ART) pour des représentations en plein et mis à disposition de la commune pour ses évènements. <p>A l'heure actuelle, ce projet est piloté par la Compagnie DIV'ART, propriétaire du Théâtre du Cercle dont elle a la gestion. En revanche, le bâtiment nécessite une rénovation lourde et un financement que la compagnie peine à rassembler. Bien que privé, ce projet s'ancre dans une démarche d'intérêt public – le développement de la culture en milieu rural – qui pourrait nécessiter un portage public après un rachat par la collectivité. Plusieurs options programmatiques pourraient alors y voir le jour en plus de celles précitées : tiers-lieu, espace de vie sociale (en fonction des objectifs de la CTG), salle des fêtes, etc.</p>
Objectifs de l'action	<p><u>Objectif 4.1</u> Faciliter la cohésion sociale et les solidarités</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 4.1.A</u> Soutenir le développement de la vie culturelle et associative > <u>Sous-objectif 4.1.C</u> Créer et accompagner des espaces et des temps de rencontre favorisant le lien social <p><u>Objectif 5.2</u> Améliorer l'accueil des visiteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Sous-objectif 5.2.B</u> Structurer l'offre d'activités touristiques et récréatives <p><u>Objectif T.1</u> Favoriser le pouvoir d'agir des habitants et acteurs locaux</p> <p><u>Objectif T.2</u> Mettre en œuvre une gouvernance partagée et une approche partenariale</p>
Conséquence sur la	La mobilisation du bâtiment existant du Théâtre du Cercle au profit du développement

fonction de centralité	culturel de la commune est une opportunité de réinvestir et de valoriser un lieu emblématique du bourg de Carrouges qui présente des qualités patrimoniales méconnues voire délaissées. Cette action permettra de renforcer la vie culturelle au cœur du bourg de Carrouges, par la même la fonction de centralité de la commune, son dynamisme et donc l'attractivité du bourg.
Partenaires	<u>Fondation du Patrimoine</u> (délivrance du label) : en discussion Les autres partenaires seront à définir en fonction du portage du projet.
Dépenses prévisionnelles	Coût prévisionnel de l'opération : <u>à définir</u>
Plan de financement prévisionnel	<u>Plan de financement dépendant du porteur de l'opération et à définir en fonction du coût prévisionnel de l'opération</u>
Calendrier	Si acquisition du Théâtre du Cercle par la commune de Carrouges : > Démarrage de l'opération : <u>mandat 2026-2032</u>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche-action intégrée au CRTE (et au futur contrat de territoire avec la Région et le Département 2028-2032 si maîtrise d'ouvrage publique)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de services publics par typologie (santé, jeunesse-famille, sport, seniors) : - Nombre d'équipements réhabilités :
Annexes	Sans objet

FICHE ACTION n°23

CONTRAT CULTURE ET TERRITOIRE


Orientations stratégiques (et n°)	<p>1. Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle en accueillant de nouvelles populations et en accompagnant l'avancée en âge</p> <p>2. Maintenir et renforcer l'attractivité du centre-bourg de Carrouges en assurant un développement urbain harmonieux</p> <p>4. Agir pour une économie locale durable en s'appuyant sur les acteurs locaux et les ressources territoriales</p>
Enjeu thématique (et n°)	<p>4. Conforter le pôle de services de Carrouges</p> <p>5. Amplifier le tourisme comme levier de développement local</p>
Action nom	<u>Contrat Culture et territoire</u>
Action n°	23
Statut	Engagée (en attente délibération de la CDC)
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	<p>DRAC Normandie > Référente : Marielle Stines : marielle.stines@culture.gouv.fr</p> <p>CDC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien > Référente : Claudine Bellenger : contact@ccpfbc.fr</p> <p>Commune de Carrouges > Référent : Pierre Chivard : mairie.carrouges@wanadoo.fr > Référente : Anne-Laure Lagadic : anne-laure.lagadic@parc-normandie-maine.fr</p> <p>Parc naturel régional et Géoparc Normandie-Maine > Référente : Mélanie Massias : melanie.massias@parc-normandie-maine.fr > Référente : Natassia Sobecki : natassia.sobecki@parc-normandie-maine.fr</p> <p>Compagnie Div'Art > Référente : Julie Delaurenti : juliedelaurenti75@gmail.com</p>
Description de l'action	<p>Un contrat « Culture, territoire » pluriannuel (sur 3 ans : 2023-2024-2025) a été proposé par la DRAC aux collectivités locales pour déployer sur le territoire de la CDC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien une politique d'action culturelle qui repose sur une synergie entre acteurs artistiques, culturels, éducatifs et sociaux.</p> <p>Il s'agit en particulier de poursuivre le travail de la compagnie DIV'ART sur le territoire autour d'un tryptique d'œuvres qui questionne la ruralité et permettra aux habitants de participer à un projet culturel et de s'approprier des problématiques de leur territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'un spectacle adapté de la pièce de Patrick Shantley « Non loin d'ici », traduit par Julie Delaurenti : - Une action culturelle autour de « Non loin d'ici », intitulée « Fils et filles de Paysan ». Reliée à la précédente par la thématique, cette pièce est à écrire et sera issue d'échanges et de témoignages à collecter auprès d'agriculteurs installés ou retraités et de futurs agriculteurs. La pièce finale sera créée dans le cadre d'un atelier théâtre. - « L'eau du bocage », adaptation de « Jean de Florette et Manon des sources » de Jean Giono, par Julie Delaurenti sera le volet 2024-2025 du contrat. Cette écriture s'accompagnera également d'un collectage, d'un spectacle avec des bénévoles et des habitants et d'un projet pédagogique avec les élèves du collège carrougien. <p>Ce contrat vise donc à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir un projet culturel et touristique triennal axé sur les propositions artistiques de la Compagnie DIV'ART installée sur le territoire et celle des artistes, auteurs et autrices, compagnies éventuellement invitées à l'occasion de ses créations ; - Favoriser le vivre-ensemble par la participation des habitants de tous les âges à des créations qui résonnent avec l'environnement, l'histoire, le patrimoine du territoire ; - Favoriser l'attractivité du territoire par l'action culturelle et une présence artistique fédératrice.

<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Objectif 4.1 Faciliter la cohésion sociale et les solidarités</p> <ul style="list-style-type: none"> > Sous-objectif 4.1.A Soutenir le développement de la vie culturelle et associative > Sous-objectif 4.1.C Créer et accompagner des espaces et des temps de rencontre favorisant le lien social <p>Objectif 5.2 Améliorer l'accueil des visiteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> > Sous-objectif 5.2.B Structurer l'offre d'activités touristiques et récréatives <p>Objectif T.1 Favoriser le pouvoir d'agir des habitants et acteurs locaux</p> <p>Objectif T.2 Mettre en œuvre une gouvernance partagée et une approche partenariale</p>																																																																																																																
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Levier de cohésion sociale, d'amélioration du cadre de vie, et de développement économique, le renforcement de la vie culturelle permet de favoriser la construction d'une identité territoriale positive qui participe largement de l'attractivité d'un territoire. En renforçant l'action culturelle sur le territoire, ce contrat contribuera au dynamisme et à l'animation du territoire, du bourg et du centre-bourg.</p>																																																																																																																
<p>Partenaires</p>	<p>Cf. pilotage de la fiche-action</p>																																																																																																																
<p>Dépenses prévisionnelles</p>	<p>Dépenses prévisionnelles pour les actions culturelles de l'année 1 :</p> <table border="1" data-bbox="491 745 991 1373"> <thead> <tr> <th colspan="7">LE MYSTERE DU DERNIER DUEL</th> </tr> <tr> <th>Poste</th> <th>Nb</th> <th>Prix unit. Brut</th> <th>NB unit/ heure</th> <th>Charges</th> <th>Type unit</th> <th>Total chgs comprises €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Action culturelle : "Le Mystère du Dernier Duel"</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>5 000 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL MYSTERE</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>5 000 €</td> </tr> <tr> <th colspan="7">FILS ET FILLES DE PAYSAN</th> </tr> <tr> <td>Salaires collectage et écriture avec école et collège de carrouges</td> <td>1</td> <td>30 €</td> <td>15</td> <td>55,0%</td> <td>heure</td> <td>697,5 €</td> </tr> <tr> <td>Salaires collectage et écriture avec agriculteurs/habitants</td> <td>1</td> <td>30 €</td> <td>20</td> <td>55,0%</td> <td>heure</td> <td>930,0 €</td> </tr> <tr> <td>écriture spectacle</td> <td>1</td> <td>30 €</td> <td>15</td> <td>55,0%</td> <td>heure</td> <td>697,5 €</td> </tr> <tr> <td>Salaires Mise en Scène Répétitions spectacle</td> <td>1</td> <td>30 €</td> <td>50</td> <td>55,0%</td> <td>heure</td> <td>2 325,0 €</td> </tr> <tr> <td>Achats, location et constructions décors et accessoires</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1 892,0 €</td> </tr> <tr> <td>Achats de tissus</td> <td>25</td> <td>80 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>2 000,0 €</td> </tr> <tr> <td>Salaires Régisseur</td> <td>1</td> <td>250 €</td> <td>4</td> <td>55,0%</td> <td>jour</td> <td>1 550 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL FILS ET FILLES</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>10 092 €</td> </tr> <tr> <td>Divers imprévus</td> <td>1</td> <td></td> <td>4%</td> <td></td> <td></td> <td>404 €</td> </tr> <tr> <td>frais fonctionnement</td> <td>1</td> <td></td> <td>5%</td> <td></td> <td></td> <td>505 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL ACTION (TTC)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>16 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le budget détaillé annuel fera l'objet d'un avenant annuel joint au contrat « Culture, territoire » qui précisera la participation financière de chaque partenaire.</p>	LE MYSTERE DU DERNIER DUEL							Poste	Nb	Prix unit. Brut	NB unit/ heure	Charges	Type unit	Total chgs comprises €	Action culturelle : "Le Mystère du Dernier Duel"						5 000 €	TOTAL MYSTERE						5 000 €	FILS ET FILLES DE PAYSAN							Salaires collectage et écriture avec école et collège de carrouges	1	30 €	15	55,0%	heure	697,5 €	Salaires collectage et écriture avec agriculteurs/habitants	1	30 €	20	55,0%	heure	930,0 €	écriture spectacle	1	30 €	15	55,0%	heure	697,5 €	Salaires Mise en Scène Répétitions spectacle	1	30 €	50	55,0%	heure	2 325,0 €	Achats, location et constructions décors et accessoires						1 892,0 €	Achats de tissus	25	80 €				2 000,0 €	Salaires Régisseur	1	250 €	4	55,0%	jour	1 550 €	TOTAL FILS ET FILLES						10 092 €	Divers imprévus	1		4%			404 €	frais fonctionnement	1		5%			505 €	TOTAL ACTION (TTC)						16 000 €
LE MYSTERE DU DERNIER DUEL																																																																																																																	
Poste	Nb	Prix unit. Brut	NB unit/ heure	Charges	Type unit	Total chgs comprises €																																																																																																											
Action culturelle : "Le Mystère du Dernier Duel"						5 000 €																																																																																																											
TOTAL MYSTERE						5 000 €																																																																																																											
FILS ET FILLES DE PAYSAN																																																																																																																	
Salaires collectage et écriture avec école et collège de carrouges	1	30 €	15	55,0%	heure	697,5 €																																																																																																											
Salaires collectage et écriture avec agriculteurs/habitants	1	30 €	20	55,0%	heure	930,0 €																																																																																																											
écriture spectacle	1	30 €	15	55,0%	heure	697,5 €																																																																																																											
Salaires Mise en Scène Répétitions spectacle	1	30 €	50	55,0%	heure	2 325,0 €																																																																																																											
Achats, location et constructions décors et accessoires						1 892,0 €																																																																																																											
Achats de tissus	25	80 €				2 000,0 €																																																																																																											
Salaires Régisseur	1	250 €	4	55,0%	jour	1 550 €																																																																																																											
TOTAL FILS ET FILLES						10 092 €																																																																																																											
Divers imprévus	1		4%			404 €																																																																																																											
frais fonctionnement	1		5%			505 €																																																																																																											
TOTAL ACTION (TTC)						16 000 €																																																																																																											
<p>Plan de financement prévisionnel</p>	<p>Plan de financement pour l'année 1 :</p> <table border="1" data-bbox="491 1507 978 1585"> <tbody> <tr> <td>DRAC</td> <td>8 000 €</td> </tr> <tr> <td>CDC du Pays Fertois</td> <td>5 000 €</td> </tr> <tr> <td>Commune de Carrouges</td> <td>3 000 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL FINANCE</td> <td>16 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	DRAC	8 000 €	CDC du Pays Fertois	5 000 €	Commune de Carrouges	3 000 €	TOTAL FINANCE	16 000 €																																																																																																								
DRAC	8 000 €																																																																																																																
CDC du Pays Fertois	5 000 €																																																																																																																
Commune de Carrouges	3 000 €																																																																																																																
TOTAL FINANCE	16 000 €																																																																																																																
<p>Calendrier</p>	<p>> Délibération de la commune et du Parc : <u>juin 2023</u></p> <p>> Délibération de la CDC pour signature du contrat sur 3 ans : <u>septembre 2023</u></p> <p>Concernant les actions culturelles :</p> <p>> Représentation « Non loin d'ici » à la Maison du Parc : <u>18 juin 2023</u></p> <p>> Représentations « Mystère du Dernier Duel » à la Maison du Parc et au Château de Carrouges : <u>8-9-10 septembre 2023</u></p> <p>> Actions culturelles « Fils et filles de paysans » : <u>2^e semestre 2023 – printemps 2024</u></p> <p>> Actions culturelles « L'Eau du Bocage » : <u>2^e semestre 2024 – printemps 2025</u></p>																																																																																																																
<p>Lien autres programmes et contrats territorialisés</p>	<p>Fiche-action intégrée au CRTE</p>																																																																																																																
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<p>- Nombre d'animations / an :</p> <p>- Montant total des aides allouées :</p>																																																																																																																
<p>Annexes</p>	<p>Sans objet</p>																																																																																																																

FICHE ACTION n°24

CREATION D'UNE MICRO-CRECHE ECORESPONSABLE

Orientations stratégiques (et n°)	1. Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle en accueillant de nouvelles populations et en accompagnant l'avancée en âge 2. Maintenir et renforcer l'attractivité du centre-bourg de Carrouges en assurant un développement urbain harmonieux																											
Enjeu thématique (et n°)	4. Conforter le pôle de services de Carrouges																											
Action nom	<u>Création d'une micro-crèche écoresponsable</u>																											
Action n°	24																											
Statut	Engagée																											
Niveau de priorité	Fort																											
Pilotage de la fiche-action	Commune de Carrouges > Référent : Pierre Chivard : mairie.carrouges@wanadoo.fr > Référente : Anne-Laure Lagadic : anne-laure.lagadic@parc-normandie-maine.fr																											
Description de l'action	Ce projet situé sur l'avenue du Maréchal Leclerc de Hautecloque vise à : - Créer 12 nouvelles places d'accueil des jeunes enfants pour répondre au besoin en équipements pour la petite enfance identifié sur le territoire (taux de couverture global de la CDC le plus bas de l'Orne) ; - Diversifier les modes de garde existants constitués uniquement d'une offre en accueil individuel (assistantes maternelles) ; - Construire une structure écoresponsable, tant dans le bâtiment (objectifs de performance énergétique et environnementaux) que dans la prise en charge éducative. La micro-crèche a pour objectif de soutenir l'accueil des jeunes enfants (0 à 4 ans) en répondant aux besoins spécifiques du bassin de vie rural de Carrouges. Elle s'inscrit dans un territoire et dans un réseau de partenaires (Département, MSA, CAF).																											
Objectifs de l'action	<u>Objectif 4.2</u> Proposer des équipements et services dédiés aux familles et aux jeunes > <u>Sous-objectif 4.2.A</u> Améliorer les conditions d'accueil des enfants <u>Objectif T.1</u> Favoriser le pouvoir d'agir des habitants et acteurs locaux <u>Objectif T.2</u> Mettre en œuvre une gouvernance partagée et une approche partenariale																											
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet participe à la revitalisation du centre-bourg en s'implantant dans les interstices du tissu urbain (à 3min. à pied de la place centrale), sur une parcelle communale à proximité immédiate du pôle scolaire que la micro-crèche renforce, ce qui permet aussi de limiter la progression des surfaces urbanisées en périphérie du bourg sur des sols naturels ou agricoles.																											
Partenaires	<u>Protection Maternelle Infantile du Département de l'Orne</u> (accompagnement en ingénierie et délivrance de l'agrément) : acquis <u>Caisse d'allocations familiales de l'Orne</u> (cofinancement de l'opération et accompagnement en ingénierie) : acquis <u>Mutualité sociale agricole Mayenne-Orne-Sarthe</u> (cofinancement de l'opération et accompagnement en ingénierie) : acquis <u>Atelier de l'Ourcq Félix Mulle & Associés</u> (architecte-mandataire) : acquis <u>SOCOTEC (CSPS) et Bureau Véritas (CT)</u> : acquis <u>Emmanuelle Boutville et Manon Olivier</u> (futures gestionnaires) : acquis																											
Dépenses prévisionnelles	Coût prévisionnel de l'opération : 553 642,00 € HT <table border="1"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Coût prévisionnel des travaux (phase PRO)</td> <td>88%</td> <td>486 848,00€ HT</td> </tr> <tr> <td>Prestations intellectuelles dont :</td> <td>12%</td> <td>66 794,00€ HT</td> </tr> <tr> <td> Honoraires de maîtrise d'œuvre</td> <td></td> <td>52 869,00€ HT</td> </tr> <tr> <td> Mission de contrôle technique (CT)</td> <td></td> <td>3 580,00€ HT</td> </tr> <tr> <td> Mission de SPS</td> <td></td> <td>3 250,00€ HT</td> </tr> <tr> <td> Etudes géotechniques (G2 AVP + G5)</td> <td></td> <td>6 100,00€ HT</td> </tr> <tr> <td> Diagnostics avant travaux</td> <td></td> <td>995,00€ HT</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>100%</td> <td>553 642,00€ HT</td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses	%	Montant	Coût prévisionnel des travaux (phase PRO)	88%	486 848,00€ HT	Prestations intellectuelles dont :	12%	66 794,00€ HT	Honoraires de maîtrise d'œuvre		52 869,00€ HT	Mission de contrôle technique (CT)		3 580,00€ HT	Mission de SPS		3 250,00€ HT	Etudes géotechniques (G2 AVP + G5)		6 100,00€ HT	Diagnostics avant travaux		995,00€ HT	TOTAL	100%	553 642,00€ HT
Dépenses	%	Montant																										
Coût prévisionnel des travaux (phase PRO)	88%	486 848,00€ HT																										
Prestations intellectuelles dont :	12%	66 794,00€ HT																										
Honoraires de maîtrise d'œuvre		52 869,00€ HT																										
Mission de contrôle technique (CT)		3 580,00€ HT																										
Mission de SPS		3 250,00€ HT																										
Etudes géotechniques (G2 AVP + G5)		6 100,00€ HT																										
Diagnostics avant travaux		995,00€ HT																										
TOTAL	100%	553 642,00€ HT																										

	<p>Impact récurrent en termes de fonctionnement pour la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien et maintenance du bâtiment : <u>à définir</u> - Fonctionnement de la micro-crèche (subventions d'équilibrage des collectivités) : <u>12 954,00€ HT/an</u> (montant prévisionnel si taux d'occupation financier de 70% avec réduction du budget au plafond PSU) 																																																																																												
<p>Plan de financement prévisionnel</p>	<p>Investissement (travaux) :</p> <table border="1" data-bbox="491 421 1445 651"> <thead> <tr> <th>Recettes</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commune</td> <td>21,2%</td> <td>115 908,60€ HT</td> </tr> <tr> <td>DETR obtenue</td> <td>35,3%</td> <td>195 206,80€ HT</td> </tr> <tr> <td>Subventions d'investissement Caf</td> <td>40,1%</td> <td>222 000,00€ HT</td> </tr> <tr> <td>Aide GMR – MSA</td> <td>3,4%</td> <td>19 000,00€ HT</td> </tr> <tr> <td>Valeur locative du bien</td> <td></td> <td>Montant</td> </tr> <tr> <td>Location micro-crèche sur 20 ans : montant du loyer de 1000€/mois</td> <td></td> <td>240 000,00€ HT</td> </tr> </tbody> </table>	Recettes	%	Montant	Commune	21,2%	115 908,60€ HT	DETR obtenue	35,3%	195 206,80€ HT	Subventions d'investissement Caf	40,1%	222 000,00€ HT	Aide GMR – MSA	3,4%	19 000,00€ HT	Valeur locative du bien		Montant	Location micro-crèche sur 20 ans : montant du loyer de 1000€/mois		240 000,00€ HT																																																																							
Recettes	%	Montant																																																																																											
Commune	21,2%	115 908,60€ HT																																																																																											
DETR obtenue	35,3%	195 206,80€ HT																																																																																											
Subventions d'investissement Caf	40,1%	222 000,00€ HT																																																																																											
Aide GMR – MSA	3,4%	19 000,00€ HT																																																																																											
Valeur locative du bien		Montant																																																																																											
Location micro-crèche sur 20 ans : montant du loyer de 1000€/mois		240 000,00€ HT																																																																																											
<p>Calendrier</p>	<p>> Rendu des études préalables par l'Atelier de l'Ourcq : <u>février 2022</u></p> <p>> Demande de subventions par la commune (DETR 2022 et financement Caf61) : <u>février 2022 (obtenues en août 2022)</u></p> <p>> Rédaction du dossier de consultation et lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre d'espaces publics : <u>mars 2022 – août 2022</u></p> <p>> Démarrage des études de maîtrise d'œuvre : <u>novembre 2022</u></p> <p>PLANNING GENERAL DE L'OPERATION AU 27 JUI 2023</p> <table border="1" data-bbox="491 880 1445 1010"> <thead> <tr> <th colspan="12">2023</th> <th colspan="10">2024</th> </tr> <tr> <th>S25</th><th>S26</th><th>S27</th><th>S28</th><th>S29</th><th>S30</th><th>S31</th><th>S32</th><th>S33</th><th>S34</th><th>S35</th><th>S36</th><th>S37</th><th>S38</th><th>S39</th><th>S40</th><th>S41</th><th>S42</th><th>S43</th><th>S44</th><th>S45</th><th>S46</th><th>S47</th><th>S48</th><th>M1</th><th>M2</th><th>M3</th><th>M4</th><th>M5</th><th>M6</th><th>M7</th><th>M8</th><th>M9</th><th>M10</th><th>M11</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>19/06/2023</td><td>26/06/2023</td><td>03/07/2023</td><td>10/07/2023</td><td>17/07/2023</td><td>24/07/2023</td><td>31/07/2023</td><td>07/08/2023</td><td>14/08/2023</td><td>21/08/2023</td><td>28/08/2023</td><td>04/09/2023</td><td>11/09/2023</td><td>18/09/2023</td><td>25/09/2023</td><td>02/10/2023</td><td>09/10/2023</td><td>16/10/2023</td><td>23/10/2023</td><td>30/10/2023</td><td>06/11/2023</td><td>13/11/2023</td><td>20/11/2023</td><td>27/11/2023</td><td>04/12/2023</td><td>01/01/2024</td><td>01/02/2024</td><td>01/03/2024</td><td>01/04/2024</td><td>01/05/2024</td><td>01/06/2024</td><td>01/07/2024</td><td>01/08/2024</td><td>01/09/2024</td><td>01/10/2024</td> </tr> </tbody> </table> <p>Dépôt PCM Phase projet-consultation-exe PRO DCE Consultation ACT EXE/SYN Phase chantier DET ADR</p> <p>réunion intermédiaire présentation fin de phase</p> <p>> Préparation du fonctionnement (rédaction du projet d'établissement et du règlement intérieur par les gestionnaires (avis Caf) ; information sur le système d'acompte financier de la Caf ; embauche du personnel (avis PMI) : <u>courant-2024</u></p> <p>> Délivrance de l'agrément de la PMI : <u>fin des travaux (fin-2024)</u></p>	2023												2024										S25	S26	S27	S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	19/06/2023	26/06/2023	03/07/2023	10/07/2023	17/07/2023	24/07/2023	31/07/2023	07/08/2023	14/08/2023	21/08/2023	28/08/2023	04/09/2023	11/09/2023	18/09/2023	25/09/2023	02/10/2023	09/10/2023	16/10/2023	23/10/2023	30/10/2023	06/11/2023	13/11/2023	20/11/2023	27/11/2023	04/12/2023	01/01/2024	01/02/2024	01/03/2024	01/04/2024	01/05/2024	01/06/2024	01/07/2024	01/08/2024	01/09/2024	01/10/2024
2023												2024																																																																																	
S25	S26	S27	S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11																																																											
19/06/2023	26/06/2023	03/07/2023	10/07/2023	17/07/2023	24/07/2023	31/07/2023	07/08/2023	14/08/2023	21/08/2023	28/08/2023	04/09/2023	11/09/2023	18/09/2023	25/09/2023	02/10/2023	09/10/2023	16/10/2023	23/10/2023	30/10/2023	06/11/2023	13/11/2023	20/11/2023	27/11/2023	04/12/2023	01/01/2024	01/02/2024	01/03/2024	01/04/2024	01/05/2024	01/06/2024	01/07/2024	01/08/2024	01/09/2024	01/10/2024																																																											
<p>Lien autres programmes et contrats territorialisés</p>	<p>Sans objet</p>																																																																																												
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de services publics par typologie (santé, jeunesse-famille, sport, seniors) : - Nombre d'équipements créés : - Surface désimperméabilisée : 																																																																																												
<p>Annexes</p>																																																																																													

FICHE ACTION n°25

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Orientations stratégiques (et n°)	<p>1. Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle en accueillant de nouvelles populations et en accompagnant l'avancée en âge</p> <p>2. Maintenir et renforcer l'attractivité du centre-bourg de Carrouges en assurant un développement urbain harmonieux</p>
Enjeu thématique (et n°)	4. Conforter le pôle de services de Carrouges
Action nom	<u>Mise en place d'une Convention territoriale globale</u>
Action n°	25
Statut	En projet (délibération des communes au 4 ^e trimestre 2023)
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	<p>Commune de Carrouges > Référent : Pierre Chivard : mairie.carrouges@wanadoo.fr > Référente : Anne-Laure Lagadic : anne-laure.lagadic@parc-normandie-maine.fr</p> <p>Caisse d'allocations familiales de l'Orne (Caf61) > Référente : Stéphanie Boisnard : stephanie.boisnard@cafalencon.cnafmail.fr</p> <p>Communes du SIVOS (potentiellement signataires) : Carrouges, Chahains, Saint-Martin-des-Landes, Roupperoux, Saint-Sauveur-de-Carrouges, Lande-de-Goult, Le-Ménil-Scelleur, Sainte-Marie-la-Robert, Saint-Martin-L'Aiguillon, Joué-du-Bois, Sainte-Marguerite-de-Carrouges > Référent du SIVOS : Jean-Marc Bisson</p>
Description de l'action	<p>La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur un partenariat avec la Caf qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions à destination des habitants dans le domaine familial et social. Elle concerne la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap, etc.</p> <p>Sur le territoire de la commune de Carrouges, cette démarche CTG vise à répondre (1) au constat de la précarisation de la population qui soulève de multiples problématiques en matière de développement social (insertion des jeunes, lien social dans un contexte de vieillissement de la population et de l'augmentation du nombre de familles monoparentales, inégalités de mobilité, accès aux droits communs, etc.) ; et (2) au constat d'une offre d'équipements et de services à renforcer (accueil du jeune enfant dans un contexte de vieillissement des assistantes maternelles, accueil des loisirs inexistant le mercredi, lieux de rassemblement pour la jeunesse et la famille inexistant, etc.).</p> <p>Cette Convention territoriale globale (CTG) visera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire un projet social de territoire répondant aux besoins des habitants - Favoriser l'accès aux droits et aux services - Dynamiser la vie sociale du territoire et renforcer le lien social - Mieux coordonner et optimiser l'offre existante en la rendant visible auprès des familles - Encourager les coopérations entre les partenaires institutionnels et locaux - Valoriser les actions locales. <p>Elle conditionnera donc le déploiement d'un certain nombre d'actions qui nourriront le projet de territoire Petites villes de demain.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif 4.1 Faciliter la cohésion sociale et les solidarités</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sous-objectif 4.1.A Soutenir le développement de la vie culturelle et associative ➤ Sous-objectif 4.1.B Agir pour des mobilités durables pour tous ➤ Sous-objectif 4.1.C Créer et accompagner des espaces et des temps de rencontre favorisant le lien social <p>Objectif 4.2 Proposer des équipements et services dédiés aux familles et aux jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sous-objectif 4.2.A Améliorer les conditions d'accueil des enfants ➤ Sous-objectif 4.2.B Créer et maintenir des lieux de rencontre et des équipements pour

	<p>les jeunes</p> <p>Objectif T.1 Favoriser le pouvoir d'agir des habitants et acteurs locaux</p> <p>Objectif T.2 Mettre en œuvre une gouvernance partagée et une approche partenariale</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La conséquence de cette action sur la fonction de centralité de la commune de Carrouges est indirecte : les axes stratégiques de la CTG seront déclinés en objectifs et actions qui restent à définir et dont certains pourront agir directement sur la fonction de centralité du centre-bourg de Carrouges (exemple du centre de loisirs). En revanche, un des axes stratégiques de la CTG concernera la valorisation des services aux familles et renforcera donc l'attractivité de la commune de Carrouges pour les habitants de son bassin de vie.</p>
Partenaires	<p>Caisse d'allocations familiales de l'Orne (Caf61) : acquis suite à une réunion avec les communes du SIVOS le 24/05/2023 (validation de la demande par les communes du SIVOS intéressées à faire)</p> <p>D'autres acteurs décideurs et financeurs peuvent en être signataires : l'Etat, le Conseil Départemental, l'ARS, la Cnam, la Msa, Pôle emploi, etc.</p> <p>Partenaires associés aux ateliers : Familles Rurales, Association D'Ecouvès Verte, DDJS, UDAF, Mission Locale, MSA, ARS, etc.</p>
Dépenses prévisionnelles	Sans objet
Plan de financement prévisionnel	Sans objet
Calendrier	<p>> Validation de la demande par les communes du SIVOS intéressées (délibération individuelle de chaque commune après réunion du SIVOS sur la 2^e quinzaine de septembre 2023) : <u>fin-septembre 2023</u></p> <p>> Réalisation du diagnostic territorial partagé de l'existant (portrait de territoire sur thématiques suivantes : petite enfance ; enfance/jeunesse ; parentalité ; accès aux droits ; animation de la vie sociale) et définition des besoins et premiers enjeux du territoire du territoire par la Caf : <u>à partir de fin-septembre 2023</u></p> <p>> Réunion intermédiaire de présentation du diagnostic et de définition des enjeux du territoire : <u>17 octobre 2023</u></p> <p>> Réunion de travail thématique pour la définition des axes stratégiques et l'élaboration du plan d'actions avec les acteurs du territoire et les élus : <u>23 octobre 2023</u></p> <p>> Rédaction de la Convention territoriale globale : <u>novembre 2023</u></p> <p>> Signature de la Convention territoriale globale : <u>décembre 2023</u></p> <p>> Suivi du plan d'actions et évaluation de la Ctg (5 ans) : <u>jusqu'en 2028</u></p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche-action intégrée au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>- Nombre de partenaires associés :</p> <p>- Nombre d'actions réalisées :</p> <p><u>à définir plus précisément au sein du plan d'actions de la CTG</u></p>
Annexes	Sans objet

FICHE ACTION n°26

EXTENSION DU PÔLE DE SANTE

Orientations stratégiques (et n°)	1. Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle en accueillant de nouvelles populations et en accompagnant l'avancée en âge 2. Maintenir et renforcer l'attractivité du centre-bourg de Carrouges en assurant un développement urbain harmonieux
Enjeu thématique (et n°)	4. Conforter le pôle de services de Carrouges
Action nom	<u>Extension du pôle de santé</u>
Action n°	26
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	Commune de Carrouges (propriétaire du bâtiment) > Référent : Pierre Chivard : mairie.carrouges@wanadoo.fr > Référente : Anne-Laure Lagadic : anne-laure.lagadic@parc-normandie-maine.fr PSLA de Carrouges > Leader et coordinateur : Frédéric Delannoy : fredericdelannoy72@gmail.com
Description de l'action	Au printemps 2023, la maison médicale de Carrouges est devenue Pôle de santé libéral et ambulatoire (PSLA), permettant aux médecins et aux autres professionnels de santé (paramédicaux, pharmaciens) carrougiens qui partagent un projet de santé commun, d'avoir un exercice coordonné et regroupé. Le PSLA permet ainsi de : - Garantir l'accès à des soins de proximité pour la population en rendant l'offre de soins plus lisible, mieux structurée et coordonnée, en assurant un meilleur accès aux soins de premier recours et en optimisant le parcours de santé des usagers ; - Pérenniser et consolider l'offre de soins actuelle ; - Développer un mode d'exercice novateur et attractif pour les professionnels de santé ; - Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé sur la commune (podologue, psychomotricienne, médecin supplémentaire). Dans ce cadre, pour répondre aux nouveaux besoins de cette structure de santé pluriprofessionnelle et y accueillir de nouveaux praticiens, cette action vise à réaliser une extension du site principal de cette PSLA c'est-à-dire le bâtiment actuel de la maison médicale située au 22 rue du Docteur Louis Tremblin en : - Aménageant une salle de réunion (25 à 30m ²), deux cabinets de consultation supplémentaires (20m ² chacun) avec un espace d'attente propre à ces cabinets et un logement pour un interne à l'étage de la maison ; - Améliorant l'isolation acoustique, l'isolation thermique et l'accessibilité (notamment handicapée) du bâtiment actuel. Une étude de faisabilité architecturale est en cours pour définir plusieurs hypothèses d'implantation de l'extension : une de ces hypothèses vise à réaliser une partie de l'extension dans l'enveloppe existante de la maison située sur la parcelle AB730 (propriété communale).
Objectifs de l'action	<u>Objectif 4.3</u> Adapter et maintenir l'offre d'équipements et de services > <u>Sous-objectif 4.3.B</u> Conforter l'offre de santé et vétérinaire existante <u>Objectif T.1</u> Favoriser le pouvoir d'agir des habitants et acteurs locaux <u>Objectif T.2</u> Mettre en œuvre une gouvernance partagée et une approche partenariale
Conséquence sur la fonction de centralité	En maintenant et consolidant l'offre de services de santé existante sur la commune de Carrouges et en particulier dans son centre-bourg (bâtiment à 180m de la place centrale du bourg), l'évolution de la maison médicale en PSLA conforte la fonction de centralité du bourg de Carrouges et constitue un élément fort du projet de territoire du centre-bourg de Carrouges.
Partenaires	<u>BOO/ARCHITECTURE</u> (réalisation des études préalables de faisabilité) : acquis Partenaires de la Charte partenariale régionale sur l'offre de soins qui fixe les objectifs et la méthodologie de déploiement des PSLA (accompagnement en ingénierie à

	<p>l'émergence du PSLA : acquis ; financement des travaux immobiliers : à discuter) : <u>Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie</u> <u>Région Normandie</u> <u>Département de l'Orne</u> <u>Union Régionale des Médecins Libéraux (URML) Normandie</u> <u>Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) Normandie</u> <u>Conseils de l'Ordre, DCGDR, URIOPSS, etc.</u></p>
Dépenses prévisionnelles	<p>Coût de l'étude de faisabilité (prestations intellectuelles) : <u>3 500,00€ HT</u> Coût prévisionnel de l'opération : <u>à définir lors des études de faisabilité</u></p>
Plan de financement prévisionnel	<p><u>Plan de financement prévisionnel dépendant du coût prévisionnel de l'opération</u> Des crédits spécifiques sont prévus par les partenaires financeurs de la Charte partenariale régionale et sont attribués par le comité de pilotage de la Charte (regroupant ARS, préfets, Région Normandie, Département, URML, référents des comités opérationnels départementaux) qui rend un avis sur les plans de financement des volets immobiliers des PSLA. Par exemple : - Dispositif PSLA de la Région cofinancé avec le FEADER : taux de 25% de l'assiette éligible, montant plafond pour une extension d'un pôle central de 100 000€ HT (conditions : projet de santé nécessaire, nombre de professionnels de santé nouvellement accueillis et part de médecins généralistes parmi ces nouveaux professionnels (à minima 1) : éligibilité du projet à étudier car premiers travaux non financés par la Région) - DETR : taux de 45% pour les PSLA) Le Département n'octroie pas d'aides sur les extensions de PSLA.</p>
Calendrier	<p>> Lancement de la mission de BOO' Architecture / ALIDADE pour la réalisation des études de faisabilité architecturale : <u>novembre 2022</u> > Validation du projet de PSLA par les instances techniques de la Charte partenariale régionale sur l'offre de soins : <u>avril 2023</u> > Réalisation des études de faisabilité par BOO' Architecture / ALIDADE : <u>jusqu'au 1^{er} trimestre 2024</u> > Demande de subventions par la commune : <u>2024</u> > Rédaction du dossier de consultation et lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre architecturale : <u>1^{er} trimestre 2025</u> > Réalisation des études de maîtrise d'œuvre : <u>2025</u> > Consultation des entreprises de travaux : <u>4^e trimestre 2025</u> > Réalisation des travaux d'extension de la maison médicale : <u>2026</u></p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Fiche-action intégrée au CRTE et au contrat de territoire avec la Région et le Département</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>- Nombre de services publics par typologie (santé, jeunesse-famille, sport, seniors) : - Nombre de professionnels de santé sur la commune : - Ratio docteur généraliste / habitant :</p>
Annexes	<p>Sans objet</p>

FICHE ACTION n°27

PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Orientations stratégiques (et n°)	2. Maintenir et renforcer l'attractivité du centre-bourg de Carrouges en assurant un développement urbain harmonieux 1. Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle en accueillant de nouvelles populations et en accompagnant l'avancée en âge 3. S'engager dans la transition écologique et énergétique en valorisant et préservant les ressources paysagères
Enjeu thématique (et n°)	5. Amplifier le tourisme comme levier de développement local 1. Améliorer l'offre d'habitat
Action nom	<u>Partenariat avec la Fondation du Patrimoine</u>
Action n°	27
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Pilotage de la fiche-action	Commune de Carrouges > Référent : Pierre Chivard : mairie.carrouges@wanadoo.fr > Référente : Anne-Laure Lagadic : anne-laure.lagadic@parc-normandie-maine.fr
Description de l'action	<p>Ce partenariat avec la Fondation du patrimoine vise à accompagner la préservation et la sauvegarde du patrimoine de la commune de Carrouges en focalisant des moyens financiers sur les biens privés à restaurer. Il permettra à la commune d'encourager les propriétaires privés à préserver la qualité patrimoniale de leurs biens et de les aider dans la réalisation des travaux par des mesures financières et fiscales incitatives.</p> <p>Ce partenariat permettra à la commune de Carrouges de soutenir l'action et les projets de la Fondation en cofinçant des labels. En effet, la Fondation du patrimoine délivre des labels aux propriétaires privés : ces labels reconnaissent l'intérêt patrimonial d'immeubles privés non protégés et la qualité des travaux de restauration, et permettent aux propriétaires privés de bénéficier d'une déduction fiscale (sous conditions) et d'une aide financière d'au moins 2 % du montant des travaux TTC au moyen d'un fonds de concours alimenté par la commune. Celle-ci met ainsi en place une aide à la restauration du patrimoine bâti non protégé au titre des MH.</p>
Objectifs de l'action	<p><u>Objectif 5.1</u> Affirmer le centre-bourg comme 3^e pôle touristique > <u>Sous-objectif 5.1.A</u> Valoriser l'identité et la richesse du patrimoine bâti et vernaculaire</p> <p><u>Objectif 1.1</u> Rénover l'habitat en l'adaptant aux besoins > <u>Sous-objectif 1.1.B</u> Accompagner les propriétaires privés dans leurs projets de rénovation dans le respect du patrimoine</p> <p><u>Objectif T.1</u> Favoriser le pouvoir d'agir des habitants et acteurs locaux <u>Objectif T.2</u> Mettre en œuvre une gouvernance partagée et une approche partenariale</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Le centre-bourg de Carrouges se caractérise par la prédominance d'un patrimoine bâti ancien définissant un cadre urbain de qualité qui doit être préservé et valorisé. Levier essentiel d'attractivité résidentielle, commerciale et touristique, ce patrimoine bâti est un atout majeur pour la revitalisation du centre-bourg. En le valorisant, cette action agit directement sur l'identité et la fonction de centralité de la commune.
Partenaires	<u>Fondation du Patrimoine</u> : en discussion
Dépenses prévisionnelles	Contribution annuelle à la Fondation du patrimoine (reliquat reporté sur l'année suivante) : <u>3 000,00€ HT</u> (à valider par délibération)
Plan de financement prévisionnel	Sans objet
Calendrier	> Délibération validant la convention avec la Fondation du patrimoine : <u>4^e trim. 2024</u> > Prise d'effet de la convention d'une durée de 3 ans et communication auprès des particuliers : <u>début 2025</u> (en fonction du lancement de l'OPAH)

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche-action intégrée au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'actions de communication :- Nombre de projets labellisés/accompagnés :- Montant des travaux réalisés :- Montant total des aides allouées :
Annexes	Sans objet

FICHE ACTION n°28

SENTIER D'INTERPRETATION

Orientation stratégique (et n°)	2. Maintenir et renforcer l'attractivité du centre-bourg de Carrouges en assurant un développement urbain harmonieux
Enjeu thématique (et n°)	5. Amplifier le tourisme comme levier de développement local
Action nom	<u>Sentier d'interprétation</u> : inventaire et valorisation du patrimoine et des paysages
Action n°	28
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	Commune de Carrouges > Référent : Pierre Chivard : mairie.carrouges@wanadoo.fr > Référente : Anne-Laure Lagadic : anne-laure.lagadic@parc-normandie-maine.fr Parc naturel régional et Géoparc Normandie-Maine > Référente : Mélanie Massias : melanie.massias@parc-normandie-maine.fr > Référente : Gwladys Marie : gwladys.marie@parc-normandie-maine.fr > Référente : Pascale Jenvrin : pascale.jenvrin@parc-normandie-maine.fr
Description de l'action	<p>Cette action, coportée par la commune et le Parc, vise à créer un sentier d'interprétation entre le bourg, la Maison du Parc et du Géoparc et le Château de Carrouges afin de permettre aux habitants de se réapproprier leur cadre de vie et aux visiteurs de découvrir le patrimoine local et les points de vue paysagers.</p> <p>Pour ce faire, la commune mobilisera deux volontaires ruraux via l'association d'intermédiation en service civique InSite. Une partie de leurs missions sera la suivante sous le tutorat de la commune et du Parc :</p> <p>1. <u>Etat des lieux et inventaire des points d'intérêt carrougiens</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse sensible du site - Analyse géographique du site sur la base de l'Atlas des Paysages du Parc et de Normandie et d'ouvrages (Pierre Brunet, etc.) - Travail collaboratif avec les habitants pour la « petite histoire » : collecte de la mémoire orale (témoignages, légendes, etc.), collecte iconographique (cartes postales anciennes, photographies de famille, etc.) - Eventuellement : lectures, recherche bibliographique, collecte des inventaires et collecte iconographique (SRA, service régional de l'inventaire, base Mérimée, DRAC, Fabrique de patrimoines, Archives départementales, Cité de l'architecture et du patrimoine, photographies aériennes), recherche toponymique <p>2. <u>Pré-identification des grandes thématiques de ces points d'intérêt et regroupement de ceux-ci en fonction de ces grandes thématiques</u> :</p> <p>Qu'est-ce qu'ils racontent ? Pourquoi ce point d'intérêt en est-il un (ex : panorama sur une vallée : point d'intérêt ; évolution du boisement : thématique) ? Comment l'aborder (illustrations existantes ou à réaliser, documents mobilisables, suggestion de sujets audio, etc.) ?</p> <p>En parallèle, le Parc lancera une mission de recherche historique en interne :</p> <p>1'. <u>Synthèse historique, iconographique et bibliographique sur le site du Chapitre</u> :</p> <p>Un chargé de mission du Parc, Louis-Vigor Caillet, étudiera les archives de la Ferme du Chapitre (actuelle Maison du Parc) et effectuera une recherche documentaire sur la vie et l'histoire du site du Chapitre et de ses liens avec le bourg et le Château de la création du Chapitre jusqu'à celle du Parc naturel régional Normandie-Maine (1492-1975) et à nos jours.</p> <p>En parallèle, la commune lancera également une mission de recherche historique :</p> <p>1". <u>Synthèse historique, iconographique et bibliographique sur la vie et l'histoire du bourg des origines à nos jours intégrant ces écarts (l'Augrumière, la Boujardière, la Herbinière, etc.)</u> :</p> <p>Plusieurs montages opérationnels sont possibles, la commune avec l'assistance du Parc devra les étudier et en sélectionner un :</p> <p>A - Lancement d'un appel d'offres pour mobiliser un historien professionnel (budget : à définir) ;</p>


	<p>B - Recours à un chargé de mission dédié au Pôle Inventaire de la Région (ou un stagiaire encadré par le Pôle) pendant un an pour réaliser un inventaire topographique sur la commune (budget : à définir) : à ce titre, la Région dispose d'un dispositif permettant d'accompagner les collectivités dans leur démarche de connaissance du patrimoine ; pour en bénéficier, la commune devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contractualiser avec la Région (convention cadre pluriannuelle de partenariat scientifique et technique + convention financière + cahier des clauses scientifiques et techniques à rédiger conjointement) ; S'engager à réaliser l'inventaire selon les normes de l'Inventaire général ; Utiliser l'outil de saisie de l'Inventaire régional mis à disposition ; Associer la Région au jury de recrutement du chargé de mission. <p>Le Pôle Inventaire assure alors l'encadrement scientifique et technique de l'opération en formant la personne à la méthodologie de l'Inventaire, en relisant les dossiers d'inventaire avant diffusion, en réalisant ponctuellement des photographies en complément de celles du chargé de mission.</p> <p>C - Mise en place d'un projet tutoré ou d'un stage soit (1) en faisant appel à un/des étudiant/s en Master Histoire encadré/s par un enseignant-chercheur et par un référent historien au Parc, soit (2) en finançant un stage de recherche historique encadré par le service des Archives départementales (budget : <u>4 000,00€ TTC</u>).</p> <p>Enfin, la chargée de mission Valorisation du patrimoine du Parc, Pascale Jenvrin, réalisera les missions suivantes :</p> <p>3. <u>Esquisse d'un tracé</u> (chemins existants, et identification du foncier potentiel nécessaire), <u>identification des grandes thématiques de ces points d'intérêt</u> et, si besoin, élaboration d'un fil rouge</p> <p>4. <u>Suivi de la mise en œuvre du sentier d'interprétation</u> : conception des contenus (sélection des contenus et de l'iconographie, rédaction des textes, création des illustrations, sélection et montage audio) ; conception et réalisation graphique ; choix, fourniture et pose des mobiliers avec les visuels</p>															
<p>Objectifs de l'action</p>	<p><u>Objectif 5.1</u> Affirmer le centre-bourg comme 3^e pôle touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Sous-objectif 4.1.A</u> Soutenir le développement de la vie culturelle et associative ➤ <u>Sous-objectif 4.1.B</u> Agir pour des mobilités durables pour tous <p><u>Objectif 5.3</u> Valoriser le paysage de la commune comme vecteur d'attractivité</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Sous-objectif 5.3.A</u> Mettre en scène les points de vue paysagers <p><u>Objectif T.1</u> Favoriser le pouvoir d'agir des habitants et acteurs locaux</p> <p><u>Objectif T.2</u> Mettre en œuvre une gouvernance partagée et une approche partenariale</p>															
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>La mise en place de ce sentier d'interprétation qui donnera à voir davantage l'héritage de Carrouges permettra de développer une plus grande synergie entre le bourg et les deux polarités touristiques de la commune en contrebas du bourg. Cela permettra donc à ce dernier de bénéficier davantage de la fréquentation de ces deux sites touristiques majeurs du département et d'en faire ruisseler l'attractivité sur le centre-bourg.</p>															
<p>Partenaires</p>	<p><u>Association InSite</u> (recherche et accueil des volontaires ruraux) : acquis</p> <p><u>Centre des Monuments Nationaux</u> (pour recherche documentaire) : à discuter</p> <p><u>Service régional de l'Archéologie (SRA)</u> (pour recherche documentaire) : à discuter</p> <p><u>Fabrique de patrimoines en Normandie</u> (pour consultation de la base et appui à l'inventaire) : à discuter</p> <p><u>Pôle Inventaire du Service Patrimoine de la Région</u> (pour consultation de la base)</p> <p><u>Direction des archives et du patrimoine culturel du Département de l'Orne</u> (pour recherche documentaire) : à discuter</p> <p><u>CEREMA</u> (cofinancement du sentier d'interprétation) : à discuter</p>															
<p>Dépenses prévisionnelles</p>	<p>Coût prévisionnel de la recherche historique sur le bourg : à définir</p> <p>Coût prévisionnel du sentier d'interprétation (études et travaux, hors recherche documentaire sur le bourg) : <u>70 000,00€ HT</u></p>															
<p>Plan de financement prévisionnel</p>	<p><u>Pour le sentier d'interprétation (hors recherche documentaire sur le bourg) :</u></p> <table border="1" data-bbox="488 1794 1445 1944"> <thead> <tr> <th>Recettes</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commune</td> <td>20%</td> <td><u>14 000,00€ HT</u></td> </tr> <tr> <td>Parc naturel régional Normandie-Maine (PA 2024)</td> <td>28,6%</td> <td><u>20 000,00€ HT</u></td> </tr> <tr> <td>Département – Tourisme 61 « Signalisation touristique »</td> <td>13,4%</td> <td><u>10 000,00€ HT</u></td> </tr> <tr> <td>Pays d'Alençon – Fonds LEADER (fiche-action 4)</td> <td>38%</td> <td><u>26 000,00€ HT</u></td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Recherche historique sur le bourg : à définir</u></p> <p>Les dépenses éligibles qui relèvent du fonctionnement (rémunération du chargé de mission, achat de matériels spécifiques...) peuvent être subventionnables à hauteur de 50% du montant HT, le plafond de l'aide étant de 20 000,00€ HT.</p>	Recettes	%	Montant	Commune	20%	<u>14 000,00€ HT</u>	Parc naturel régional Normandie-Maine (PA 2024)	28,6%	<u>20 000,00€ HT</u>	Département – Tourisme 61 « Signalisation touristique »	13,4%	<u>10 000,00€ HT</u>	Pays d'Alençon – Fonds LEADER (fiche-action 4)	38%	<u>26 000,00€ HT</u>
Recettes	%	Montant														
Commune	20%	<u>14 000,00€ HT</u>														
Parc naturel régional Normandie-Maine (PA 2024)	28,6%	<u>20 000,00€ HT</u>														
Département – Tourisme 61 « Signalisation touristique »	13,4%	<u>10 000,00€ HT</u>														
Pays d'Alençon – Fonds LEADER (fiche-action 4)	38%	<u>26 000,00€ HT</u>														

<p>Calendrier</p>	<p>> Elaboration d'une carte de découverte du patrimoine historique et écologique de la commune et des panneaux de découverte par les collégiens : <u>2^e trimestre 2022</u></p> <p>> Délibération pour faire appel à l'association InSite : <u>juillet 2023</u></p> <p>> Accueil des deux volontaires ruraux via l'association InSite : <u>avril à octobre 2024</u></p> <p>> Recherche sur la vie et l'histoire du bourg : <u>2024</u></p> <p>> Recherche sur la vie et l'histoire du site du Chapitre : <u>1^{er} semestre 2024</u></p> <p>> Lancement de la mission de la chargée de mission Valorisation du patrimoine du Parc : <u>4^e trimestre 2024</u></p> <p>> Travaux d'aménagement du sentier d'interprétation : <u>2025</u></p> <p>/!\ Une étude pour repenser les aménagements intérieurs et extérieurs de la Maison du Parc est inscrite dans le programme d'actions triennal 2024-2026 du Parc (étude inscrite en 2024, tranche 1 des travaux en 2025 puis tranche 2 en 2026). Il s'agira de revoir entièrement ce lieu dans le contexte de la labellisation Géoparc. Pour plus de cohérence entre les aménagements extérieurs et le mobilier du sentier d'interprétation, la conception graphique et la création des supports pourraient être retardées si l'étude de réaménagement de la Maison du Parc ne débutait qu'en 2025.</p>
<p>Lien autres programmes et contrats territorialisés</p>	<p>Fiche-action intégrée au CRTE et au contrat de territoire avec la Région et le Département</p>
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<p>- Nombre d'outils et de services touristiques :</p> <p>- Nombre de sites aménagés :</p> <p>- Nombre d'animations (en amont du projet) :</p>
<p>Annexes</p>	<p>Sans objet</p>

FICHE ACTION n°29

SIGNALISATION ET BALISAGE DES CHEMINS DE RANDONNÉE

Orientation stratégique (et n°)	3. S'engager dans la transition écologique et énergétique en valorisant et préservant les ressources paysagères
Enjeu thématique (et n°)	5. Amplifier le tourisme comme levier de développement local
Action nom	<u>Signalisation et balisage des chemins de randonnée pédestre</u>
Action n°	29
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	Commune de Carrouges > Référent : Pierre Chivard : mairie.carrouges@wanadoo.fr > Référente : Anne-Laure Lagadic : anne-laure.lagadic@parc-normandie-maine.fr
Description de l'action	<p>La commune de Carrouges présente de forts atouts paysagers qui sont pourtant à révéler. A ce titre, les pistes, sentiers et chemins ruraux qui, par leurs situations variées, permettent aux randonneurs et aux habitants de parcourir le territoire à pied et d'en apprécier la diversité, représentent un véritable patrimoine à valoriser. Cette action, ayant émergé lors de l'étude de revitalisation, vise donc à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un itinéraire de randonnée pédestre suivant la boucle de Carrouges, une petite boucle destinée aux habitués et à la promenade familiale ; - Créer un (a minima) itinéraire de randonnée pédestre selon les points d'intérêts notamment paysagers et de plus longue distance que la précédente ; - Valoriser les itinéraires existants (GR22 et Véloscénie). <p>Ces actions seront menées en requalifiant et mettant en continuité le réseau de chemins existants, en sécurisant éventuellement certains tronçons ; en améliorant la signalétique et le balisage des itinéraires ; en créant un point de repère (panneau d'information général avec carte) dans le bourg pour prendre connaissance des itinéraires pédestres et cyclables existants sur la commune ; en proposant des haltes qualitatives avec du mobilier adapté et mettant en valeur les points de vue et le patrimoine naturel.</p> <p>Pour ce faire, la commune mobilisera deux volontaires ruraux via l'association d'intermédiation en service civique InSite. Une partie de leurs missions sera de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les pistes, sentiers et chemins ruraux de la commune et alentours, et inventorier les points d'intérêt le long de ces chemins (panoramas, patrimoine, etc.) en mobilisant les habitants ; - Dessiner le tracé de l'itinéraire de randonnée de plus longue distance et y identifier des haltes qualitatives selon les points d'intérêt précédemment inventoriés ; - Identifier les tronçons à requalifier et à sécuriser pour les piétons, et identifier les emprises foncières éventuellement nécessaires à la mise en œuvre des parcours (acquisition, convention) ; - Réaliser éventuellement des journées citoyennes d'entretien des chemins (si celui-ci reste mesuré) et de signalisation et balisage des chemins de randonnée (selon les préconisations de la FFRP et de Tourisme 61).
Objectifs de l'action	<p>Objectif 5.3 Valoriser le paysage de la commune comme vecteur d'attractivité</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sous-objectif 5.3.B Accentuer la proximité avec les espaces ruraux et naturels par le réseau de chemins <p>Objectif T.1 Favoriser le pouvoir d'agir des habitants et acteurs locaux</p> <p>Objectif T.2 Mettre en œuvre une gouvernance partagée et une approche partenariale</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Mieux identifier les circuits de promenades et de randonnées semble essentiel pour valoriser le paysage de la commune comme vecteur d'attractivité. Cette action intègre des mesures concrètes qui pourront être prises très rapidement pour rendre le territoire plus attractif pour les habitants mais aussi pour les visiteurs, ce qui bénéficiera également à l'attractivité du centre-bourg de Carrouges et à sa fréquentation.
Partenaires	<u>Association InSite</u> (recherche et accueil des volontaires ruraux) : acquis

	<p>Association D'Ecouvres Verte (collecte des itinéraires) : à discuter Découverte Bocage Ornaïs (accompagnement en ingénierie) : à discuter Tourisme 61 (accompagnement en ingénierie, financement de la structuration des chemins de randonnée et inscription des chemins créés au sein du PDIPR) : à discuter Comité départemental de randonnée pédestre de l'Orne (accompagnement en ingénierie) : à discuter</p>																																				
Dépenses prévisionnelles	<p>Coût prévisionnel de l'opération : 33 550€ HT (estimation issue du plan-guide réalisé en 2021 par l'Atelier de l'Ourcq)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">5.3 Signalisation et balisage des sentiers</th> </tr> <tr> <th colspan="3">Dépenses</th> <th>€HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">Travaux d'aménagement</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Balisage + signalétique</td> <td></td> <td>30 500 € +/- 20%</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Prestations intellectuelles</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Géomètre, architecte, ingénieurs</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Frais de maîtrise d'ouvrage</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>pourcentage du coût travaux</td> <td>10%</td> <td>3 050 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3">TOTAL €HT</td> <td>33 550 €</td> </tr> </tbody> </table>	5.3 Signalisation et balisage des sentiers				Dépenses			€HT	Travaux d'aménagement					Balisage + signalétique		30 500 € +/- 20%	Prestations intellectuelles					Géomètre, architecte, ingénieurs				Frais de maîtrise d'ouvrage				pourcentage du coût travaux	10%	3 050 €	TOTAL €HT			33 550 €
5.3 Signalisation et balisage des sentiers																																					
Dépenses			€HT																																		
Travaux d'aménagement																																					
	Balisage + signalétique		30 500 € +/- 20%																																		
Prestations intellectuelles																																					
	Géomètre, architecte, ingénieurs																																				
	Frais de maîtrise d'ouvrage																																				
	pourcentage du coût travaux	10%	3 050 €																																		
TOTAL €HT			33 550 €																																		
Plan de financement prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Recettes</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commune</td> <td>20%</td> <td>6 710.00€ HT</td> </tr> <tr> <td>Pays d'Alençon - Fonds LEADER (fiche-action 4)</td> <td>80%</td> <td>26 840.00€ HT</td> </tr> <tr> <td>AAP Sentiers de nature - CEREMA</td> <td>?</td> <td>à définir</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le projet n'est pas éligible à l'aide du Département en faveur de la création ou de la restructuration des chemins de randonnée car il n'est pas piloté par la CDC.</p>	Recettes	%	Montant	Commune	20%	6 710.00€ HT	Pays d'Alençon - Fonds LEADER (fiche-action 4)	80%	26 840.00€ HT	AAP Sentiers de nature - CEREMA	?	à définir																								
Recettes	%	Montant																																			
Commune	20%	6 710.00€ HT																																			
Pays d'Alençon - Fonds LEADER (fiche-action 4)	80%	26 840.00€ HT																																			
AAP Sentiers de nature - CEREMA	?	à définir																																			
Calendrier	<p>> Délibération pour faire appel à l'association InSite : juillet 2023 > Accueil des deux volontaires ruraux via l'association InSite : avril à octobre 2024 > Travaux d'aménagement : 2024</p>																																				
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche-action intégrée au CRTE																																				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'outils et de services touristiques : - Linéaire de sentiers aménagés : - Nombre d'animations (en amont du projet) : 																																				
Annexes	<p>Scénario d'aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Améliorer le tronçon de la boucle de randonnée autour de Carrouges et valoriser la vue sur le paysage b) Sécuriser le tronçon du chemin sur le sentier du Saint Sauveur, prévoir un cheminement frugal d'un côté de la voie, bordé par des potelets c) Baliser et valoriser les chemins donnant accès au complexe scolaire depuis la D16 et descendant de la D909 en face de l'EHPAD. d) Améliorer et uniformiser la signalétique sur l'ensemble des chemins de la commune  <p>La boucle de Carrouges :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Point stratégique pour la signalétique de la boucle de Carrouges et sa valorisation le long de l'itinéraire touristique de la véloscénie. Prévoir l'installation d'une carte et d'une fontaine b) Sécuriser le passage piéton sur la D909 au droit du cimetière (même itinéraire du GR26) 